66554, Eure-et-Loir = 1912.

SÉNAT

Paris Ce 18 Janvier 1912

à Monsieur le Président du 8e Bureau

Monsieur le Président et cher collègue.

J'ai l'honneur d'appeler la bienveillante attention de la Commission chargée de vérifier l'Election du département d'Eure et Loir sur la particularité suivante qui vient de m'être révélée.

Deux bulletins ont été réservés par le bureau de recensement des votes.

L'un est, paraît il, absolument blanc;

Sur l'autre, qui contenait, imprimés les 3 noms : Vinet, d'hospitcau, Baudet, les deux derniers noms seulement auraient été rayés, laissant subsister seulement celui de M. Vinet

S'il en était ainsi, c'est à tort que ce dernier bulletin aurait été assimilé à un bulletin blanc, et déduit des suffrages exprimés, au nombre desquels il devait être au contraire maintenu, de sorte que le calcul de la majorité absolue aurait dû être établi ainsi :

Nombre de bulletins déposés, égal au nombre de votants, et au nombre des Votants ci 723.

à déduire un bulletin blanc 1

Suffrages exprimés 722

Majorité absolue 362

M. Baudet n'ayant obtenu que 361

voix serait restée en balottage pour le 2e tour.

Tout dépend donc de l'état de la difficulté en question, qu'il m'a été impossible de vérifier par moi-même, et que je vous prie instamment d'examiner avec attention.

Quant aux conséquences que l'on invoque, elles résultent de la jurisprudence rapportée dans le traité de M. Pierre, n.os 271 et 426. et supplément n.o 274.

Confiant dans la justice de nos amis et collègues, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et tout dévoués.

Le Baron

Amiens le 14 Janvier 1[illegible]

19/1 1912

SÉNAT

Monsieur le Président,

A notre grande surprise, alors qu'aucun candidat, aucun électeur, aucun journal n'a protesté contre l'élection sénatoriale d'Eure et Loir, nous apprenons qu'une contestation est jointe au dossier.

Mon prédécesseur au Sénat semble s'en occuper très activement : nous adressons à nos amis politiques parmi lesquels nous sommes heureux de vous compter un pressant appel pour qu'ils ne manquent pas de contrebalancer par leur présence l'action possible de nos adversaires lorsque cette élection viendra devant

le 8e Bureau que vous présidez.
Inutile d'ajouter qu'aucune fraude,
aucune manœuvre ne peut être
et n'a été relevé contre cette
élection.
Vous remerciant à l'avance,
je vous prie de croire, Monsieur
le Président, à mes sentiments
dévoués

L. Daudet

ARRIVÉE
LE 13 JANV 1912

Chartres le 12 Janvier 1912

à Monsieur le Président du Sénat.

Monsieur le Président et cher ancien collègue,

En lisant hier pour la première fois — après une absence de 48 heures — le compte rendu des opérations électorales du 7 Janvier, tel qu'il a été publié par le Journal le Progrès, dont je vous ai envoyé un exemplaire, j'ai dû croire que le 2e. tour de scrutin n'avait pas donné de résultat, en ce qui concerne l'élection de M. Baudet.

Aussi, prévoyant que les Elections d'Eure et Loir pourraient être rapportées à la séance d'aujourd'hui, il m'a fallu, sans peine de forclusion, vous saisir d'une protestation immédiate contre cette élection.

Depuis lors, j'ai pu vérifier que le compte rendu en question était inexact sur le point essentiel à mon argumentation; aussi, je me suis empressé de vous

VERSÉE

informer par télégramme que je renoncais à ma protestation.

A la confirmation de cette déclaration, j'ajoute que je serais heureux s'il pouvait ne pas être question dans le Rapport de cet incident, issu non de mon intention de prolonger une vaine querelle, mais d'une erreur matérielle provenant du fait d'un tiers.

Veuillez agréer Monsieur le Président et cher ancien collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et entièrement dévoués.

J. Martin

ancien Lieutenant.

Signification des principales indications éventuelles pouvant figurer en tête de l'adresse.

D..... = Urgent.
AR..... = Remettre contre reçu.
PC..... = Accusé de réception.
RP..... = Reponse payée.
TC..... = Télégramme collationné.
MP..... = Remettre en mains propres.
XPx.... = Exprès payé.
NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
OUVERT = Remettre ouvert.

Indications de service.

N°.....

Timbre à date.

SÉNAT 12 JANV 92 PARIS

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
Chartres	7266	17.	12	16h39	

Nouveaux renseignements détruisent cause
de protestation prière la retirer lettre
suit sentiments dévoués
Fessard

N° 701. — [Art. 524 bis.] (Juillet 1910.) — Triple jésus sp. 1 d'O.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **TÉLÉGRAMME** POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M Président Sénat

P

Télégramme de M. Fessard concernant les élections d'Eure et Loir.

SÉNAT

Secrétariat Général de la Présidence

République Française

Monsieur

le Secrétaire Général de la Questure

SÉNAT

Secrétariat Général de la Présidence

République Française

Eure et Loir
8e Bureau

Monsieur
le Secrétaire Général de la Questure

Eure et Loir

Protestation

8e Bureau

Très urgent.

Exprès et pour tout

Monsieur le Président du Sénat

Palais du Luxembourg

Paris.

CHARTRES-GARE
23 45
11 -1
12
EURE-ET-LOIR

Chartres le 11 Janvier 1912

à Monsieur le Président du Sénat.

Monsieur le Président et cher ancien collègue.

Pendant Compte dans son numéro des 8-9 Janvier de
l'élection sénatoriale en Eure et Loir, le journal le Progrès,
organe de mes adversaires, a donné sur les résultats du
second tour, les renseignements suivants:

Inscrits 723. Votants 723. Bulletin blanc 1
Bulletins ne comportant qu'une désignation insuffisante 2
Majorité absolue 361.
M. Lhopiteau 386 voix élu.
M. Baudet 361 voix élu.

S'il en a été ainsi, M. Baudet est resté en ballottage
après le deuxième tour, et il y a lieu de procéder ultérieurement
~~de procéder~~ au troisième tour, qui eut dû avoir lieu dimanche
dernier.

En effet, le nombre des bulletins trouvés dans l'urne,
égal au nombre des Inscrits et au nombre des votants,

ayant été de 723.

Il y avait lieu, pour le calcul de la majorité absolue, de comprendre au nombre des suffrages exprimés, les deux bulletins ne comportant qu'une désignation insuffisante, et d'en déduire seulement un bulletin blanc

1
722.
362

Il restait donc comme suffrages exprimés
Par suite, la majorité absolue était de
Et M. Baudet n'a obtenu que 361 voix !

La Commission chargée de vérifier les opérations électorales de l'Eure et Loir, ne méconnaîtra pas, j'en suis sûr, la gravité d'une révélation émanant du Journal de mes adversaires, dont je joins un exemplaire aujourd'hui envoi.

Aussi, vous serai-je obligé de faire communiquer la ~~tout~~ d'urgence, avec l'exemplaire en question, ma présente protestation contre l'élection de M. Baudet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et mes amis Collègues, l'assurance de mes sentiments les plus distingués, et de mon entier dévouement.

Le Marquis

ancien Député d'Eure et Loir.

27e Année — 5 Centimes — EDITION QUOTIDIENNE — 5 Centimes — Lundi-Mardi 8-9 Janvier 1912

FONDATEUR :
Pol MAUNOURY

Rédaction, Administration et Imprimerie
41 et 43, Rue des Changes, CHARTRES

PUBLICITÉ
Annonces..... 0 fr. 20 la ligne
Réclames..... 0 fr. 50 —
Faits Divers..... 1 fr. »» —
On traite à forfait pour les annonces répétées

TÉLÉPHONE N° 1.25

LE PROGRÈS

Journal Républicain Régional

DIRECTEUR POLITIQUE :
Gustave LHOPITEAU, *Député*
Président du Conseil général

Abonnements au Quotidien

	1 an	6 mois	3 mois
Eure-et-Loir et Départ^ts limitrophes	15.»»	8.»»	4.50
Autres Départements	18.50	10.»»	5.50

Abonnements au Tri-Hebdomadaire

	1 an	6 mois	3 mois
Eure-et-Loir et Départ^ts limitrophes	7.50	4.»»	2.25
Autres Départements	9.50	5.»»	3.»»

Grande Victoire Républicaine

Elections Sénatoriales

DU 7 JANVIER 1912

Résultats des Scrutins

PREMIER TOUR

Inscrits, 723 — Votants, 723 — Bulletin blanc, 1
Majorité absolue, 362

MM. Vinet.... 385 voix ELU

LHOPITEAU	358 voix
FESSARD	354 —
LABICHE	332 —
BAUDET	331 —
FAMIN	314 —
BOISSARD	44 —
EGASSE	21 —
PEURET	3 —
BOULLIER	1 —
MARTIN-FORTRIS	1 —
Divers	9 —

DEUXIÈME TOUR

Inscrits, 723 — Votants, 723 — Bulletin blanc, 1
Bulletins ne comportant qu'une désignation insuffisante, 2
Majorité absolue, 361

MM. Lhopiteau 386 voix ELU
Baudet.. 361 voix ELU

FESSARD	350 voix
LABICHE	331 —
FAMIN	7 —
BOISSARD	4 —

Après la Victoire

Décidément, le département d'Eure-et-Loir se distingue d'éclatante façon : aussi bien quand il élit ses représentants au Sénat que les jours où il nomme ses représentants à la Chambre des Députés.

Au mois d'avril 1910, *Le Progrès* signalait avec orgueil — un orgueil qui n'avait rien de commun avec la vanité — que l'Eure-et-Loir était le seul département de France ayant envoyé au Palais-Bourbon, dès le premier tour, au moins, cinq républicains de gauche.

Pas plus de deux années après, nous constatons encore avec la même joie que le département d'Eure-et-Loir arrive au premier rang dans les résultats des élections de dimanche, quant aux gains du parti démocratique.

Ah ! certes, nos vaillants compatriotes verront, par le simple examen de la statistique générale publiée d'autre part, que les forces républicaines ont très sensiblement accru leur contingent pendant la journée d'hier, au point de vue de la représentation nationale.

Ils verront que la France, une fois de plus, sur une importante étendue de son territoire — plus du tiers — vient d'affirmer sa foi dans le progrès, dans la possibilité des réformes politiques, économiques et sociales attendues.

Mais ils verront aussi que leurs mandataires de la Beauce comme du Perche, du pays drouais aussi bien que dunois, ont fait hier, sur les noms de MM. **Vinet, Lhopiteau** et **Baudet** une manifestation qui, dès aujourd'hui, a eu sa répercussion, son retentissement dans la France tout entière !

***

Et ce qui nous plaît, ici au *Progrès* où nous avons toujours combattu pour des idées et non pour des hommes, c'est que les questions de personnalités se sont effacées aussitôt que l'on s'est aperçu que les forces progressistes et réactionnaires coalisées devenaient un danger.

C'est l'honneur des Délégués sénatoriaux d'Eure-et-Loir de l'avoir compris, malgré de nombreuses démarches de la part de nos adversaires, malgré — il faut bien le dire — certaines résistances amicales issues d'un Congrès républicain dont aucun de nos amis n'a d'ailleurs contesté ni la nécessité ni la loyauté !

Messieurs les Délégués sénatoriaux se sont prononcés sur deux programmes, sur deux politiques.

Ils l'ont fait en toute connaissance de cause : les candidats de l'une et de l'autre liste s'étant en général transportés non seulement dans les chefs lieux de canton, mais aussi dans les autres localités les plus importantes, comme Arrou, Epernon, Gallardon, La Bazoche Gouët, Toury, etc.

C'est dire que les deux scrutins du 7 janvier 1912 marquent en Eure-et-Loir une évolution dont nos adversaires auraient véritablement mauvaise grâce à nier l'importance.

C'est la seule indication que *Le Progrès* en dégagera pour le moment, car cet article n'émane pas de notre Directeur politique. Il voudra bien n'en pas prendre la responsabilité — une fois n'est pas coutume — pour nous permettre d'être l'interprète des républicains d'Eure-et-Loir et féliciter en leur nom bien cordialement, bien sincèrement, nos amis Vinet, Lhopiteau et Baudet, d'avoir si vaillamment tenu le drapeau de la République laïque et réformatrice, dévouée aux intérêts bien compris de toutes les forces vives de la Nation.

Nous rendrons enfin hommage, hommage qui part du cœur, au loyalisme de notre ami Peuret.

En se désistant, sans restriction, sans arrière-pensée, dès le jour même où prit fin le Congrès, en accompagnant nos candidats dans beaucoup de leurs réunions, en protestant de l'emploi que l'on voulait faire de son nom, Peuret a fait preuve d'un esprit de discipline qui a, pour une part, contribué au succès complet de la liste républicaine ! Ce sont là des actes dont se souvient toujours le corps électoral.

Et maintenant que grâce à l'union des Républicains de gauche la journée a été bonne pour la République et pour notre cher département, convions tous nos amis à persévérer dans cette voie et à travailler avec le calme, la sérénité et la dignité qui leur sont propres à la préparation des succès futurs.

Vive la République !

LE PROGRÈS

Autour du Scrutin

C'est par un temps véritablement bien maussade que Messieurs les Delegués sénatoriaux sont venus remplir à Chartres la mission que les Conseils municipaux d'Eure-et-Loir leur avaient conférée.

Il n'avait pour ainsi dire pas cessé de pleuvoir pendant la nuit ! Vers 6 heures du matin, on pouvait croire à un orage ! Pendant une partie de la matinée, ce fut la tempête !

M. Emile Faguet, l'académicien bien connu pour son style un peu bizarre, dirait que le temps était bien « adéquat » a la situation...

Littérature à part, si l'on songe par exemple que dans le canton d'Orgères un certain nombre d'électeurs se trouvaient dans l'obligation de se lever à trois heures ou trois heures et demie du matin pour être à Chartres à l'heure voulu et éviter l'amende, on conviendra que ce n'était pas du tout le temps rêvé !

Dès huit heures du matin, Messieurs les Délégués sénatoriaux se dirigeaient déjà vers le Palais de Justice.

Dans la petite rue bifurquant au coin de l'immeuble des Archives départementales, ainsi que sur les murs des rues avoisinantes, des affiches leur indiquent que deux grandes salles sont à leur disposition, suivant que leurs convictions font aller leurs preferences à la liste de gauche ou à celle de droite. Curieuse anomalie : l'escalier conduisant à la permanence de MM. Labiche, Fessard et Famin est d'ailleurs *à gauche*... en entrant.

On sait que l'ouverture du scrutin, pour le premier tour, était fixée à 8 h. du matin. La constitution des bureaux fait retarder quelque peu le commencement des opérations électorales. Mais bien avant même qu'on pût voter, les républicains d'Eure-et Loir arrivent en foule à la permanence des candidats du *Progrès*.

L'installation est parfaite : des tables, du papier, des bulletins sont à la disposition de nos amis et, ce qui ne gâte rien, une chaleur agreable vous saisit en entrant : les candidats ont dû donner des ordres pour cela.

On s'entretient cordialement des probabilités du jour, et chacun emet des pronostics pas toujours absolument concordants sur les résultats du premier tour, sur le nombre de scrutins, etc., mais tous les delegues expriment une solide et formelle confiance dans l'issue definitive du vote.

Midi : M. Fortin, président du tribunal civil de Chartres, qui preside de droit les opérations du vote, proclame le scrutin clos.

Les quatre bureaux procèdent aussitôt au dépouillement.

Nous donnons, d'autre part, la composition de ces bureaux. Passons.

Un très grand nombre de délégués sénatoriaux et un public de plus en plus accru, compressé dans les escaliers et l'entrée de la Cour d'assises, suivent le dépouillement ou attendent avec une impatience bien legitime la proclamation des résultats.

Ces résultats, on les a lus plus haut !

Ils sont si éloquents que les plus acharnés réactionnaires ne cachent pas leur dépit, leur désillusion, leur découragement et que leur visage, leur attitude, leurs colloques, reflètent un état de panique et de désarroi.

Une preuve, c'est que les chefs de file ont beau donner aux troupes rendez-vous pour une grande conference, à 1 heure 1/2, à la salle Sainte-Foy retenue par eux depuis de longs mois, personne ne s'y rend.

Deux heures : Comme bien on pense, le général Famin s'est retiré purement et simplement, puisque la lutte ne porte plus que sur deux sièges.

A notre permanence, où de nouvelles affiches ont convoqué nos amis, l'affluence est énorme. MM. Vinet, Lhopiteau et Baudet sont très entourés et félicités. Le mot de discipline est sur toutes les bouches. On a l'impression que les électeurs sincèrement républicains feront leur devoir, tout leur devoir...

Une réunion est improvisée, Il est donné lecture des lettres suivantes de désistement de MM. Boullier et Martin-Fortris.

Je prie MM. les Electeurs de porter leurs suffrages sur MM. Lhopiteau et Baudet.

P. BOULLIER,
Conseiller général.

Chartres, le 7 janvier 1912.

Conformément à la discipline républicaine, M. Martin-Fortris déclare se désister au second tour de scrutin, en faveur de MM. Lhopiteau et Baudet.

Dans l'intérêt de la défense nationale, il prie les deux candidats républicains de gauche de faire le nécessaire pour obtenir de M. le Ministre de la Marine qu'il se prête à la réalisation du projet dont il a été sollicité de faire un essai loyal.

R. MARTIN-FORTRIS.

MM. Violette et Maunoury, députés, priés de prendre la parole, font un chaleureux appel à la discipline. Toute la salle applaudit. M. Loison, conseiller général, fait une déclaration dans le même sens.

Notre ami, M. Billard, conseiller général du canton de Janville, monte à son tour à la tribune, proclame « au nom de tous ses amis protestataires » la nécessité de l'union de tous les républicains et convie tous les électeurs à voter au second tour pour MM. Lhopiteau et Baudet.

Son appel est aussitôt affiché. En voici la teneur :

APPEL

Au nom de tous ses amis protestataires, M. BILLARD, conseiller général du canton de Janville, engage tous les Electeurs à voter avec ensemble pour MM.

LHOPITEAU
BAUDET

Les chiffres du premier tour en main, on peut dire dès maintenant que la double élection de MM. Lhopiteau et Baudet est assurée. Tout le monde se rend au scrutin. Pas un des 723 électeurs n'oublie d'aller faire son devoir.

Comme le matin, la plus grande animation règne autour des urnes et bon nombre de délégués sont obligés de faire queue avant de remettre leur bulletin au président de leur bureau.

Un incident — ...mettons amusant ! — s'est produit au cours de la réunion des candidats de gauche.

Un redacteur de la *Dépêche* n'avait-il pas pris sur lui de s'introduire subrepticement dans la salle réservée à nos candidats et de glisser des bulletins Fessard-Labiche dans la main des délégués sénatoriaux de gauche, alors que le plus élementaire de ses devoirs l'appelait au premier étage ? Dame, il fut mis à la porte sans trop de ménagements !...

C'est à peu près le pendant du coup de Maintenon, désormais legendaire dans les annales de la presse, où un monsieur attaché à l'un des deux journaux de droite, ne craignit pas de venir prendre des notes derrière la tente où avait lieu le banquet de six cents convives organisé par le Comité républicain democratique...

Les cinq coups qui annoncent la fermeture des urnes tintent. M. le Président du tribunal prononce la clôture du scrutin ; la Cour d'assises est prise d'assaut. Un très grand nombre de délégués sénatoriaux — quoique tous n'aient pas pu franchir le barrage de la foule — se tiennent autour des tables de dépouillement. La partie de la salle réservée au public est comble ; on y étouffe ; on s'écrase dans les escaliers !

Un profond silence. Les scrutateurs prononcent à haute voix les noms qu'ils lisent sur les 180 bulletins qu'ils ont à dépouiller : Lhopiteau..., Baudet, crie le premier. C'est d'un bon augure. Fessard.... Labiche, répète le second. Mais aussitôt un troisième annonce : Lhopiteau ... Baudet.

Des délégués — les seuls qui peuvent pénétrer dans l'enceinte du vote — des delegués dévoués nous apportent de temps en temps les résultats de chacun des quatre bureaux. M. Lhopiteau tient facilement la tête ; M. Labiche est constamment en queue ; mais MM. Baudet et Fessard se serrent de très près.

Comme il y a quelques voix perdues, on se demande avec anxiété s'il ne faudra pas procéder à un 3e tour pour l'élection du 3e sénateur.

Tout finit enfin.

On nous apporte, — il est 5 heures 40 — bien avant le résultat officiel, les chiffres suivants, pris dans chacun des bureaux :

MM.	1	2	3	4	Total
Lhopiteau.....	97	94	101	94	386
Baudet.....	91	87	93	90	361
Fessard.....	81	98	84	87	350
Labiche.....	73	92	82	84	331
Voix nulles.			2		

Ces chiffres, qui seront confirmés dans un instant par M. le Président du Tribunal, sont aussitôt répandus au dehors et affichés aux vitrines du *Progrès*.

A la Cour d'assises même, comme quelques instants après au *Progrès*, c'est aux cris répétés de « Vive Lhopiteau !... Vive Baudet ! » qu'est accueillie la proclamation du scrutin !

Et la foule s'écoule lentement, commentant avec une joie exhubérante d'un côté, avec un morne désespoir de l'autre, les résultats définitivement acquis : Sénateurs républicains pour neuf ans : MM. Vinet, Lhopiteau et Baudet.

Président du collège électoral : M. Fortin Henri, président du Tribunal civil de Chartres.

Assesseurs : MM. Ganot Auguste, Paulin Alphonse, Hubert Louis-Fernand, Alleaume Louis.

Secrétaire : Polton Amalric.

1er TOUR

1re Section

Président : — M. Maunoury Gabriel.

Scrutateurs : MM. Bonin Louis, Voyet Albert, Maupertuis Gédéon, Hais Omer.

2e Section

Président : M. Debargue Raimond.

Scrutateurs : MM. Pastre Denis, Provost René, Pinot Aristide, Gautier Germain.

3e Section

Président : M. Roussille Pierre.

Scrutateurs : MM. Gascon Albert, Bruneau Félix, Leroy Firmin, De Saint-Pol Ambroise.

4e Section

Président : M. Lours Alfred.

Scrutateurs : MM. Aubry Honoré, Chantegrain Paul, Dupont Célestin, Baron de Cambray Charles.

2e TOUR

1re Section

MM. Bonin et Voyet remplacés par MM. Maurice J. et Lamirault Ad.

2e Section

MM. Pastre et Gautier remplacés par MM. Foucault L. et Redaud Henri.

3e Section

MM. Gascon et Leroy remplacés par MM. Texier Em. et Moreau René.

4e Section

Sans mutation.

Lire en 2e page, l'article de M. Louis VAYSSIÉ :

Les étrennes des malades chartrains

Dernière Heure

Service Téléphonique du Progrès

Huit sièges gagnés
Un siège perdu

Le Ministère de l'Intérieur communique la statistique suivante :

Les élections sénatoriales d'hier donnent un gain de HUIT sièges en faveur des républicains de gauche, savoir :

Eure-et-Loir	2 sièges
Finistère	—
Doubs	1 siège
Aveyron	—
Hautes-Alpes	—
Cantal	—

Ce qui constitue, en tenant compte du siège perdu — dans la Charente — un gain net de SEPT sièges.

Nouveaux résultats

La Réunion

M. Crépin, sénateur sortant (droite), 180 voix, ELU.

M. Auber, ancien député, radical-socialiste, 20.

La Guadeloupe

PREMIER TOUR

M. Henry Bérenger, directeur de *L'Action*, radical-socialiste, 145 voix.

M. Ciceron, senateur sortant, radical, 118 voix.

M. Vitalien, radical-socialiste, 33 voix.

DEUXIÈME TOUR

M. Bérenger, 176 voix.

M. Ciceron, 120 voix.

Affaires Marocaines

M. Cailliaux a reçu ce matin M. Messimy, ministre de la Guerre, accompagné des colonels Mangin, du corps expéditionnaire du Maroc, et Gouraud, du corps expéditionnaire de la Chaouia, et de M. Guyot, ministre plénipotentiaire, délégués des porteurs de la Dette marocaine.

Le président du Conseil a conféré avec cette délégation au sujet de certaines questions relatives au Maroc.

M. Cailliaux a en outre reçu, avec le ministre de la Guerre, le général Joffre, chef d'état-major général, et le colonel Halloin, qui sont venus l'entretenir des diverses questions qui seront examinées au cours de la séance du Conseil supérieur de la Défense nationale.

C'est en effet demain que se réunira le Conseil supérieur, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Terrible incendie

De Düsseldorf : Un incendie a détruit un hôtel de la ville. Un homme est mort carbonisé.

Deux femmes ont été grièvement blessées en sautant d'une fenêtre du troisième étage. Leur état est désespéré.

Six autres personnes sont blessées.

Nouveaux troubles en Orient

De Salonique : On mande de Kobruln qu'un membre d'une société révolutionnaire bulgare, qui avait réussi à pénétrer au siège du comité jeune-turc, a tué à coups de revolver quatre personnes.

Le meurtrier a été tué à son tour par un des membres du comité.

Guerre Italo-Turque

De Rome : On mande de Tripoli que l'occupation de Tuana aura lieu au cours de cette semaine. Le corps d'occupation se composera de 6.000 hommes.

Le feu à Lucé

Le feu a éclaté vers 11 heures du soir, samedi dernier, dans une grange, d'accès libre, appartenant à M. Lhopiteau André, cultivateur au Haut-Lucé. Dégâts insignifiants : environ 200 bottes de paille brûlées. Les deux pompes de la commune, aidées par le temps humide, ont réussi à préserver les bâtiments en chaume attenant à ce bâtiment.

Bourse du Commerce de Paris

Du 8 Janvier 1912

	Farines fleur 100 kil	Blés 100 kil	Avoines 100 kil	Seigle 100 kil
Courant	32 75	26 20	20 70	22 40
Prochain	32 90	26 45	21 05	22 25
Mars-avril	33 35	26 70	21 50	22 25
4 de mars	33 75	26 85	21 65	22 25
4 de mai	34 »	26 60	21 40	21 50
Tendances	Calme	Calme	Soutenue	Calme

Alcools		Sucres	
Courant	73 »	Courant	48 87
Prochain	73 25	Prochain	49 12
Mars-avril	73 50	4 de mars	49 75
4 de mai	73 50	4 de mai	50 »
4 derniers	56 »		
3 d'octobre	52 75		
Tendance soutenue		Tendance calme	

COURS DE LA BOURSE

Du 8 Janvier 1912

Dernier cours	Valeurs	Ouverture
94 70	R. Franç. 3 0/0	94 80
99 50	R. Italienne 3.750 0	99 62
94 60	Ext. Espagn. 4 0/0	94 52
96 55	Russe cons. 4 0/0	96 60
815 »	Crédit Foncier	» »
1.542 »	Crédit lyonnais	1.543 »
917 »	Ouest	» »
1.275 »	Orléans	» »
5.925 »	Suez	» »
1 838 »	Rio Tinto	1.849 »

Résultats généraux

Ardèche. — MM. Astier, sénateur sortant, rad. soc. réélu ; Murat, Vincent, conseillers généraux, rad. soc., élus.

Ardennes. — MM. Gerard, Fagot, sénateurs sortants, rad. soc., reelus ; Lucien Hubert, député, radical, élu.

Ariège. — MM. Raynald, Bernère, radicaux, élus.

Aube. — MM. Castillard, rad. ; Renaudat et Rambourgt, progressistes ; sénateurs sortants, reélus.

Aude. — MM. Gauthier, sénateur sortant, rad. soc., reelu ; Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire aux Beaux-Arts, député, radical, élu ; Mir, progressiste, élu.

Ain. — MM. Baudin, Berard, sénateurs sortants, rad. soc., reélus ; Boliet, député, rad., élu.

Aisne. — MM. Touron, Ermant, Sebline, Genntiliez, sénateurs sortants, progressistes, réélus.

Allier. — MM. Gacon, Ville, sénateurs sortants, rad. soc., réélus ; Peyronnet, rad. soc., élu.

Alpes-maritimes. — MM. Amic, Sauvan, sénateurs sortants, rép. de g., reelus.

Alpes (Basses). — MM. Henri Michel, sénateur sortant, rad. soc, reélu ; Perchot, député, radical, élu.

Alpes (Hautes). — MM. Vagnat, sénateur sortant, rép. de g., réélu ; Blanc, député, rép. de g., élu.

Aveyron. — MM. Vidal de Saint-Urbain, sénateur sortant, reelu ; Monsservin, député, progressiste ; Canac, radical, élus.

Bouches-du-Rhône. — MM. Peytral, radical ; Flaissières, rep. socialiste, sénateurs sortants, réélus ; Camille Pelletan député, rad. soc., élu. M. Puzès, soc. unifié, aurait été élu au 3e tour, mais il y a contestation.

Calvados. — MM. Boivin-Champeaux, de Saint Quentin, Tillaye, sénateurs sortants, progressistes, reelus.

Cantal. — MM. Lintilhac, sénateur sortant, reélu ; Pescnaud, anc. député, radical, élu.

Charente. — MM. Limouzin-Lapianche, sénateur sortant, radical, réélu ; Mulac, ancien député, rép. de g ; Martel, ancien senateur, progressiste, élus.

Charente-Inférieure. — MM. Combes, Genet, sénateurs sortants, rad., réélus ; Réveillaud, député rad. ; Perreau, conseiller général, rad. soc., élus.

Cher. — MM. Martinet, Pauliat, Bonnelat, senateurs sortants, rad. soc., reélus.

Corrèze. — MM. Rouby, Deilestable, Bussière, sénateurs sortants rad. soc., reelus.

Corse. — MM. Paul Doumer, anc. dép., rau. ; Gavini, anc dép. rép. de g., élus ; Gabrielli, sen. sort., rad. soc. reelu.

Côte-dOr. — MM. Chauveau, Philibert, Messner, sen. sort., rep. de g., reelus.

Côtes-du-Nord. — MM. Le Provost de Launay, de Tréveneuc, sen. sort., conservateurs, réélus ; de Kerandlech, cons. général, de Kerouartz, cons. gén. ; Larière cons. gen., conservateurs, élus.

Creuse. — M. Defumade, Mazière, sén. sort., rad. soc., reelus ; Simonet, député, rad. soc., élu.

Dordogne. — MM. Denoix, rép. de g. ; Peyrot, rep. de g., Guinier, progressiste, sénateurs sortants, reélus ; de la Batut, député, rép. de gauche, élu.

Doubs. — MM. Borne, Grosjean, sénateurs sortants, rad., reelus ; Butterlin, rad., élu.

Drôme. — MM. Maurice Faure, Chabert, Louis Blanc, senateurs sortants, rad-soc., réélus.

Eure. — MM. Millard, Monnier, sénateurs sortants, progressistes, reélus ; Hervey, conseiller général, progressiste, élu.

Finistère. — MM. Pichon, Delobeau, Fortin, sénateurs sortants, progressistes, reelus ; Hemon, depute, rep. de g. ; Fenoux, rép. de g., élus.

Gard. — MM. Doumergue, Bonnefoy Sibour, Crémieux, senateurs sortants, radic. soc., reelus.

Alger. — M. Colin, depute, rép. de g., élu.

Les résultats de la Guadeloupe et de la Reunion ne sont pas parvenus.

Série complémentaire

Gironde. — M. Chastenet, député, rép. de g., élu.

Loire. — M. Jean Morel, député, rad., élu.

Seine-Inférieure. — MM. Brindeau, Quesnel, députés, progressistes, élus.

La rentrée et le doyen d'âge

Le doyen d'âge du Senat, actuellement, est M. Cazot, qui est né le 11 février 1821, et a par conséquent près de 91 ans. M. Cazot a présidé, l'année dernière, la séance de rentrée. Mais il est souffrant depuis quelques jours ; l'on ne sait encore pas ce matin s'il pourrait assister à la séance de mardi.

Après M. Cazot, viennent, dans l'ordre d'âge, M. Huguet, senateur du Pas-de-Calais, qui a 89 ans ; M. Belle, senateur d'Indre-et Loire, né le 8 décembre 1824, et M. Alfred Mezières, ne le 19 novembre 1826.

Quant aux six secrétaires, choisis parmi les membres les moins âgés du Sénat, on ne peut encore en donner la liste, les elections d'hier devant probablement amener au Luxembourg quelques sénateurs plus jeunes que ceux qui y siègent actuellement.

LES ÉTRENNES des MALADES CHARTRAINS

II

Mon article de la semaine dernière sur les exigences de MM. les médecins de Chartres a singulièrement répondu aux préoccupations de nos concitoyens — et même des habitants des campagnes environnantes — si j'en juge par les nombreuses communications verbales ou ecrites qu'il m'a attirées.

De tous côtés, le mécontentement se fait jour et notre corps médical s'attire une vive réprobation, même de la part de certains qui ont mille bonnes raisons pour être favorables.

Prenons, si vous le voulez bien, dans tout ce qui m'a été dit et écrit ce qui est de nature à intéresser le plus vivement le public : le reste, ayant soit un caractère personnel, soit un ton trop irritant pour une controverse que j'entends toujours maintenir courtoise, sera ecarte de notre chemin.

Je ne ferai une exception que pour une lettre que m'écrivit, dès jeudi, une brave cultivatrice des environs qui, me portant quelque interêt, me suppliait de ne plus livrer combat aux médecins et de *m'en méfier*. Je remercie mon honorable correspondante de sa sollicitude qui me touche vivement, mais qu'elle se rassure : nos docteurs n'ont point l'âme aussi noire qu'elle le suppose ; d'ailleurs, je ne suis point sur le point de me livrer à leur scalpel, ma santé est parfaite et j'entends rester bien portant aussi longtemps que possible.

***

Mais revenons aux choses sérieuses...

Une lettre me fait remarquer avec infiniment de justesse, que j'ai oublié dans mon premier article, quand je protestais contre le nouveau tarif, de faire observer que les médecins sont appelés aujourd'hui bien plus souvent que jadis. Au moindre malaise, on recourt à leur avis ; de ce fait leurs visites se multipliant, les honoraires également, une augmentation de tarif n'était pas indispensable.

Il y a beaucoup de vrai dans cette remarque et je suis heureux de compléter sur ce point mon premier article.

Autre lettre, relatant, avec quelque exactitude, que l'art médical à Chartres n'est pas si mauvais si on en juge par la situation de fortune que se sont acquis, depuis de longues annees, tous ceux qui ont prodigué leurs soins à la population chartraine.

Je ne m'appesantirai pas sur ce côté de la question, qui a un tour trop personnel, et je préfère de beaucoup invoquer à l'appui de ma thèse, l'opinion d'un très honorable médecin qui a cessé d'exercer la medecine, mais que l'estime et la sympathie de tous ses malades ont escorté dans sa retraite. Il me disait, avec infiniment de bon sens, que l'art médical n'était pas une profession dont le but direct et immediat fût d'enrichir le praticien : que si l'argent devait nécessairement remunérer le medecin, il ne fallait en aucune sorte que celui-ci fût attiré uniquement par la perspective de l'honoraire et, concluait-il, n'est-ce pas cela cependant qui est la cause determinante de ce relèvement de tarif du dimanche ? Il semble, par exemple, que le docteur en médecine, troublé dans sa quiétude dominicale, ne se décide à quitter son cabinet qu'appâté par le double honoraire !

Bravo ! docteur : fort exact et quand même nos honorables médecins chartrains ne se seraient attiré, par leur nouvelle tarification, que cette sévère appréciation d'un « *ancien* » comme vous, la punition serait déjà assez pénible !

***

Mais j'ai hâte d'en arriver à la communication très complète que m'a faite un aimable correspondant et qui va certainement intéresser vivement le public chartrain.

Je disais l'autre jour que le *devoir strict* de nos médecins envers la population chartraine, était de *publier leur tarif*, chacun ayant le *droit* incontestable de savoir par avance ce qu'il aura à payer.

Et ce tarif, aussi mystérieux que le sourire de la Joconde, un de mes correspondants a pu se le procurer.

Comment ? par qui ? je l'ignore.

En tous cas, son premier soin a été, dès l'apparition de mon article, de me le transmettre et je m'empresse à mon tour d'en donner un aperçu au public qui encore une fois a *le droit primordial* de savoir dans quelle mesure, on dispose de son portemonnaie !

Il ne faut pas d'ailleurs s'emballer et supposer que par la lecture du tarif, on va être tout à fait renseigné.

Je ne voudrais pas causer de fausse joie à mes lecteurs.

Messieurs les médecins de Chartres sont tellement habitués à cette demi clarté qui est l'ordinaire des chambres de malades qu'une certaine obscurité n'est pas pour leur déplaire. Je l'avais déjà noté en ce qui concerne leur avis communiqué aux journaux et je suis obligé de le constater une seconde fois en prenant connaissance de leur tarif.

En voulez-vous la preuve ? Je vais vous la fournir immédiatement.

Désirez-vous savoir ce que l'on vous prendra si vous appelez, vous, chartrain, un médecin au chevet de votre lit ? Lisez le tarif vous et y verrez textuellement : « 3 francs, 5 francs, exceptionnellement 2 francs. »

Vous voilà, n'est-il pas vrai, pas beaucoup plus renseigné qu'avant.

Qui paiera 5 francs ? Qui paiera 3 francs ? Qui paiera 2 francs ? Mystère.

Qui sera chargé de discerner entre les malades et de les cataloguer ? Personne si ce n'est le medecin lui-même.

A sa fantaisie, suivant l'opinion, plus ou moins erronée qu'il se fait de notre situation, il nous taxera et si sa décision ne nous satisfait pas, tant pis pour nous, car plus heureux que les juges qui ne rendent que des jugements sujets à appel en cassation, le médecin lui au contraire statuera sur l'importance de votre portefeuille, en dernier ressort !

Perspective peu rassurante, et de nature à alarmer certaines personnes qui tout en voulant, par amour propre fort excusable, faire figure dans le monde, en sont cependant en réalité reduits à de maigres revenus ou à des appointements étiques !

Il est vrai, me glissez-vous, que toutes les fois que les jambes le permettront, on ira, par économie, à la consultation du médecin pour y trouver des prix moins acerbes ?

Erreur, cher lecteur, chassez de votre cœur ce fol espoir. Vos honorables médecins vous ont interdit cet échappatoire à leurs modernes exigences en portant comme honoraires au cabinet les mêmes chiffres fatidiques de 2, 3, 5 francs.

Voilà déjà de quoi ne pas nous faire accueillir avec un sourire la nouvelle tarification de notre corps médical, mais le sourire se transforme de suite en grimace quand, sans s'occuper des communes lointaines, elles aussi, fortement augmentées, on y lira :

1° Que les visites à Mainvilliers et Saint-Jean seront de 3, 4, 5 fr. ; à Saint-Chéron, de 2, 3, 5 fr. ; à Beaulieu de 4 et 5 fr. ; à Lucé de 4 et 5 fr. ; aux Chaises de 5 fr. ; à Saint-Vincent et Luisant de 4 et 5 fr.

2° Que la nuit la visite sera de 5 et 10 fr., *déplacement compté double*.

3° Que la consultation avec un confrère sera de 5 et 10 fr., et que celle avec un medecin de Paris se chiffrera par 50 francs.

4° Qu'enfin comme je le disais il y a huit jours, sans rime ni raison, le malade du dimanche sera puni et frappé d'un double tarif !

***

On comprendrait presque que la simple perspective de l'accueil reservé par la population à un tel tarif, ait détourné nos médecins de l'idée de le livrer à la publicité.

Mais, ce n'est pas tout à fait cela, paraît-il, qui a incité notre corps médical à nous cacher ce tarif nouveau-né.

Mon honorable correspondant, celui qui m'a adressé le tarif et qui me semble être fort au courant de la pensée secrète de nos médecins locaux, m'apprend que ces messieurs estiment qu'il serait contraire à leur dignité de s'astreindre à élaborer, avec la population chartraine ou avec ses représentants, un tarif de leurs soins.

D'après eux, il leur appartient, *sans contrôle possible*, de taxer leurs clients et de fixer leurs honoraires.

— Le malade n'a voix au chapitre, ... que pour payer !

A entendre de telles théories, on croit rêver ! Elles remontent sûrement à un autre âge que le nôtre, celui où le medecin appelé en consultation, ne s'abaissait pas à indiquer aux parents du malade, inquiets, la nature du mal, et cachait mal, par un refus sec de repondre, le dédain que lui inspiraient ces vils profanes en l'art d'Esculape.

Evidemment si à cet antique médecin on avait parlé d'un tarif de nature à cataloguer ses soins, il en eût eu pour le moins une attaque d'apoplexie.

Mais ce vieux médecin là est mort et bien mort. Aujourd hui le médecin est un homme abordable, comme on dit vulgairement, ne craignant pas de conférer avec la famille de l'état de santé de l'être affectionné, et n'usant plus de la brusquerie qu'en tant qu'elle lui sert à dissimuler une émotion sympathique incompatible avec le sang-froid indispensable dans l'exercice de sa profession.

Pourquoi faut-il donc que, sur cette question d'argent, si poignante pour certains, nos médecins ne veuillent pas adopter les idées modernes ?

Est-ce qu'à notre époque tout n'est pas tarifé ?

Est-ce que les professions libérales les plus estimables échappent à cette obligation ? Sans vouloir me livrer à une trop longue énumération, ne puis-je citer les notaires, dont le tarif est publié, et que tout le monde peut se procurer ?

Ces officiers ministériels se considèrent-ils comme déshonorés ou avilis par cette tarification ? Certes non, et le public ne peut qu'être satisfait de connaître par avance ce qu'il aura à payer.

Pourquoi les médecins constitueraient-ils une carte suprême au-dessus de l'ensemble de la nation ?

Pourquoi seuls parmi les travailleurs se refuseraient-ils à une tarification publique rémunératrice mais équitable de leurs soins ?

J'ai beau chercher mais ne puis trouver le mobile qui incite nos médecins à cette superbe et dédaigneuse attitude envers une population dont le bas de laine, en définitive, les alimente ?

Je comprends si peu cet orgueil mal placé que si j'étais médecin, je serais le premier au contraire, à vouloir un tarif public et connu de tous.

Pourquoi ! mais pour éviter tout bonnement la suspicion, infiniment plus pénible et douloureuse que l'injure, si grossière soit elle.

Pourquoi ? mais pour échapper à la méfiance publique, qui plaçait l'autre jour dans la bouche d'un de nos interlocuteurs cette phrase : « *Oh ! maintenant que le tarif double du dimanche est inauguré, on ne pourra plus avoir le médecin le samedi : Il s'empressera de ne venir que le lendemain pour gagner plus gros !* »

Et, en entendant une telle parole, je plaignais sincèrement nos médecins, si honorables, qui, pour une question de gros sous mal étudiée et mal mise au point, se sont singulièrement aliéné l'affectueuse sympathie que leur témoignaient les populations de notre pays !

Louis VAYSSIÉ.

Petite Correspondance juridique

Demande

Le maire de ma commune demeure à une dizaine de kilomètres de celle ci ; nous ne le voyons que très rarement. D'autre part, l'adjoint est, actuellement, démissionnaire. A qui incombe, à leur défaut, la direction des affaires communales ?

Réponse

La loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale, dispose ainsi : « Le maire est seul chargé de l'administration ; mais il peut, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du conseil municipal. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées » (article 82).

L'article 84 de la même loi ajoute : « En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et, à défaut d'adjoints, par un conseiller municipal désigné par le conseil, sinon pris dans l'ordre du tableau. »

Demande

J'ai l'autorisation d'un propriétaire riverain de l'Eure, pour pêcher dans sa propriété. Le propriétaire d'en face veut me faire dresser procès-verbal parce que, l'autre jour, je pêchais au-delà du milieu de la rivière. Est-il dans son droit ?

Réponse

Dans les rivières non navigables ni flottables, les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche *jusqu'au milieu du cours d'eau*, sans préjudice des droits contraires établis par possession ou titres.

Dans ces conditions, si vous vous livrez à l'exercice de la pêche au-delà de la ligne idéale qui sépare la rivière en deux parties, vous pouvez faire l'objet d'un procès-verbal.

Demande

Une route départementale traverse le pont de X...-sur-Eure. Etant placé sur ce pont, puis-je pêcher dans la fosse du moulin, sans autorisation ?

Réponse

Vous ne pouvez, sans autorisation, pêcher dans la fosse de ce moulin, alors même que vous vous trouveriez sur le pont car, en définitive, vous exerceriez le droit de pêche dans une propriété privée et que cela vous ne pouvez le faire qu'étant muni d'une autorisation.

H. M.

La Guillotine à Saint-Brieuc

Demain mardi aura lieu à Saint-Brieuc, l'exécution de l'assassin Alphonse Bourcier, manœuvre, âgé de 22 ans, condamné à mort le 1er novembre dernier par la Cour d'assises des Côtes-du-Nord.

Bourcier avait, le 28 août 1911, violenté puis étranglé, sur la route de Guingamp, la petite Jeanne Derrien, âgée de 14 ans, demeurant chez ses parents, à Begard.

M. Deibler a quitté Paris dans la soirée d'hier, par le train de huit heures, à la gare Montparnasse.

L'executeur des hautes œuvres devançait seulement de quelques heures les bois de justice qui ont été mis dans un fourgon du train parti à minuit.

Les chèques barrés

Le *Journal officiel* publie la loi portant création du chèque barré, au sujet duquel M. MAUNOURY, député, fit un remarquable rapport dont nous avons publié les principaux passages.

Voici le texte de cette loi, qui est appelée à rendre de grands services au petit et au moyen comme au grand commerce :

Art. 1er. — La loi du 14 juin 1865 est complétée par les dispositions suivantes :

« *Art. 8.* — Le chèque traversé de deux barres parallèles ne peut être présenté au paiement que par un banquier ; il ne peut être tiré que sur un banquier.

« Le barrement peut être effectué par le tireur ou par un porteur.

« *Art. 9.* — Le barrement peut être général ou spécial.

« Le barrement est général, s'il ne porte entre les deux barres aucune désignation ou seulement la mention « et compagnie » ; il est spécial, si le nom d'un banquier est inscrit entre les deux barres.

« Le barrement général peut être transformé en barrement spécial.

« Le chèque à barrement spécial ne peut être présenté au payement que par le banquier désigné. Toutefois, si celui-ci n'opère pas l'encaissement lui-même il peut se substituer un autre banquier.

« Il est interdit au porteur d'effacer le barrement, ainsi que le nom du banquier désigné.

« *Art 10.* — Le tiré qui paye le chèque barré à une personne autre qu'un banquier, si le barrement est général ou à une personne autre que le banquier désigné, si le barrement est spécial, n'est pas libéré. »

Art. 2. — Le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi du 19 février 1874 est complété par la disposition suivante :

« Toutefois, en ce qui concerne les chèques remis par un banquier à une chambre de compensation, il suffira d'apposer sur le chèque un simple cachet à date avec la mention « compensé ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 décembre 1911.

A. FALLIÈRES.

Propagande Républicaine

Affrontant l'intempérie du temps, MM. Louis Vayssié, Ronce et Charles Bonnet, président et vice-présidents du Comité Démocratique Republicain des deux cantons de Chartres, se sont rendus, samedi soir, à *Ver-lès-Chartres* et *Morancez*.

40 personnes environ se trouvaient réunies, à 7 h. 1/4, à la mairie de

Ver-lès-Chartres

MM. Fourré, maire ; Sotteau, adjoint ; et Chuteau, conseiller municipal, appelés pour former le bureau, acceptent et la parole et immédiatement donnée à M. Ronce.

Dans un exposé très clair et très précis, notre ami indique le but d'éducation républicaine et démocratique poursuivi par le Comité et fait appel à la bonne volonté des républicains présents pour s'unir dans l'intérêt de la République.

Puis M. Louis Vayssié, dans une conférence fort appréciée, rappelle quelques-unes des lois votées sous la 3e République et explique en détails la loi sur les Retraites ouvrières.

L'auditoire montre à l'orateur qu'il avait été compris en lui manifestant, à plusieurs reprises, de nombreuses marques de sympathie.

A Morancez

où 30 personnes environ étaient réunies dans une salle de la mairie. MM. Desvaux, l'aimable maire ; Cailleaux, conseiller municipal et Emile Penault, sont appelés à former le bureau.

M. Charles Bonnet, l'un des vice-présidents du Comité expose parfaitement le but poursuivi par ce dernier et M. Ronce obtient un légitime succès dans sa causerie intéressante.

Plusieurs questions concernant la loi sur les Retraites ouvrières sont posées par un auditeur, et, à la satisfaction de tous, M. Ronce y fait les réponses nécessaires.

Les prochaines conférences du Comité démocratique républicain des cantons de Chartres auront lieu le

Mardi 9 janvier 1912

A 7 h. 1/4, à CLÉVILLIERS.
A 8 h. 1/2, à BRICONVILLE.

Samedi 13 janvier 1912

A 7 heures, au COUDRAY.
A 8 h. 1/4, à BARJOUVILLE.

Dimanche 14 janvier 1912

A 1 h. 1/2, à GELLAINVILLE.
A 3 h., à NOGENT-LE-PHAYE.
A 4 h. 1/2, à GASVILLE.

1912

Quelles seront les particularités de 1912 ?

L'année 1912 sera bissextile.

Il y aura deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

Les éclipses de soleil (annulaire le 17 avril et totale le 10 octobre) seront visibles : la première en Amérique, en Europe et dans le Nord-Ouest de l'Afrique ; la seconde dans l'Amerique du Sud seulement.

Il y aura deux éclipses partielles de lune : le 1er avril, visible en France, et le 26 septembre dans les mêmes conditions ; une éclipse totale les 9 et 10 octobre, visible dans le Nouveau-Monde seulement.

Le mardi gras tombera le 20 février. Pâques le 7 avril. l'Ascension le 16 mai, la Pentecôte le 26, la Toussaint un vendredi, Noël un mercredi.

Le 14 juillet sera un dimanche, l'Assomption un jeudi.

Il n'y aura guère, en fait de rallonge aux fêtes légales, que celle du 2 novembre, placée, un samedi, entre la Toussaint et le dimanche 3.

Il n'y aura que deux « 13 » qui tomberont un vendredi : en septembre et en décembre.

Un évenement qui fut considérable dans l'histoire de la France aura son centenaire vers la fin de l'année : la retraite de Russie, qui marqua, en 1812, le déclin de la fortune de Napoléon.

On s'abonne SANS FRAIS au « PROGRES », dans tous les bureaux de poste.

FEUILLETON DU *PROGRÈS*
DU 8 JANVIER 1912 — 173

Les Aventures de Fanchon

Elle prononçait de temps à autre des paroles inintelligibles.

Le médecin disait à madame de Beauchamp, folle de douleur :

— La blessure de l'épaule ne met pas en danger les jours de mademoiselle Simone.

J'espère, avec l'aide d'un confrère que j'ai envoyé chercher, pouvoir procéder à l'extraction du projectile.

Le délire m'inquiète davantage... je constate une grande surexcitation nerveuse...

— Quel malheur !

Que s'est-il donc passé ?

Où est M. Pulker ?

Un domestique entra et dit quelques mots à l'oreille de madame de Beauchamp.

— Mort !...

Assassiné !...

M. Pulker !...

— Que dites-vous là, madame ? questionna le médecin.

Votre gendre... assassiné ?

— Oui, docteur, c'est ce que Jérôme m'apprend...

Oh ! mon Dieu...

C'est à perdre la raison !

Et Jacques, Jacques absent !

Et Simone, ma fille, en danger de mort !

Elle tomba sur un siège en se tordant les mains.

Simone s'agitait sur la couche de douleur qui devait être le lit nuptial.

De ses lèvres tremblantes, crispées, s'échappaient des lambeaux de phrases, des sons étranglés dans sa gorge.

On ne distinguait, de temps à autre, qu'un mot : « Misérable ! »

— Elle croit voir celui qui l'a frappée, dit le médecin.

— Qui donc pouvait en vouloir à la vie de Simone, de cette enfant ? s'écriait madame de Beauchamp d'une voix brisée par les sanglots.

Qui donc en voulait à M. Pulker ?

Pourquoi mon gendre et ma fille se sont-ils rendus, au milieu de la nuit, dans ce pavillon éloigné, dans ce lieu retiré ?

De quel tragique mystère sommes-nous entourés ?

Le médecin avait fait prendre, à Simone, un calmant qui agissait ; la jeune fille paraissait plus calme, sa respiration plus régulière.

— Si elle pouvait reposer pendant quelques heures, une amélioration se produirait, dit le médecin.

Nous procéderions alors à l'extraction de la balle.

Fanchon entra et alla baiser le front brûlant de Simone.

— Ma pauvre Fanchon, que de malheurs fondent sur nous !

Restez auprès de moi, mon enfant ; je suis à bout de forces et de courage !

Madame de Beauchamp tremblait, en effet, de tous ses membres.

Fanchon n'osa la quitter pour aller donner à Georget des nouvelles de Simone.

Assises auprès du lit, les deux femmes, les yeux remplis de larmes, considéraient tristement la blessée, son visage contracté par la souffrance, ses paupières incomplètement fermées laissant voir seulement le blanc bleuâtre des yeux.

Sous les longs cils noirs, ces lignes blanches que ne traversaient pas les prunelles remontées produisaient l'impression sinistre de deux yeux morts, deux yeux sans regard.

Le médecin entendit la voix de son confrère.

Il lui ouvrit la porte, vivement, s'entretint quelques instants avec lui, tout bas, puis, tirant une sonde d'une trousse, s'approcha du lit pendant que son aide passait dans la ruelle, mettait les deux genoux sur le lit, se penchait sur Simone et lui soulevait le torse.

La blessée poussa un gémissement.

— Oh ! mon Dieu ! firent les deux femmes.

— Je sens la balle sous l'aisselle ; soutenez bien les reins, monsieur Audigé.

Il prit un autre instrument dans sa trousse, pria madame de Beauchamp et Fanchon de se reculer un peu.

Elles obéirent, passives et tremblantes.

Un instant après, Simone poussa un cri qui les glaça d'effroi.

— Voici le projectile, fit le médecin d'un air de triomphe.

Il le montrait entre les dents d'une sonde à pinces, tout rouge de sang.

— C'est une balle de revolver, n'est-ce pas, monsieur Leture ? questionna le docteur Audigé.

— Oui, du calibre de 7 millimètres.

A ce moment arrivaient les gendarmes, que le maire accompagnait.

Ils se dirigèrent tous trois vers le pavillon ; un domestique du château les conduisait tout en causant, en leur donnant des explications.

Il disait :

— Nous étions couchés...

Au bruit de la détonation, nous nous sommes levés...

Nous avons couru vers le pavillon ; il nous semblait que ça venait de là...

Nous avons vu M. Pulker étendu à terre, la gorge ouverte...

On le croyait mort...

M. Georges Bernard et mademoiselle Fanchon étaient dans le pavillon...

M. Bernard était blessé à la poitrine... pas grand'chose...

Tout d'un coup, M. Pulker s'est soulevé un peu et il a dit en montrant mademoiselle Fanchon : « C'est elle qui m'a assassiné ! »

Et il est retombé.

Il était mort pour tout de bon, cette fois.

— Mademoiselle Fanchon ! s'écria le maire stupéfait.

Il fixa les yeux sur le domestique, longuement, se demandant s'il avait bien entendu.

— Vous êtes sûr que M. Pulker a désigné mademoiselle Fanchon comme son assassin ?

— Dame ! je vous répète ce que j'ai entendu, et Jérôme aussi, et M. Bernard aussi.

— Vous comprenez bien, Jean, la gravité de vos paroles ?

— Monsieur le maire, je comprends ce que j'ai entendu et je le répète de même.

Ce n'est pas moi qui accuse mademoiselle Fanchon, c'est le mort.

— C'est que c'est tellement inexplicable, l'assassinat de M. Pulker par cette jeune fille !...

— Pour ça, oui, c'est pas compréhensible pour moi, ça me passe, des histoires comme ça ! répondit Jean.

Les gendarmes écoutaient cette conversation et la notaient soigneusement.

Le maire continua, s'adressant toujours au domestique ;

— A-t-on envoyé chercher un médecin pour constater le décès ?

— On en a envoyé chercher deux ; ils soignent mademoiselle Simone... pardon, madame Pulker, qui est, dit-on, blessée par un coup de feu.

— Mademoiselle Simone blessée !

— Oui, sa femme de chambre vient de me le dire.

— Comment ? dans quelles circonstances ?

— Oh ! mais, quant à ça, monsieur le maire, j'en ignore tout à fait.

Ils étaient entrés dans le pavillon et considéraient en silence le cadavre auprès duquel se tenait Jérôme.

Les gendarmes remarquèrent de suite le poignard rouge de sang qui avait servi à commettre le crime, et un revolver.

Ils ramassèrent l'un et l'autre.

L'un des gendarmes dit, montrant le revolver :

— Une arme de luxe... calibre sept... une seule balle a été tirée.

— Oui, répondit son camarade ; ce sera une pièce à conviction.

— Le poignard est une arme de panoplie, une arme curieuse des Indes ou du Japon, je ne sais pas au juste, mais c'est quelque chose comme cela.

— Oui, c'est chinois, il y a des dragons et d'autres animaux de ces pays-là ; je connais ça, j'ai fait campagne par là-bas.

(*A suivre*)

La Médaille de 1870

Une centaine d'anciens combattants peuvent déja porter le ruban

Nous avons déjà dit, que dans un délai de six mois, la médaille commémorative de 1870 se trouverait décernée à tous les ayants droit.

Le ministre de la guerre vient de prendre une heureuse initiative : il a décidé qu'au fur et à mesure que les diplômes seraient établis, ils seraient envoyés à leurs titulaires, sans attendre la publication des listes au *Journal Officiel*.

Cette procédure est entrée dès avant-hier en application, et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle une centaine de privilégiés sont possesseurs de l'acte authentique qui leur confère le droit d'arborer légalement à leur boutonnière le ruban vert et noir.

On escompte qu'il sera décerné de cent à cent vingt-cinq mille médailles, pas davantage. Avec le personnel dont on dispose, on peut solutionner chaque jour deux cent cinquante dossiers, soit sept à huit mille par mois.

En janvier il y aura donc environ huit mille titulaires de la médaillie. Au 14 juillet, il y en aura une cinquantaine de mille.

Il va sans dire que les premiers servis sont ceux dont les titres sont le plus certainement établis. Dans beaucoup de cas, au contraire, où les documents font défaut ou sont insuffisants, il faudra recourir à des enquêtes supplementaires qui peuvent retarder de plusieurs mois l'obtention du diplôme par les intéressés.

L'ACCIDENT
de la gare d'Austerlitz

Il y a toujours en traitement dix-sept blessés à la Pitié et quatre à la Salpêtrière ; aucun n'est en danger de mort.

L'inspecteur principal Robert a passé une bonne nuit ; on ne croit pas à une fracture de la mâchoire. L'inspecteur Bertin, qui est soigné à la Pitié, va aussi bien que possible ; il se plaint cependant de douleurs dans le ventre. Le sous brigadier Nicolle, qui est soigné chez lui, va également bien.

On sait que le train tamponneur 254 devait être engagé sur la voie 2 *bis* par le poste d'aiguillage A. Pourquoi emprunta-t-il la voie 2, sur laquelle était garee une machine compound ?

L'aiguilleur affirme avoir fait son devoir. D'après lui — et rien ne permet de mettre en doute ses déclarations — le mécanisme de l'aiguillage fonctionna normalement jusqu'au moment de l'accident.

Les ingénieurs du service technique de la compagnie d'Orleans ont procédé à une enquête minutieuse ; mais elle n'a donne, jusqu'à présent, aucun résultat. L'aiguille ayant été brisee au cours de l'accident, il sera, semble-t-il, difficile d'établir les responsabilites.

CHARTRES

Groupe artistique chartrain. — Il sera donne un concert, le jeudi 11 janvier 1912, à 9 heures du soir, dans une salle du café Français, rue Regnier, par le *Groupe artistique chartrain*.

Au cours de cette soirée, nous aurons le plaisir d'entendre le directeur de la troupe, M. François, un fin diseur, qui sait si bien conter... MM. Cormerais, un de nos bons romanciers ; Dnaurel, l'inenarrable comique grime ; Jolivet, chanteur de genre et Momo, l'hilarant excentrique. Le regisseur, M. Hiver, lauréat de tragédie, que nous avons déjà eu le plaisir d'applaudir maintes fois, donnera la note dramatique.

Enfin a ces amateurs d'élites chartrains Madame Deschamps nous charmera par sa voix souple et prenante, et M. Boulanger, un compositeur dont la renommee n'est plus a faire accompagnera les chanteurs avec son brio coutumier.

Aucun prix d'entrée ne sera demandé aux visiteurs.

Auneau. — *Mutilation d'arbres fruitiers.* — Mercredi, M. Guillaume, 39 ans, propriétaire au hameau d'Equillement, a constate que dans un plant de jeunes pommiers qu'il possède au lieu dit « Les Frémonts », sept de ces derniers avaient été mutilés.

M. Guillaume, qui éprouve un préjudice de 50 francs, a porté plainte.

Dommerville. — *Vol de bois.* — Mercredi, M. Gautron, garde particulier de M. Jacquemet, propriétaire à Arnouville, se rendant dans le bois dit « Chantier du Muid-Toru » apercevait deux individus qui s'enfuirent à son approche. Le lendemain, M. Gautron surprenait les deux mêmes individus coupant de jeunes pousses de bouleaux.

Les gendarmes prévenus aussitôt arrêtèrent les deux hommes qui déclarèrent se nommer Guignard Emile, 33 ans, né à Sauxay (Vienne), et Derais Auguste, 29 ans, né aux Autels-Villevillon, tous deux ouvriers de batterie sans domicile fixe. Ils ont en outre été trouves porteurs de vingt cinq collets.

Pierres. — *Pour un balai.* — Mardi soir, le nommé Petit Frédéric, 38 ans, journalier chez M. Cheroute, était occupé à faire du cidre, lorsque survint un autre journalier nommé Pelletier qui voulut s'emparer du balai que Petit tenait en main. Les deux hommes tirant chacun de leur côte, le balai se démancha et Pelletier tomba à la renverse, mais il se releva d'un bond et porta un coup de bâton à Petit, puis un coup de poing.

Ce dernier a porté plainte.

Saint-Arnoult-des-Bois. — *Vol.* — Dans une des nuits des fêtes du jour de l'an on a volé l'essieu et les roues de la charrue appartenant à M. Bazin Dézert, cultivateur à Chigneaux, qu'il avait laissee dans les champs, au lieu dit « Les Trois Us ».

M. Bazin estime sa perte à 40 francs et a porté plainte à la gendarmerie.

Saint-Prest. — *Vol de linge.* — Le 31 décembre au matin, Mme Lemoine, femme de journée chez M. Morel Joseph, employé de chemin de fer au hameau de La Villette, a constaté qu'une certaine quantité de linge qu'elle avait étendu la veille dans le jardin avait disparu.

M. Morel éprouve de ce fait un préjudice de 20 francs et a porté plainte.

CHATEAUDUN

Décision ministérielle. — M. le sénateur maire de Châteaudun a fait connaître à M. Morel, secrétaire de l'« Alcyon sportif Dunois », que, par décision de M. le ministre de la guerre, les militaires sont autorises à faire partie de la Société.

A. S. D. — Le comité de l'A. S. D. se reunira au siège le lundi 8 janvier. Les cotisations seront payées ce jour-là.

Nous apprenons qu'un grand bal de nuit est organisé pour le samedi 2 mars.

Accident. — Vendredi soir, vers 4 heures, le jeune Loiseau, ouvrier couvreur chez M. Arnoult, à Châteaudun, travaillait sur le toit d'une maison rue Foucault, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il fut précipité sur le sol d'une hauteur de 4 mètres.

Dans sa chute, le malheureux jeune homme s'est fracturé le bras droit.

M. le docteur Trouvé, chez qui il fut transporte, reduisit la fracture et Loiseau fut reconduit à son domicile à Saint-Denis-les-Ponts.

Il devra cesser tout travail pendant un temps assez long.

Moléans. — *Vol de lapins.* — Vendredi dernier, Mme veuve Halluin, de Moléans s'étant absentée de son domicile eut la désagréable surprise de constater en rentrant qu'on lui avait vole le plus beau de ses lapins.

Mme veuve Halluin qui a des soupçons en a fait part à la gendarmerie.

Moléans. — *Arrestation.* — Vendredi dernier, la gendarmerie de Châteaudun a mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Châteaudun pour y subir une contrainte par corps, un nommé Villard Jules, ouvrier jardinier à Moleans, condamné le 8 avril dernier par le tribunal correctionnel de Vendôme à 13 fr. 80 d'amende pour délit de chasse.

Unverre. — *Etat civil.* — *Naissances.* — Du 7 décembre. — Renée-Fernande-Maria Clousier.

Du 14. — Fencien-François-Nicaise Duverger.

Du 26. — Raymond-Augustin Hermeline.

Du 29. — Marcelle Germaine-Georgette.

Mariage. — Du 9. — Pascal-Armand Boudet, garçon coiffeur, a St-Benoist, commune d'Arrou, et Marie-Pascaline Gasnier, aide de culture, à La Coiffardière, commune d'Unverre.

Décès. — Du 2 décembre. — Pierre-Jean-Turiaf Bruneau, sans profession, a Unverre, veuf de Marie-Louise Galerne, 82 ans.

DREUX

Beauche. — *Insoumis.* — La gendarmerie a arrêté, jeudi dernier, un nommé Ouenard Narcisse, 45 ans, originaire d'Amilly (E.-et-L.), insoumis de la classe 1886.

Senonches. — *Bal de société et bal d'enfants.* — Le dimanche 14 janvier 1912 dans la salle des fêtes, à 2 h. 1/2 bal d'enfants ; à 4 h., distribution de gâteaux et de jouets ; jeux divers, attractions, rondes enfantines. Prix d'entrée : 0 fr. 50 par personne.

Le soir, à 9 heures, bal de société offert aux membres honoraires. Orchestre symphonique. Prix d'entrée : cavaliers, 3 fr. ; cavalières, 1 fr. Danses gratuites. Buffet au 1er étage.

— *Avis.* — Une décision de M. le Directeur général des Eaux et Forêts en date du 13 septembre dernier, avait autorisé l'enlèvement gratuit des bruyères, fougères, herbes et mousses, dans les forêts de Senonches et de Châteauneuf par les habitants des communes riveraines jusqu'au 31 décembre 1911.

Une nouvelle décision vient de proroger jusqu'au 1er avril prochain la faculté d'user de cette autorisation.

Les personnes désirant en profiter devront en faire la demande au garde ou au brigadier le plus voisin du lieu où doit avoir lieu l'enlèvement des produits.

Pour avis,
Le Maire : PEURET.

— *Etat civil.* — *Naissances.* — Du 22 décembre. — Thérèse-Henriette-Angèle Mesnil.

Du 23. — Eliane-Eugénie Robiliard.

Décès. — Du 18. — Eugène Boutelou, 73 ans.

— Marie-Louise-Geneviève Massot, veuve Lecornet 84 ans.

Thimert. — *Protestation.* — On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Pour éviter toute équivoque je tiens à protester contre certain libellé intitulé « Majorite du Maire » adressé à quelques conseillers municipaux et notabilités de la commune de Thimert.

« DANIEL JOUR. »

Tréon. — *Vol.* — Mercredi matin vers 7 heures, M. Mercier, préposé au passage à niveau de Fortioles, s'est aperçu qu'on lui avait soustrait deux lapins estimés 12 francs.

On n'a aucun soupçon sur l'auteur du vol.

NOGENT-LE-ROTROU

Pendue. — En rentrant de l'usine, vendredi à midi, M. Bruneau, chapelier, rue Bretonnerie, etait prévenu par des voisins que sa femme, rentrée le matin, n'avait pas reparu depuis.

M. Bruneau, après avoir recherché dans toute la maison, trouva sa femme dans son grenier sous une poutre à laquelle pendait encore un bout de corde. La malheureuse s'était pendue et la corde trop faible s'était rompue... mais trop tard, la mort avait déjà fait son œuvre.

Moulhard. — *Encore un carreau cassé.* — Mercredi, mecontent d'avoir été mis à la porte du café Rivierre, un nommé Chevallier Louis, domestique aux Autels-Villevillon, a donne un coup de poing dans un carreau, qui a volé en éclats.

Chevallier était à ce moment complètement ivre. M. Rivierre a porté plainte contre lui.

Les souscriptions à l'Emission du Crédit Foncier de France de 2 millions d'Obligations communales de 250 fr. 3 %, avec lots, sont reçues dès maintenant sans frais chez la

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CHARTRES — 17, rue Sainte-Même — CHARTRES

Provisoirement, l'entrée des Bureaux est située rue Sainte-Foy.

Echos et Nouvelles

LE RECENSEMENT EN BELGIQUE

Les chiffres officiels du recensement décennal de la Belgique sont enfin publies.

La population passe de 6 millions 700 à 7 millions 400 000, un peu plus de 10 0/0, la plus forte proportion europeenne après l'Allemagne, la Hollande, l'Italie et la Suisse.

Cet accroissement entraînera la création de dix-huit sièges nouveaux de députes et de neuf de sénateurs.

La statistique démontre que la population flamande reste plus prolifique que la population wallonne, mais les chiffres concernant la division linguistique du pays manquent encore.

Terrible catastrophe sur le réseau de l'Est

Neuf morts

On n'était, pas encore remis de l'émotion causee par l'accident de la gare d'Austerlitz que l'on apprenait la nouvelle d'une terrible collision de trains sur le réseau de l'Est.

On compte jusqu'à présent neuf morts et une vingtaine de blessés.

L'accident s'est produit hier soir à 7 heures 37 minutes à la station du Pont-des-Coquetiers entre les gares de Bondy et de Gargan.

Le train 535 bis qui dessert la ligne de Paris à Gargan avait quitte la gare de l'Est a 7 heures 25. Afin de dégager quelque peu ce convoi toujours très charge, la Compagnie de l'Est met en service un autre train, le 535. Le premier est direct jusqu'à Pont-des-Coquetiers, tandis que le second s'arrête à toutes les stations sauf à celle de Pantin et doit arriver aux Coquetiers à 7 heures 59, sept minutes après le précédent.

Samedi, les deux trains étaient partis bondés de voyageurs, employés et ouvriers qui regagnaient leur domicile, la journée terminée. Le 535 *bis*, arrivé à l'heure normale à Pont-des-Coquetiers, avait dû attendre à cette station le passage d'un train venant de Gargan et qui etait en retard. La ligne entre les Coquetiers et Gargan est en effet à voie unique, la seconde voie nouvellement construite n'ayant pas été encore inaugurée. Toutes les mesures avaient été prises pour protéger le convoi.

Soudain, sur la voie où était arrêté le 535 *bis*, apparaît un autre train venant de Bondy. C'est le 535 qui a déjà franchi les disques d'arrêt et n'est plus qu'à une cinquantaine de mètres. Les employés de la station se précipitent agitant leurs lanternes, tandis que les personnes qui se trouvent sur les quais poussent des cris d'effroi ; quelques voyageurs ouvrent les portières et sautent à terre. Malgré les efforts du mécanicien, le train en marche se jette sur le train à l'arrêt. Dominant le fracas des voitures qui se brisent, des vitres qui volent en éclats, des clameurs d'effroi retentissent ; des gens terrifiés s'enfuient de tous côtés en faisant de grands gestes, culbutent contre les fils des signaux, et ne se relèvent que pour reprendre leur course eperdue.

Le fourgon de queue du train tamponné et le wagon de deuxième classe qui le précédait avaient été broyés ainsi que le premier wagon de troisième classe et le fourgon du tête du train tamponneur.

Bientôt, huit morts, dont quelques-uns étaient affreusement mutilés furent transportes dans la petite salle d'attente de la station. Quant aux blessés, au fur et à mesure qu'on parvenait à les dégager, ils etaient conduits dans des maisons voisines.

Pendant que l'on se préoccupait d'établir l'identité des morts, une partie des blessés étaient transportés dans les hôpiteaux du Raincy. D'autres etaient diriges sur Paris. A minuit, un train venant de Gargan arrivait à la gare de l'Est avec trois blessés grièvement atteints et qui furent aussitôt transportés à l'hôpital Lariboisière et dont l'un, M. Marcel Passenard, 17 ans, demeurant à Noisy-le Sec, a succombe dans la nuit.

Nous avons dit que l'on avait relevé huit cadavres sur les lieux de l'accident. L'identité de sept des victimes a pu être établie. Ce sont :

Mme Flabel, fille de M. Valentin, maire de Livry ;

Mme Clépin, 37 ans, 48, avenue de Chanzy, à Gargan (personne remariée) ;

Mlle Alice Pivart, 14 ans, même adresse, fille de la précédente ;

M. Maurice Pivart, 17 ans, même adresse, fils de Mme Clépin ;

M. Dutrieux, lieutenant aux Andelys, gendre de M. Dubos, 88, rue du Chemin-de-Fer, à Villemomble ;

M. André-Gilbert Mathieu, 46 ans, ingénieur, 13, allée des Bosquets, au Raincy (personne non reconnue, famille absente, identité d'après papiers) ;

M. Lucien-Louis Drouillard, 16 ans, 4, avenue André, à Livry.

Le cadavre qui n'a pas été reconnu paraît être celui d'un ouvrier âgé d'une quarantaine d'années. Il est affreusement mutilé.

L'un des trois blessés qui ont été transportés à Lariboisière, est mort dans la nuit.

M. Caill, juge d'instruction, s'est rendu dans la nuit à Pont-des-Coquetiers, pour ouvrir une information sur les causes de la collision. Il a interrogé le mecanicien du train tamponneur, M. Gerstel, et le chauffeur, M. Guerre. L'un et l'autre ont déclare qu'ils avaient aperçu les feux rouges qui protégeaient le train à l'arrêt ; mais trompes par l'obscurité, ils avaient cru que le convoi arrête se trouvait sur une autre voie. Quand ils revinrent de leur erreur, ils n'étaient plus qu'à une dizaine de mètres du convoi. Le mécanicien Gerstel a été inculpé d'homicide par imprudence.

Faits divers

Mort d'un centenaire

M. Pierre Boucherie, capitaine d'infanterie en retraite, habitant Villefagnan (Charente), vient de mourir dans cette localité. Il aurait eu cent un ans le 30 mars prochain. Le capitaine Boucherie avait pris part aux campagnes de Crimée, d'Italie et d'Allemagne.

Soldat saboteur

La gendarmerie de Thones (Haute-Savoie), a écroué hier à la prison d'Annecy un soldat du 11e bataillon de chasseurs, nommé Labbaz, pour tentative de déraillement sur la ligne du tramway d'Annecy à Thones.

Une pièce de bois avait été placée par lui en travers de la voie.

THÉATRE DE CHARTRES

Dimanche 14 janvier 1912

Madame Louise SYLVAIN
ET
M. SYLVAIN
Sociétaires de la Comédie-Française

Le Père Lebonnard
Comédie en 4 actes
de M. Jean AICARD, de l'Académie française

M. et Madame SYLVAIN, joueront les rôles qu'ils ont créés au théâtre français.

Bureau 8 heures — Rideau 8 h. 1/2

Nous rappelons avec plaisir que Mme Louise Sylvain et M. Sylvain, de la Comedie-Française, viendront dimanche prochain représenter *Le Pere Lebonnard*, la pièce admirable du grand écrivain Jean Aicard de l'Académie française. Nous aurons le plaisir d'applaudir les deux sociétaires dans les rôles qu'ils ont créés à Paris.

La troupe, qui sera de tout premier ordre, se composera de Mmes Laroche, Hawkins, Marneau et de MM. Lomon, Laymond Lyon, Derville, etc...

Voilà une belle soirée en perspective.

CIDRES

M. DOUBLET-GOUJET
Négociant en vins et spiritueux
à Ouarville (E.-et-L.)
Fournisseur des Hospices de Chartres et de l'Asile d'Aligre

Prévient sa nombreuse clientèle que par suite de l'

Installation d'une Cidrerie toute moderne

il est fournir de bons cidres à partir de **25 francs** la barrique nue.

LES MALADIES DE LA VESSIE

Les maladies de la vessie les plus fréquentes sont la cystite et la gravelle. La première a généralement une origine infectieuse, la seconde résulte de la formation dans les reins de petits grains de sable qui tombent dans la vessie et s'y accumulent. Le Sel de Vittel effervescent est le meilleur remède de ces affections. Par sa puissance diuretique, il opère un lavage de la vessie et entraine dans l'urine tout le gravier. La boite de Sel de Vittel pour traitement de 20 jours est adressée par MM. Boillot et Cie, 9, rue Saint-Paul, Paris, contre mandat de 3 fr. 15.

A Chartres, pharmacie BLANCHARD.
A Illiers, pharmacie Gabriel LEFEBVRE.

Petite Consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute-puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lesions se cicatrisent : la guérison devient definitive. Une boite est expediee contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Samedi 20 Janvier 1912

à 2 millions d'Obligations Communales

du Crédit Foncier de France

de **250** fr. **3** % **avec Lots**

PRIX D'ÉMISSION : **248** fr. **50**
payables 15 fr. en souscrivant, et le reste du 12 février 1912 au 8 juillet 1915

12 TIRAGES PAR AN

AVEC CHACUN { **1 Lot de 100.000 fr.** / **1 — 10.000 —** etc., etc.

On peut souscrire dès à présent sans frais

S'adresser au

CREDIT LYONNAIS

7, rue Delacroix, à CHARTRES

Livres d'Etrennes

LIBRAIRIE LAROUSSE

P. JOUSSET : la *France*, géographie illustrée, tome Ier, broché 26 fr., relié demi-chagrin, 32 fr.

Une profusion de documents originaux, de photographies splendides, tirées sur papier couché, la plupart complètement *inédites*, font de cet ouvrage de haut luxe une œuvre absolument originale et nouvelle. Enfants et grandes personnes se réjouiront à l'envi de le posséder, et s'instruiront de la façon la plus charmante du monde.

C'est à la fois un livre de science et un livre d'art. L'ouvrage sera complet en deux volumes, dont le second paraîtra en 1912. Celui qui nous occupe est consacré à des régions particulièrement intéressantes au Massif Central, aux bords de la Loire, à la Bretagne, aux Pyrénées, etc.

Souhaitons le même grand succès qu'à cette magnifique *Histoire de France illustrée*, publiée dans la même collection. La Maison Larousse constitue ainsi une collection de véritables chefs-d'œuvre typographiques dont elle peut être fière à bon droit.

CONSTIPATION — MIGRAINES
Affections de l'Estomac et du Foie

TRAITEMENT le plus efficace et GUÉRISON certaine par les PILULES "TURKA", laxatives et dépuratives.
1 fr. 40 la Boite. — Dans toutes les Pharmacies
Envoi franco contre mandat de 1 fr. 50
ROUX, *Pharmacien de 1re Classe*, 26, Rue des Petits-Champs, PARIS

Cinéma Pathé
10, rue de Mainvilliers, à Chartres

Programme du samedi 6 janvier au jeudi 11 janvier

PREMIÈRE PARTIE

Un mariage au revolver ; Little Moritz et le papillon ; Culture du Manioc et fabrication du tapioca, a Malacca ; Miss Eta ; Comment Max Linder fait le tour du monde.

DEUXIÈME PARTIE

L'Assurance ; Duel de Monsieur Pupin ; Clémence d'Isabeau ; Pathe Journal ; Révolte de Reawod ; Un Monsieur qui n'a pas de memoire.

SKATING

Tous les mardis et mercredis soir, séance de patinage, de 9 heures à 11 h. 1/2 — Promenoir : 0 fr. 50. — Mardis et mercredis (en matinée), patinage. Très facile à apprendre. — Leçons gratuites.

La Direction informe le public que la salle a été agrandie et qu'elle peut contenir 700 places assises, dont 200 aux places à 1 franc et 500 aux places à 0 fr. 50.

MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES NERFS
MALADIES NERVEUSES
Chez l'Homme et chez la Femme
MALADIES DE MATRICE

Gastrite, Dyspepsie, Gastralgie, Anémie, Dilatation, **Neurasthénie**, Constipation, Palpitations, Vertiges, Insomnies, Névralgies, **Descentes de Matrice, Maladies des Femmes**, de l'**Intestin**, du **Ventre**, du **Cœur**, des **Reins**, du **Foie, Maladies Respiratoires, Métrites, Pertes, Hernies, Maladies chroniques**, sont guéries en peu de jours par la Méthode spéciale et le traitement nouveau rationnel du

Docteur JACQUEMART, Spécialiste

bien connu de la Faculté de Paris. Licencié ès-sciences, ancien Elève de l'Institut Pasteur, de l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris, Lauréat et Professeur de l'Université et des Ecoles Supérieures de Paris, 13, rue de l'Odéon, Paris.

La Méthode du Docteur, *guérit radicalement* ces maladies en traitant spécialement leurs causes. Nombreux témoignages de reconnaissance de nos malades guéris.

Notre méthode s'adresse aux malades des deux sexes qui souffrent de l'estomac, de l'intestin, du ventre, du cœur, des nerfs, du système nerveux (**Neurasthénie**) et spécialement à ceux qui ont en vain essayé tous les médicaments internes, les différents traitements et remèdes. L'*Eminent Docteur Spécialiste*, qui revient environ tous les mois et demi, donnera ses consultations à :

CHARTRES Samedi 13 janvier, de 9 heures 1/2 à 4 heures, *Hôtel de France.*

LA FRANCE, GÉOGRAPHIE ILLUSTRÉE

Par P. JOUSSET. La plus belle géographie de la France qui ait jamais été publiée. Paraît par fascicules hebdomadaires à 80 cent. — **Librairie Larousse**, rue Montparnasse, Paris, et chez tous les libraires. (Demander le prospectus).

NOUVEAU BANDAGE

Breveté S. G. D. G. sans ressort de dos ni sous-cuisses. *Pelote élastique.* — Contention parfaite de toutes les Hernies. — **Ceintures** pour Dames, **Bas Varices** etc. — **Bandages** depuis 4 fr.

HOURTOULE
Spécialiste Herniaire-Diplômé
Maison de Confiance fondée en 1878
34, rue du Soleil-d'Or
En face du Marché-aux-Fleurs
CHARTRES

L'application des appareils pour Dames est faite par Mme HOURTOULE

CABINET DENTAIRE
des
Docteurs GIRAUD et MARCHANDÉ
G. LECONTE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
dentiste de l'HOTEL-DIEU et du LYCÉE
8, CLOITRE NOTRE-DAME, 8 CHARTRES

Maladies de la bouche et des dents, Anesthésie, Aurifications, Appareils dentaires perfectionnés, etc.

Consultation tous les jours non fériés de 1 heure à 5 heures. Le matin exclusivement sur rendez-vous.

Remède naturel

Aux convalescents, affaiblis, épuisés et tous ceux qui ont le sang pauvre ou appauvri et ont besoin d'être régénérés, il faut indiquer le grand remède naturel qui n'a jamais pu être égalé. En buvant l'eau digestive de Bussang, source Salmade, dès les premières bouteilles ont sent ses forces renaître, comme on apaise la soif quand on boit.

SANTÉ FORCE

rapidement
obtenues par l'emploi du
VIN DE VIAL
Son heureuse composition
QUINA, VIANDE
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX
En fait le plus puissant des fortifiants.
Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.
VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

ÉTAT CIVIL DE CHARTRES

NAISSANCES

Du 6. — Siméon Brisset, fils de Paul Brisset, et de Marie Lasne, journaliers à Oinville-Saint-Liphard.

Du 8. — Jean-Célestin-Victor Leveil, fils de Jean Leveil, employé de chemin de fer et de Marie Pafin, sans profession rue de Fresnay, 21.

MARIAGES

Lucien Fleury, mouleur, rue du Grand-Faubourg, 88, et Anne Morin, domestique à Argenteuil.

Fernand Dutertre, horticulteur, à Dreux, et Jeanne Macé, sans profession, boulevard Guillaume I.

Edmond Rondeau, officier de la marine marchande, à Dienne, et Marie-Therèse Châtel, sans profession, place de l'Etape-au-Vin, 9.

Gaston Marcault, négociant en épicerie, à La Garenne-Colombes (Seine) et Marcelle Prosper, sans profession, boulevard de la Courtille, 26.

DÉCÈS

Du 6. — Albert-Eugène Moullard, 46 ans, journalier, à Danger.

Du 8. — Gabriel-Marie Méar, 28 ans, employé de chemin de fer, rue au Lait, 16.

Le Progrès d'Eure-et-Loir publie les avis d'obsèques et les remerciements d'obsèques au prix de *cinquante centimes la ligne.*

Pour toute commande de cartes ou lettres de faire part de décès, l'avis des obsèques est inséré gratuitement.

SANTÉ des DAMES

Les accidents critiques qu'on observe chez la femme à l'époque de la formation ou du retour d'âge tels que : Hémorragies, irrégularités, coups de sang, bouffées de chaleurs, vertiges, étouffements, palpitations, angoisses, gastralgies, dyspepsies, constipation, douleurs et névralgies diverses, ainsi que les varices, hémorroïdes et phlébites, sont prévenus ou guéris par l'**Elixir de Virginie-Nyrdahl**. On n'a qu'à découper cette annonce (144) et l'adresser à : **Produits Nyrdahl**, *20, rue de La Rochefoucauld, Paris*, pour recevoir franco la brochure explicative de 148 pages, ainsi qu'un petit échantillon réduit au dixième, qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. Le flacon : 4 fr. 50 franco. Pour éviter les innombrables imitations de ce produit, exiger la signature de garantie **Nyrdahl**.

Étude de feu Me FOIRET, notaire à Chartres, 3, rue au Lin

A VENDRE A L'AMIABLE

BELLE PROPRIÉTÉ
de campagne

A Lèves, sur la grande route de Paris à Bayonne, comprenant : maison d'habitation, communs, jardin anglais, grand jardin potager, orangerie.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser à l'étude de feu Me FOIRET.

Étude de feu Me FOIRET, notaire à Chartres, 3, rue au Lin

A LOUER DE SUITE

GRANDE MAISON

à Chartres, rue Noël-Parfait, n° 13.

S'adresser à l'étude.

A LOUER
par suite de décès pour entrer en jouissance de suite

Maison à usage de café et d'épicerie

Située à Senonches, place du Champ de Foire, près la gare du tramway.

Appartenant à la famille *Nion-Elnard*.

S'adresser à Me BERRY, notaire à Senonches.

A CÉDER DE SUITE
pour raison de santé

Hôtel-Restaurant & Buvette

très bien situé, au centre des affaires.

S'adresser à Me Emile BORDIER, 5, rue Sainte-Même, à Chartres.

Avez-vous des Genêts ?

La distillerie P. *Fouché*, à Houdan (S.-et-O.), achète des genêts. Ecrire de suite.

A CÉDER

Bourrellerie-Sellerie

à céder de suite dans un chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir.

A CÉDER

PETIT CAFÉ

A LA CAMPAGNE PRÈS CHARTRES

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. Fernand VANNEAU, agent d'affaires, 6, rue Muret, Chartres.

CHAUSSURES A CÉDER Bon fonds de **Chaussures** et **Cordonnerie**, dans forte commune d'Eure-et-Loir. Gare et marché. S'adr. au bureau du journal.

APPARTEMENT

tout fraîchement réparé, 14, rue de la Pie.

A louer de suite

S'adresser : 4, rue Saint-Jean

DEMANDES

BOULANGER *On demande* de suite un apprenti boulanger. S'adr. au bureau du journal.

BOUCHER M. *Vallée*, boucher, 24, rue du Cygne, demande de suite un apprenti ou un jeune homme sortant d'apprentissage.

NOURRICE diplômée ayant élevé plusieurs enfants demande un nourrisson au sein ou au biberon. S'adr. au bureau du journal.

AVIS DIVERS

MALADIES des Veaux

GUÉRIES RADICALEMENT PAR

1° La **Poudre blanche Gabriel Lefebvre** *(Diarrhée)* ;

2° La **Poudre cordiale Gabriel Lefebvre** *(Manque de sang, d'appétit, de forces)*.

Prix : **1 fr. 25**

Exiger, pour réussir, la Marque **Gabriel Lefebvre**, et refuser toute imitation ou contrefaçon.

En vente à *Illiers* (Eure-et-Loir), chez l'inventeur **Gabriel Lefebvre**, pharmacien, expédition franco par la poste contre mandat de 1 *fr.* 40.

Dépôts : *Chartres*, pharmacie LHUILLIER — *Nogent-le-Rotrou*, GOGNARD.

---

10 à 20.000 fr. par an avec petit capital ou garanties pour affaire commerciale dans chaque arrondissement. Monopole. Simple direction. Ire honorabilité exigée. Ecr. à M. le Directeur de la Société anonyme des E. M., 4, Bd Diderot, Paris (R. D, A.).

PRÊT d'argent sur signature. Long terme. Ecrire à M. **Isidor**. *Bureau n° 24, rue de Cléry*, Paris.

Chaussons GAILLARD

Exiger le Nom

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans l'Eure-et-Loir et départements voisins : Propriétés diverses, fermes, domaines, immeubles de rapport, terrains à bâtir, *usines*, maisons de commerce, bourgeoises, de campagne. *Fonds de commerce* : Hôtels, cafés, restaurants, épiceries, boulangeries, nouveautés, tissus, mercéries, quincailleries, graineteries, vins en gros et détail, distilleries, bières, etc. *Industries, Fabriques et Entreprises* diverses : constructions mécaniques, machines agricoles, cycles, scieries, moulins, etc. S'adresser à

L'AVENIR COMMERCIAL

102, rue de Maubeuge, Paris

MAISON FONDÉE EN 1886

VENTE IMMÉDIATE, PROCURE

COMMANDITAIRES, ASSOCIÉS

Relations directes avec Acquéreurs ou Capitalistes

Renseignements gratuits

Discrétion

BOURSE DE PARIS

DU 6 Janvier 1912

		Cours moyens
3 0/0 perpétuel		94 30
3 0/0 amortissable		94 75
VILLE DE PARIS	1865 —	345 ..
	1871 —	404 ..
	1875 —	535 ..
	1876 —	553 ..
	1892 —	348 ..
	1896 —	345 50
	1898 —	411 50
	1899 —	392 ..
	1904 —	430 ..
	1905 —	... ..
CRÉDIT FONCIER	Communales 1879	476 ..
	Foncières 1879	502 ..
	Foncières 1883	408 ..
	Foncières 1885	458 ..
	Communales 1891	398 ..
	Communales 1892	440 ..
	Foncières 1895	460 ..
	Communales 1899	450 ..
	Foncières 1903	503 ..
	Foncière 1909 3 0/0	256 ..
	Communales 1906	501 ..
ACTIONS	Banque de France	4220 ..
	Comptoir d'escompte	940 ..
	Crédit Foncier	... ..
	Crédit Lyonnais	1530 ..
	Société Générale	825 ..
	Est	935 ..
	Lyon	1230 ..
	Midi	1077 ..
	Nord	1621 ..
	Orléans	1275 ..
	Ouest	917 ..
	Suez	5940 ..
OBLIGATIONS	Est 3 0/0 nouvelles	414 ..
	Lyon (Fusion) id	415 25
	Midi id	... ..
	Nord id	... ..
	Orléans id	... ..
	Ouest id	... ..
	Métropolitain 4 0/0	494 ..

CONNAISSEZ-VOUS LE

SIROP DE L'ABBAYE Akker?

(COUVENT SANTA PAULO)

Le **SIROP de l'ABBAYE "Akker"**, découvert au XVII^e^ siècle par un savant moine du Couvent de Santa-Paulo, en Espagne, jouit durant plusieurs siècles d'une réputation légendaire dans tout le nord de la péninsule Ibérique. Malheureusement, le Couvent de Santa-Paulo fut détruit en 1811 pendant la fameuse guerre d'Espagne, et les religieux se dispersèrent, emportant avec eux le secret d'un remède qui avait guéri plusieurs générations et laissé dans l'esprit de tous le souvenir conservé encore aujourd'hui, de ses miraculeux bienfaits. Le secret de la formule de ce célèbre Sirop ne devait cependant pas être perdu. Par suite du décès d'un parent appartenant à l'ordre monastique de l'ancien Couvent espagnol. M. L.-I. Akker devint dépositaire de la recette de ce médicament et de toutes les notes relatant les merveilleux effets du **SIROP de l'ABBAYE** dans toutes les affections de la poitrine et des poumons. M. L.-I. Akker prit la résolution de faire connaître dans le monde entier ce remède incomparable sous le nom de **SIROP de l'ABBAYE "Akker" (Couvent Santa-Paulo)** et bientôt la renommée de ce produit devint universelle. C'est par milliers que les attestations arrivent chaque jour. Avant peu le **SIROP de l'ABBAYE "Akker"** sera le remède populaire par excellence en France, où le climat humide et variable à l'excès de nos hivers entraîne un si grand nombre de maladies de la gorge et des poumons.

Le SIROP DE L'ABBAYE "Akker" (Couvent Santa Paulo) est un remède unique au monde pour guérir la **toux**, l'**oppression**, la **bronchite**, l'**asthme**, la **pleurésie**, les **inflammations de la gorge**, les **rhumes anciens et négligés**, la **coqueluche**, l'**influenza** et toutes les **affections des bronches** et de la **poitrine**. Absolument inoffensif, il peut être donné aux plus petits enfants.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Le Flacon de 230 gr. : **2** fr. **50** — Le Flacon de 550 gr. : **4** fr. — Le Flacon de 1.000 gr. : **7** fr.

Dépositaire Général et Vente en Gros : Léon BANJOU, Pharmacien de 1re cl., LILLE (Nord)

Dépositaire Principal à CHARTRES : Pharmacie Paul Blanchard, 1, rue Delacroix.

A NOGENT-LE-ROTROU : Pharmacie Paul Bessac, 47, rue Charronnerie.

PRÊT argent à tous s. signat. *Société Industrielle*, 83, rue Lafayette, Paris. (30e année).

Marchés du Département

Terminiers, 3 janvier

Poulets gras, 3... à 5... pièce
Pigeons, 1.80 à .... la paire.
Lapins dom., 2... à 4... pièce.
Beurre, 1.60 à 1.70 le demi-kilo.
Œufs, 1.70.. a .. la douzaine.
Fromages, 1... à 1.40 la pièce.
Pain blanc, 1.40 les 4 kilos.
Pain bis-blanc, 1.20 les 4 kilos.

Angerville, 5 janvier

Blé, 1re qual., 30... les 120 kilos
Avoine, 14.75 à 15...
Orge, 20.50 a .....
Escourgeon, 20... a 20...
Seigle, 21 .. a .....
Poulets maigres, 5..75 la paire
Pigeons, 1.50 la couple.
Lièvres, 5 à 7 la pièce
Lapins domestiques, 2.25 à 3.50
Beurre, 3.60 le kilo
Œufs, 1.70 la douzaine

Le Directeur-Gérant,
PAUL JACQUOT.

Imp. Ind. et Comm. du *Progrès* CHARTRES

HANGARS AGRICOLES & INDUSTRIELS

LEGENDRE Frères CONSTRUCTEURS BREVETÉS **à Mitry-Mory** (Seine-et-Marne)

La plus haute récompense dans plusieurs concours : MÉDAILLES D'OR

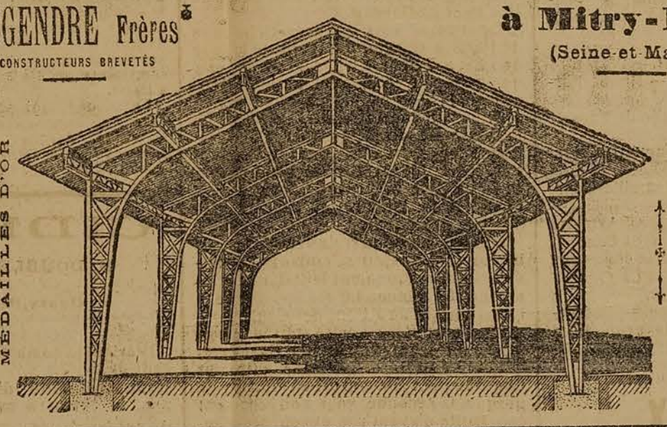

SPÉCIALITÉ DE **Préaux pour écoles**

BUSSANG guérit **L'ANÉMIE**

Si vous toussez

PRENEZ DES

PASTILLES COMPRIMÉES

DU DOCTEUR DUPEYROUX

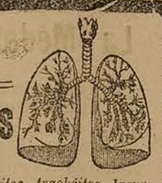

Elles guérissent les *rhumes, bronchites, trachéites, laryngites, maux de gorge, pharyngites simples, grippes, influenzas* et soulagent les crises d'*asthme* et d'*emphysème* mieux que les poudres et cigarettes antiasthmatiques, grâce aux vapeurs microbicides qu'elles dégagent en se dissolvant dans la salive.

Quand vous êtes exposés au froid, au vent, à la pluie, au brouillard, à l'humidité, quand vous vous trouvez dans une réunion nombreuse, salle de spectacle ou d'hôpital, bal, assemblée, quand vous séjournez dans une chambre de malade, sucez quelques PASTILLES du DOCTEUR DUPEYROUX de façon à détruire les microbes qui pourraient pénétrer avec l'air dans vos voies respiratoires et les infecter.

Une seule PASTILLE COMPRIMÉE DU DOCTEUR DUPEYROUX est plus active qu'une cuillerée à soupe du meilleur sirop contre la *toux*, qu'un litre de la meilleure tisane pectorale.

Ce sont les *plus agréables*, les *plus efficaces*, les *moins coûteuses* de toutes les pastilles usitées contre la *toux*.

PRIX : 0 fr. 75 dans toutes les bonnes Pharmacies

J'envoie *franco* domicile, sur demande, une boîte de PASTILLES et mes dix ouvrages de thérapeutique et d'hygiène contre 0 fr. 95 en timbres ou mandat.

Docteur DUPEYROUX, 5, square de Messine, 5, Paris.

LES MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury.

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibrômes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter la Mort subite ou les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La ***JOUVENCE de l'Abbé Soury*** se trouve dans toutes les Pharmacies. **3** fr. **50** le flacon, **4** fr. **10** franco gare. Les trois flacons **10** fr. **50** franco, contre mandat-poste adressé à **Mag. DUMONTIER**, phcien, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et Renseignements confidentiels gratis)

DÉPOTS. — A Chartres : Phie GILBERT, Phie LHUILLIER ; à Maintenon : Phie MAILLARD ; à Dreux : Phie BLIN ; à La Loupe : Phie DUBOURG ; à Courville : Phie VRÉVIN ; à Illiers : Phie LEFEBVRE ; à Senonches : Phie PRORET ; à Epernon : Phie PASSE ; à Châteauneuf : Phie CRAPEZ ; à Auneau, Phie THIBOUT ; à Voves, Phie LEGRIS ; à Toury, Phie CAUVET.

---

30 50 par SEMAINE. Travail facile sans apprentissage, chez soi, toute l'année, sur nos Tricoteuses brevetées (14e année). *La plus ancienne et la plus vaste Maison de ce genre.* Succursale : BORDEAUX, ARRAS, MARSEILLE, LYON, ROUEN, TOURS, TOULOUSE, ANGERS, ALGER. **LA GAULOISE**, Fournisseur des Armées de Terre et de Mer. 196 *ter*, Rue Lafayette, Paris. — Catalogue 39 franco.

UNE MAISON PAYABLE PAR LE LOYER

construite d'après vos plans, à la ville ou à la campagne, payable par le prix inférieur à un loyer. Economie dans la construction. Nombreux avantages. Plus de 300 maisons construites la saison dernière. Avances d'argent pour achat de terrains. Liste des terrains à vendre donnée gratuitement. Catalogue, plans, devis, renseignements gratuits.

C. DOLLÉANS, Directeur, **2**, Place de l'Hôtel-de-Ville, Chartres

---

CARTES DE VISITE, depuis 1 fr. 50

Il sera offert un **Indicateur de poche** *pour une commande de 100 cartes de visite*

NE RIEN ACHETER AVANT D'AVOIR VISITÉ

CHARTRES — **NOUVELLES GALERIES** — CHARTRES

Grands Magasins de Nouveautés, Confections et Ameublements

ACTUELLEMENT

SOLDES avant inventaire, avec rabais importants, de toutes les Marchandises de la Saison d'Hiver

CONFECTIONS HOMMES, DAMES & ENFANTS — FOURRURES EN TOUS GENRES

Bonneterie, Chaussures, Ganterie, Articles de Chauffage, etc.

LUNDI 15 JANVIER et Jours suivants :

Réclame Sensationnelle de BLANC, LINGERIE, etc.

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

Rondelette toile métis, pour torchons

Largeur	0m50	0m60	0m70
Prix	0.45	0.55	0.65

Toile lessivée pur fil, pour torchons.

Largeur	0m50	0m60	0m70
Prix	0.60	0.70	0.80

Toile coton écru, pour la confection de draps et lingerie. La coupe de 10 mètres. **5.25**

Shirting renforcé, belle qualité, pour trousseaux. La coupe de 10 mètres. **4.90**

Taie montée sur volant, avec jour échelle sur coton de bonne qualité. La taie. **1.40**

Mouchoirs blancs, batiste métis, ourlés à jours, initiale brodée à la main. La demi-douzaine. **2.70**

Mouchoirs toile de Cholet, pur fil, vignettes blanches, ourlés et initiale brodée à la main. La demi-douzaine. **4.90**

Serviettes nid d'abeilles, coton blanc, liteau rouge. La demi-douzaine. **2.50** La même initiale brodée, 1/2 douz. **2.75**

Torchons toile d'Ecosse avec fond, rayé et encadrement guilloché. Dimensions 0m60×0m70, la douzaine. **4.50**

Pantalon shirting droit, feston main. Le pantalon. **2.65**

Vitrage guipure festonné, joli motif, blanc ou crème. La paire de 5 mètres. **1.65**

Brise-bise guipure bonne qualité, jolie disposition, blanc ou crème. La paire. **1.25**

Guipure pour vitrages, très jolie disposition sur qualité fine, blanc ou écru. Le mètre. **0.65**

Chemise shirting, plastron brodé main. La chemise. **2.85**

Corset coutil mastic, fourreau garni broderie, 4 jarretelles. Le même broché couleur. **8.50**

AVIS — Nos Clients possesseurs de BONS peuvent retirer leur prime à partir de ce jour

NE RIEN ACHETER AVANT D'AVOIR VISITÉ

L'Imprimerie du *PROGRÈS*

se charge de toutes les impressions :

Menus — Billets de Part de Naissance, de Mariage et de Décès — Programmes — Cartes de Visite — Factures — Enveloppes — En-têtes de Lettres
Cartes de Commerce — Affiches — Prospectus — Brochures — Registres, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS — PRIX MODÉRÉS

214

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 7 JANVIER 1912

2e Tour de Scrutin

GUSTAVE LHOPITEAU

Député, Président du Conseil Général

LOUIS BAUDET

Député, Maire de Châteaudun

Candidats Républicains de Gauche

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du Dimanche 7 Janvier 1912

EMILE LABICHE, Sénateur sortant.
Ancien Président du Conseil général.

FESSARD, Sénateur sortant, Maire de Chartres.

GÉNÉRAL FAMIN, Ancien Directeur des Troupes coloniales au Ministère de la Guerre.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2e BUREAU

N°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 Janvier 1912

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de MM. Lhopiteau, Vinet, Bandet élus Sénateurs, le 7 janvier 1912, dans le département d'Eure et Loir j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-après désignés:

1°- Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et suppléants, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

2°- La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressé en exécution de l'article 9 de la même loi;

3°- La liste d'émargements divisée en 4 cahiers distincts;

4°- Les feuilles de pointage au nombre de 16

5°- Le procès-verbal des opérations électorales;

6°- Les 3 notices des candidats élus.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire accuser réception du présent envoi.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Président du Conseil
Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général
Le Chef du 2e Bureau

Monsieur le Président du Sénat.

DÉPARTEMENT
d' Eure-et-Loir

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Modèle n° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.

Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni le 7 Janvier 1912,
à Chartres, *pour élire* 3 *sénateur*s.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président *ou* vice-président *ou* juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent douze, le Sept du mois de Janvier
nous (1) Fortin, Henri, Victor, Gustave, Président
du tribunal de première instance de Chartres, nous sommes
rendu dans la salle des Assises à Chartres
local désigné pour la réunion du collège électoral du département d Eure et Loir
convoqué en vertu du décret du 15 novembre 1911
à l'effet d'élire 3 sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Ganot (auguste), né le 19 mai 1841.
M. Paulin (alphonse), né le 3 décembre 1846
M. Hubert (Louis Fernand), né le 21 juillet 1865
M. Ilbeaume (Louis), né le 28 mai 1868.

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Polton Anatole
(———), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

64-57-1908. [*]

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	G	— 174	électeurs.
2e Section,	—	D	—	I	— 186	—
3e Section,	—	J	—	M	— 184	—
4e Section,	—	N	—	Z	— 179	—
5e Section,	—		—		—	—
6e Section,	—		—		—	—
7e Section,	—		—		—	—
8e Section,	—		—		—	—
9e Section,	—		—		—	—
10e Section,	—		—		—	—

723

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1re Section	*Président*	M. (2)	Maunoury	Gabriel
	Scrutateurs	M.	Bonni	Louis
		M.	Voyer	Albert
		M.	Maupertuis	Frédéric
		M.	Hais	Omer
2e Section	*Président*	M.	Debarge	Raimond
	Scrutateurs	M.	Pasbe	Denis
		M.	Provost	René
		M.	Pinot	Auguste
		M.	Gautier	Germain
3e Section	*Président*	M.	Roussille	Pierre
	Scrutateurs	M.	Gascon	Albert
		M.	Bruneau	Félix
		M.	Leroy	Firmin
		M.	de Saint Pol	Ambroise
4e Section	*Président*	M.	Leroy	Alfred
	Scrutateurs	M.	Auby	Honoré
		M.	Chantegrain	Paul
		M.	Dupont	Alexis
		M.	Vte de Cambray	Charles
5e Section	*Président*	M.		
	Scrutateurs	M.		
		M.		
		M.		
		M		

6e SECTION. . . .
- *Président*. . . . . | M.
- *Scrutateurs*. . . . . M.
- M.
- M.
- M.

7e SECTION. . . .
- *Président*. . . . . | M.
- *Scrutateurs*. . . . . M.
- M.
- M.
- M.

8e SECTION. . . .
- *Président*. . . . . | M.
- *Scrutateurs*. . . . . M.
- M.
- M.
- M.

9e SECTION. . . .
- *Président*. . . . . | M.
- *Scrutateurs*. . . . . M.
- M.
- M.
- M.

10e SECTION. . .
- *Président*. . . . . | M.
- *Scrutateurs*. . . . . M.
- M.
- M.
- M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de Trois, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	174	174	0	0
2e *idem*	186	186	0	0
3e *idem*	183	183	0	0
4e *idem*	180	180	0	0
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	723	723	0	0

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont éte réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Vinet	M. Baudet	M. Thoppteau	M. Labiche	M. Tenant	M. Tamain	M. Bontoux	M. Epaté	M. Fenet	M. Divers
1re Section	174	174	0	100	92	94	71	73	69	10	6	1	3
2e *idem*	186	186	0	90	79	89	91	100	87	8	4	2	2
3e *idem*	184	184	0	99	83	96	80	88	79	12	7	0	1
4e *idem*	179	179	0	96	77	79	90	93	79	14	7	0	3
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	723	723	0	385	331	358	332	354	314	44	24	3	9

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits 723

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 723

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 723

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1) 723

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2) 1

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés . . 722

MAJORITÉ ABSOLUE (3) 362

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraffés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Vinet	trois cent quatre-vingt cinq	385
M. Chapelain	trois cent cinquante huit	358
M. Vessart	trois cent cinquante quatre	354
M. Labiche	trois cent trente deux	332
M. Baudet	trois cent trente une	331
M. Tanvi	trois cent quatorze	314
M. Boissart	quarante quatre	44
M. Egasse	vingt quatre	24
M. Perret	trois	3
M. Villette Gatô	cinq	5
M. Baillio	trois	3
M. Martin Fortier	un	1
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2) ..... Blanc	un	1

(2) En indiquer la nature et les annexer paraffés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, usqu'à la clôture du procès-verbal page 12), devra être supprimé.

M. (3) Monsieur Vinet

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le délégué Monsieur Leroy, inscrit sous le N° 543 devait voter à la 3e section, par erreur il s'est présenté à la dépouille du bulletin à la 4e section ; ce qui explique, au Compteur, un suffrage en plus à la 4e section et un en moins à la 3e section, tous les chiffres prévus par la répartition

Le president a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de deux sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 1 heures. 10.

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

2ᵉ TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1)

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

1re Section. MM. Bonnin à Voyet remplacés par MM. Maurice J. à Lamicault A.
2e — — Sastre à Gautier d° — L. Foucault à Redaut Henri
3e — — Easton à Leroy d° — Em. Lenoir à René Moreau

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	174	174	0	0
2e *idem*	186	186	0	0
3e *idem*	184	184	0	0
4e *idem*	179	179	0	0
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	723	723	0	0

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Chapelain	M. Ferrari	M. Fabrici	M. Baudet	M. Farini	M. Bruni	M.	M.	M.	M.
1re Section	174	174		97	81	73	91	4	1				
2e *idem*	186	186		94	98	92	87						
3e *idem*	184	184		101	84	82	93	2	1				
4e *idem*	179	179		94	87	84	90	1	2				
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX	723	723		386	350	331	361	7	4				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits 723

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 723

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 723

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1) 723

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2) 2

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés 721

MAJORITÉ ABSOLUE (3) 361

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Chopinteau	Trois cent quatre vingt six	386
M. Baudet	Trois cent soixante un	361
M. Tessart	Trois cent cinquante	350
M. Lobiche	Trois cent trente un	331
M. Tassin	trois	7
M. Boissait	quatre	4
M.		
M		
M.		
M.		
M		
M.		
M		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	deux	2

(2) En indiquer la nature et les annexer paraphés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) M Chopinteau & Baudet

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue * été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 6 heures.

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau,*

3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1re Section				
2e *idem*				
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
7e *idem*.....													
8e *idem*.....													
9e *idem*.....													
10e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes. . . . . .

Ont obtenu (1) :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 6 heures 1/4, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n^{os} 3 à 6, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n^{os} 7 à 22, les feuilles de pointage;

Sous les n^{os} 23 à 25, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs	3	3
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante		
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître		
Bulletins sur papier non blanc		
Bulletins portant des signes extérieurs		
Bulletins divers		

Enfin, sous les n^{os} " à ", les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président, *Le Secrétaire,* *Les Membres du bureau.*

33

Département d' Eure-et-Loir. **MODÈLE N° 8** *bis.*

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier *1912.*

(2e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. 703
Nombre des votants 703
Nombre des suffrages exprimés 701

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Ranuet
Prénoms : Louis, Alexandre
Qualification, profession, etc. : Député, maire de Châteaudun
Date de la naissance : 9 Janvier 1857

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 361

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Chopiteau 386
M. Tessard 350
M. Labiche 331
M. . . . . .
Divers, bulletins nuls ou voix perdues. 13

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. . .

98-57-1911. [7938]

30

Département d' Eure et Loir. **MODÈLE N° 8 bis.**

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier 1912.

(2e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. 723
Nombre des votants 723
Nombre des suffrages exprimés 721

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Chapiteau

Prénoms : Emile-Gustave-Joseph

Qualification, profession, etc. : Député, - Avocat à la Cour d'appel de Paris, Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Date de la naissance : 26 Avril 1860.

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 386

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Baudet 301
M. Tessard 350
M. Labiche 331
M. . . . . .
Divers, bulletins nuls ou voix perdues. 13

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. .

98-57-1911. [7938]

Département d' Eure et Loir

MODÈLE N° 8 *bis.*

21

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier 1912.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits. 763

Nombre des votants 763

Nombre des suffrages exprimés 762

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Tisset

Prénoms : Louis Charles

Qualification, profession, etc. : Propriétaire à Garancières en Beauce - président : 1° de la Caisse régionale de crédit mutuel agricole de la Beauce et du Perche, 2° du syndicat agricole des arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou

Date de la naissance : 9 Janvier 1840

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 385

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Chapiteau	358
M. Pessard	354
M. Labiche	352
M. Bauset	331
M. Tannin	314
M. Boissard	44
M. Egasse	21
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	13
TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne	762

98-57-1911. [7938]

DÉPARTEMENT
d Eure-et-Loir

Modèle n° 3.

Annexe
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement de Chartres				
	Canton d'Auneau.				
Auneau	Gougis Albert	a accepté			
	Sédilot Joseph	d°	Guyot Edmond	a accepté	
	Durut Alcide	d°			
Ardelu	Routheaux Jules	d°	Peschard Fidèle	d°	
Aunay-sous-Auneau	Cailleaux Charles	d°	Vincent Jules	d°	
	Carré Emile	d°			
Beville-le-Comte	Javault Désiré	d°	Lemaire Albert	d°	
	Rivière Eugène	d°			
Champseru	Imbault Paul	d°	Chenu Henri	d°	
Chapelle-d'Aunainville	Alix Ernest	d°	Dubois Charles	d°	
Châtenay	Durut Charles	d°	Pavard Jules	d°	
Denonville	Redaud Henri	d°	Surcau Emile	d°	
	Marchand Anatole	d°			
Francourville	Javault Alphé	d°	Maunoury Louis	d°	
	Genet Louis	d°			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Garancières en Beauce	Vinet Louis	a accepté	Gilbert Gustave	a accepté	
Gué-du-Longroi (le)	Normand Léonard	d°	Dupuis Ernest	d°	
Houville	Cardieu de Maleyssie Etienne	d°	Gau Etienne	d°	
Léthuin	Berthon Jules	d°	Goussard Edmond	d°	
Lèzainville	Trouffléau Léon	d°	Marchand Louis	d°	
Maisons	Niochau Léon	d°	Roncret Georges	d°	
Mainville la Poulin	Paty Edmond	d°	Bourgeois Joseph	d°	
Mondonville St Jean	Erubert Albert	d°	Séguin Clément	d°	
Morainville	Commeau Théophile	d°	Marcou Louis	d°	
Oinville sous Auneau	Sevin Joseph	d°	Chevert André	d°	
Orlu	Cailleau Faustin	d°	Levéleau Henri	d°	
Oysonville	Imbault Paulin	d°	Lecœuvre Auguste	d°	
Poinville	Cintract Edouard	d°	Vassort Auguste	d°	
St Léger aux Aubées	Chopiteau Charles	d°	Lefebvre Germain	d°	
Saisonville	Bary Justave	d°	Buret Henri	d°	
	Rivet Léon	d°			
Santeuil	Gresland Charles	d°	Duval Edmond	d°	
Umpeau	Guérin Maximin	d°	Mouchet Jules	d°	
Vierville	Mainfroy Jules	d°	Parturier Henri	d°	
Voise	Chauvet Alfred	d°	Paty Ludovic	d°	
Canton de Chartres-nord.					
Chartres	Hubert Louis	a accepté			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs su pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Fessard Georges	a accepté			
	Roynaud Vital	d:			
	Allemane Louis	d:			
	Fresneau Paul	d:			
	Coudray Gustave	d:	Gilbert Victor	a accepté	
Chartres (Suite)	Debarque Raimond	d:	Thomas Albert	d:	
	Ganot Auguste	d:	Corcheux Léon	d:	
	Bouthemard Louis	d:			
	Roussille Pierre	d:			
	Paulin alphonse	d:			
	Polton amédée	d:			
Amilly	Martin Paul	d:	Fouré Georges	d:	
Bailleau l'Evêque	Morin Almire	d:	Bouteiller Léon	d:	
	Lebrun Désiré	d:			
Berchères la m.te	Pierre Sosthène	d:	Bidard Henry	d:	
Bruconville	Corron Agnès	d:	Secouet Jules	d:	
Challet	Noël Emile	d:	Peauger Edmond	d:	
Champhol	Grandet Jacques	d:	Doublet Victor	d:	
Cintray	Mauguin Adrien	d:	Bellanger Désiré	d:	
Clévilliers	Vauglin Arsène	d:	Rouveaux achille	d:	
	Benoist Emile	d:			
Collainville	Buisson Julien	d:	Bourgeois Paul	d:	
Fruncay le Gilmert	Decoeur Emile	d:	Joisneau Charlemagne	d:	
Gasville	Lefèvre Eugène	d:	Legros Louis	d:	
	Leborgne Bruno (1)	d:			(1) Election déférée au Conseil de Préfecture.

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Lochon Louis	a accepté			
Jouy	Bourgeois alfred	d°	Hache Georges	a accepté	
	Lesoudier Jean	d°			
Lèves	Chedozeau Célestin	d°	Amy Eugène	d°	
	Robillard François	d°			
Lucé	Thibault Hippolyte	d°	Bourguilleau Henri	d°	
	Chenais Pierre	d°			
Mainvilliers	Dupont Célestin	d°	Biou Félix	d°	
	Aubry Honoré	d°			
Poisvilliers	Bourgeot adrien	d°	Faby Désiré	d°	
St Aubin des Bois	Maupertuis Jédéon	d°	Leroy Marcel	d°	
St Germain la Gâtine	Delu Léon	d°	Girard Philéas	d°	
	Guilloteau albert	d°			
St Prest	Fouré Léon	d°	Rossard de Manville Maurice	d°	

Canton de Chartres-sud.

Barjouville	Billard de St Saumer Raoul	a accepté	Courtay Armand	a accepté	
	Lebourcq Edouard	d°			
Berchères-les-Pierres	Leroy Elie	d°	Levacher Ernest	d°	
Corancez	Martin augustin	d°	Doublet Lucien	d°	
	Boinelle Léon	d°			
Coudray (le)	Lecomte Marcel	d°	Hamelin Charles	d°	
	Billard Pierre	d°			
Dammarie	Clément Emile	d°	Rousseau Désiré	d°	
Fontenay-sur-Eure	Ballay austré	d°	Vigneron Eugène	d°	
Fresnay-le-Comte	Girard Octave	d°	Lefort Rémond	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gellainville	Corne alcide	a accepté	Vallet Victor	a accepté	
Luisant	Gâtineau Joseph	d°	Lelièvre Adelbert	d°	
	Vinsot Eugène	d°			
Mignières	Duret Alexandre	d°	Binet Emile	d°	
Morancez	Desjeux Germain	d°	Chapron Eugène	d°	
Nogent le Phaye	Amy Edmond	d°	Martin Léon	d°	
	Thomme Clément	d°			
Prunay le Gillon	Granger Honoré	d°	Sinault Henri	d°	
	Lambert Cyr	d°			
Sours	Lambert Louis	d°	Gautron Louis	d°	
	Cintrat Joseph	d°			
Chivars	Rivet Désiré	d°	Guignochaux	d°	
	Gautier Alphonse	d°			
Ver les Chartres	Sottiau Léon	d°	Segachar Edouard	d°	
	Fourré Cléophas	d°			
	Canton de Courville				
Courville	Chabocho auguste	a accepté	Dubois alfred	a accepté	
	Rousseau Jean Jacques	d°			
	Eriquet Hilaire	d°			
Billancelles	Guillard Octave	d°	Bollard Palmyre	d°	
Chuisnes	Verdin Jules	d°	Mariette Ernest	d°	
	Malpart Ambroise	d°			
Dangers	Marchais Elie	d°	Lemaire Joseph	d°	
Fauril (Le)	Guillou Isidor	d°	Petibt auguste	d°	
	Guillemain Eugène	d°			

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Fontaine-la-Guyon	Perot Louis	a accepté			
	Thibout Célestin	d°	Sagot Arsène	a accepté	
Fruncé	Bigot Emile	d°	Radereau Louis	d°	
Sandillet	Moraine Rose	d°	Leroy Marie	d°	
Mittainvilliers	Hémier André	d°	Buisson Jules	d°	
Orrouer	Hublin Maxime	d°	Ménager Philippe	d°	
Pontgouin	Gouhier Joseph	d°	Gâteau Jules	d°	
	Prieux Louis	d°			
	Legrand Emile	d°			
St. Arnoult	Rondeau Adolphe	d°	Jean-Joseph	d°	
St. Georges sur Eure	Constantin Fâmin	d°	Blanchard Célini	d°	
	Marion Omer	d°			
St. Germain-le-Gaillard	Thirouin Albert	d°	Garnier Ernest	d°	
St. Luperce	Poulard Ernest	d°	Baillard Anatole	d°	
	Dumais Paul	d°			
Vérigny	Delorme Théophile	d°	Rousseau Emile	d°	

Canton d'Illiers.

Illiers	Maléfant Louis	a accepté			
	Ferré Léon	d°			
	Legrand Arsène	d°	Chastel Dominique	a accepté	
	André Eugène	d°	Bellamy Eugène	d°	
	Martin Faustin	d°			
	Lamoriault Adrien	d°			
Boisseau-le-Roy	Crufoy Désiré	d°	Prieux Alfred	d°	
	Petit Alcime	d°			
Blandainville	Mercier Félix	d°	Benoist Marcel	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs su pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Boisbrillette	Moreau albert	a accepté	Lemoine alexandre	a accepté	
Cernay	Loupine Jean Louis	d°	Réperant Ismaël	d°	
Charonville	Perrier Dioguine	d°	Santran Victor	d°	
Châtelliers notre Dame	Merit Ernest	d°	Vaugeux jean Pierre	d°	
Chauffours	Deseyne Henri	d°	Levacher Edouard	d°	
Epeaubrolles	Benoist Théodore	d°	Barré Fulgence	d°	
Ermenonville la grande	Carnis Caroline	d°	Ferron Lucien	d°	
Ermenonville la Petite	Foreau augustin	d°	Bouard Ernest	d°	
Luplanté	Maurice Jules	d°	Guillaume Paul	d°	
Magny	Leroy Paul	d°	Blondeau Louis	d°	
Marcheville	Lebahy Célestin	d°	Cintrat Pierre	d°	
	Pierre adrien	d°			
Moréglise	Monfermé Elie	d°	Mortier Emile	d°	
Meslay le Grenet	Bouvart Gustave	d°	Manceau Ephraim	d°	
Nogent sur Eure	Boyeux Timothé	d°	Pichot Frédéric	d°	
Ollé	Royneau albert	d°	Seguin adolphe	d°	
St. Eman	a Soultzencourt Edgar	d°	Brianne Joseph	d°	
St. Loup	Lhopiteau Ernest	d°	Sommeret Eudoxi	d°	
Saundarville	Thiriau Eugène	d°	Pineau Gustave	d°	
	Canton de Janville				
Janville	Dubroc Georges	a accepté	Bonneau anatole	a accepté	
	Sigrist Emile	d°			
Allaines	Gibrie Oscar	d°	Lethrosne Jules	d°	
Barmainville	Barré Ernest	d°	Bigot Georges	d°	

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Baudreville	Pintureé Henri	a accepté	Barré Paul	a accepté	
Dommerville	Sellerin alfred	d°	Barré Louis	d°	
Fruitray l'Evêque	Gibier Louis	d°	Perthuis aubin	d°	
	Doret alcide	d°			
Gommerville	Jaquemet Charles	d°	Baudry Félicien	d°	
Gouillons	Guyon Charles	d°	Moriget Denis	d°	
Grandville faudreville	Cailleaux Charles	d°	Dallier Jules	d°	
Guilleville	Breton auguste	d°	Lefebvre achille	d°	
Intreville	Pannetier albert	d°	Delaluque Edouard	d°	
Levesville la Chenard	Prouteau Fernand	d°	Menard Louis	d°	
Merouville	Sergent Barnabé	d°	Cuissard Paulin	d°	
Merzilliers	Delatouche Paul	d°	Arnoult Hippolyte	d°	
Neuvy en Beauce	Mineau Pendant Désiré	d°	Rozier Baudouin albert	d°	
	Venard Paul	d°			
Oinville St Liphard	Bonneau Charles	d°	Doublet arthur	d°	
Poinville	Durand arthur	d°	Popot Henri	d°	
Puiset (Le)	Raimbert Eugène	d°	Cailleaux Jacques	d°	
	Deniget Ernest	d°			
Rouvray St Denis	Segestre Léon	d°	Chartier Casimir	d°	
	Durand Léon	d°			
Santilly	Popot andré	d°	Philippeau Eugène	d°	
	Richard Fernand	d°			
	Lambert arthur	d°			
Toury	Marchand Charles	d°	Vijet Ernest	d°	
	Popot Ernest	d°			
Trancrainville	Morin Henri	d°	Dubois Paul	d°	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Maintenon.				
Maintenon	Chantegrain Paul	a accepté			
	Martin alphonse	d°	Auger Jules	a accepté	
	Leconte Pierre	d°			
Armenonville-les-Gx	David Léon	d°	Héron armand	d°	
Bailleau-l'Ev.-Gallardon	Baret augustin	d°	Colas Eugène	d°	
	Sherondeau	d°			
Bleury	Bohier Louis	d°	Chartrain Pierre	d°	
Bouglainval	Chiroux Ernest	d°	Popot Emile	d°	
Chartainvilliers	Dauvilliers Victor	d°	Benoist Joseph	d°	
Droue	Genet Emile	d°	Ragot albert	d°	
Ecrosnes	Bruant Lucien	d°	Trault arsène	d°	
	Buisson Léon	d°			
	Bruneau Félix	d°			
Epernon	Ledru Paul	d°	Saindart albert	d°	
	Supersac Omer	d°			
Gallardon	Chevauché Louis	d°	Buisson Léon	d°	
	Martin Louis	d°			
Gas	Piat Louis	d°	Germond Palmyre	d°	
Hanches	Sénéchal Paul	d°	Selouse aristide	d°	
	Tullouë Jules	d°			
Houx	Piébourg Paul	d°	Pottier Désiré	d°	
Mévoisins	Caupin alfred	d°	Chesneau emile	d°	
Montlouet	Martin Ernest	d°	Leroy albert	d°	
Pierres	Hais Omer	d°	Fourmilleau Edouard	d°	
	Le Soudier Constant	d°			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Priat	Bobet Ernest	a accepté	Voumore Isidore	a accepté	
	Foubert Gustave	d°			
St Symphorien	Delalew Louis	d°	Billard armand	d°	
Soulaires	Fortin alphonse	d°	Binet Lucien	d°	
Yermenonville	Velour Mary	d°	Bouquet Hippolyte	d°	
Ymeray	Provost René	d°	Carmoin Emilien	d°	
	Canton de Voves.				
Voves	Gouin Léon	accepté			
	Leroy Edouard	d°	Thomas Ozide	a accepté	
	Rousseau albert	d°			
Allonnes	Doublet Ozide	d°	Desbayes Philotas	d°	
Baignolet	Foiret Paul	d°	Jamin augustin	d°	
Beauvilliers	Bigoteau aristide	d°	Lambert Georges	d°	
	Pelard Gilbert	d°			
Berbillela St Père	Duret Albert	d°	Bourgine Marcel	d°	
	Gudin Louis	d°			
Boncé	Bourdeloups Alexandre	d°	Brault Hippolyte	d°	
Fains la Folie	Lhoste Ludovic	d°	Evano Camille	d°	
	Voyet albert	d°			
Germignonville	Lambert de Lambray	d°	Regin Octave	d°	
	Pinot aristide	d°			
Saujille la Chenard	Poisson François	d°	Barré arthur	d°	
Montainville	Rouillay Marcel	d°	Perrot Cyrille	d°	
	Lesieur auguste	d°			
Moutiers	Dolléans Marcel	d°	Boulard Emile	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ouarville	Letourneur Georges	a accepté	Gérard albert	a accepté	
	Cailleaux Victor	d°			
Pézy	de Saint Pol Ambroise	d°	Rousseau Maurice	d°	
Prasville	Granveau Léon	d°	Claveau Albin	d°	
	Morchoisne arthur	d°			
Réclainville	Foucault Lazare	d°	Bourdeau Pierre	d°	
Rouvray-St-Florentin	Pelard François	d°	Pinot Emile	d°	
Thivarville	Levacher Gaston	d°	Bucher Léon	d°	
	Laurent Félix	d°			
Viabon	Caplain arthur	d°	Deux Georges	d°	
	Rimbert Narcisse	d°			
Villard	Gommier Joseph	d°	Leprince Eugène	d°	
Villeau	Masson Louis	d°	L'hopiteau Georges	d°	
Villeneuve St Nicolas	Perrier Désiré	d°	Bouet adelmar	d°	
Ymonville	Levasseur Joseph	d°	Bauvillard Jules	d°	
	Coudière Romain	d°			

Arrondissement de Châteaudun

Canton de Bonneval.

Bonneval	Avelino Louis	a accepté			
	Morin Gustave	d°			
	Cochin armand	d°	Cochin Jules	a accepté	
	Roger Jules	d°	Pfeiffer Jacques	d°	

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bonnegal (Suite)	Huet Napoléon	a accepté			
	Masson alexandre	d°			
	Thomme Pol	d°			
Allonges	Guillaumin Olivier	d°	Quiffard Eugène	a accepté	
	Carnis adulmar	d°			
Bouville	Bucher Gabriel	d°	Voisin Paul	d°	
Bullainville	Guillaumin anselme	d°	Clavaux Georges	d°	
Dancy	Gillet arsène	d°	Marchand anatole	d°	
Flacey	Ricois Pierre	d°	Ferrière Valentin	d°	
Fault-St-Denis	Goussu Edouard	d°	Fleury Louis	d°	
	Fourmont anselme	d°			
	André Lucien	d°			
Mézlay-le-Vidame	Bouvart Paul	d°	Congert Jules	d°	
Montboissier	Carrayon Louis	d°	Foreau Omer	d°	
Montharville	Campagne Joseph	d°	Crosnier auguste	d°	
Moriers	Pauvert Denis	d°	Paris Casimir	d°	
Neuvy au Bunois	Goussu Octave	d°	Lepage Raymond	d°	
	Bigot Georges	d°			
Pré St-Benoult	Pelletier Ernest	d°	Boissière albert	d°	
Pré St-Martin	Pauvert Paul	d°	Gaudichau Maurice	d°	
St-Maur	Thomme Jules	d°	Freon Jules	d°	
Sanchville	Koenig Pierre	d°			
	Gouache adrien	d°	Fallou auguste	d°	
	Voye Eugène	d°			
Saumeray	Fourmont Louis	d°	Gâtineau Henri	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Tripay es Bonneval	Normand augustin	a accepté	Bigot Ernest		
Villiers-St-Orien	Veloutre Jules	d°	Courtin Désiré		
Vitray en Beauce	Chastel Emile	d°	Seigneuret Narcisse		
	Canton de Brou				
Brou	Sory Emile	a accepté			
	Hiard Fulgence	d°			
	Hacault Paul	d°	Champeau Clément	a accepté	
	Samiault Félix	d°	Brissard Cyprien	d°	
	Savigny mayeur	d°			
	Roble Emmanuel	d°			
Bullou	Bucquet maurice	d°	Velard Louis	d°	
Dampierre s/ Brou	Guinebert François	d°	Jolliet François	d°	
	Chenet André	d°			
Dangeau	Samiault Théodule	d°	Poirier Ferdinand	d°	
	Guillemot Louis	d°			
Gohory	Coeuret amant	d°	Péan Pierre	d°	
Mézières au Perche	Sérieux Louis	d°	Poirier Eugène	d°	
Mottereau	Morin Elie	d°	Brèche Louis	d°	
St Ayt	Dayriet Jules	d°	Debeauste Edouard	d°	
	Galerne Ferdinand	d°			
Unverre	Aubry Casimir	d°	Chevallier Léon	d°	
	de Boisseau Henri	d°			
Viemicq	Vallée Victor	d°	Richard Isidore	a refusé	
	Renoncet Victor	d°	Ferré Ernest	a accepté	

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Yèvres	Chaillou Louis	a accepté			
	Legué Adam	d°	Campagne Casimir		
	Dourdan Édouard	d°			
	Canton de Châteaudun				
Châteaudun	Hiblot Ernest	a accepté			
	Fanuel Romain	d°			
	Picard Ernest	d°			
	Hetté Jorget	d°	Souillier Louis	d°	
	Roger François	d°	Guillaumin Théophile	d°	
	Ménager Ulysse	d°			
	Moreau René	d°			
	Souchay Raymond	d°			
	Gauchery auguste	d°			
La Chapelle du Noyer	Prudhomme Jules	d°	Lauriau Ernest	d°	
Cuiry	Cottin Joseph	d°	Barré Rémy	d°	
	Henault Eusèbe	d°			
Conie	Sureau Zéphirin	d°	Dagard Henri	d°	
Donnemain	Guérineau de Lamérie Ludovic	d°	Moulin antonin	d°	
Jallans	Boutroux Vincent	d°	Bataille Gustave	d°	
Lanneray	Galoup François	d°	Guillon Baptiste	d°	
	Doré Eugène	d°			
Logron	Hallouin Paul	d°	Moulin Gustave	a refusé	
	Juguelier adolphe	d°	Hallouin Eugène	a accepté	
Sutz-en-Dunois	Croiset Gustave	d°			
	Philoreau Joseph	d°	Gouin Ernest	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs su pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Marboué	Thiery Narcisse	a accepté	Juguelier achille	à accepté	
	Franchet Urain	d°			
Moléans	Lecointre Marcellin	d°	Morée Jules	d°	
Ozoir-le-Breuil	Sarradin alphonse	d°	Neveu Charles	d°	
	Pasteau Vincent	d°			
St. Christophe	Lefèvre Pontalis Gérard	a refusé	Figal Maximilien	d°	
St. Cloud-en-Dunois	Charpentier Ernest	a accepté	Chereau Emile	d°	
St. Denis-les-Ponts	Brosseron Léopold	d°	Sard Edgard	d°	
	Pie Clotaire	d°			
Thivilliers	Marmas Célestin	d°	Jumeau Eustèbe	d°	
	Corbanceau Clotaire	d°			
	Croiset alphonse	d°			
Villampuy	Berneron Joseph	d°	Bridard Joseph	d°	

Canton de Voyes.

	Maudemain Eugène	a accepté			
Voyes	Allain Emile	d°	Géray anselme	a accepté	
	Legrand François	d°			
	Normand Joseph	d°			
	Poussard Emile	d°			
	Mélet Emile	d°	Renoir de aristide	d°	
Arrou	Charron Emile	d°	Cauveau Henri	d°	
	Revol auguste	d°			
	Bigot Félix	d°			
	Cornuau Désiré	d°			

113-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Autheuil	Cornuau Désiré	a accepté	Martin Albert	a accepté	
Boissgasson	Serif Louis	d°	Joseph adrien	d°	
Charray	Huchet Georges	d°	Pigeon Léopold	d°	
Chatillon	Bois alexandre	d°	Giraud Pierre	d°	
	Breton Ernest	d°			
Courtalain	Méry Henri	d°	Blanlut Clovis	d°	
	Hubert Edmond	d°			
Douy	Foisy Louis	d°	Venot Henri	d°	
La Ferté Villeneuil	Garnier Raoul	d°	Morin Léon	d°	
	Savalle Désiré	d°			
Sanzay	Bezault Henri	d°	Deux Cyrille	d°	
	Courdimault Henri	d°			
Le Mée	Barrault Léon	d°	Daviau Firmin	d°	
	Pulvigny non Sosthène	d°			
Montigny le Gannelon	Merillon Pierre	d°	Froissart Gilles	d°	
	Huguet Paul	d°			
Romilly s/ Aigre	Cornuau Désiré	d°	Thibault Désiré	d°	
	de Carragon Sergio	d°			
St Hilaire s/ Yerre	Moulin Justin	d°	Couchard Léon	d°	
	Journet Firmin	d°			
St Pellerin	Lebray Victor	d°	Rossignol Louis	d°	
	Mettray Louis	d°			
Canton d'Orgères.					
Orgères	Pothier abel	a accepté	Chardon Tranquille	a accepté	
	Couret Gustave	d°			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Baigneaux	Monceau Charles	a accepté	Chomain Léon	d°	
Bazoches-en-Dunois	Billault Socrate	d°	Bellanger Joseph	d°	
	Guillonneau Paul	d°			
Bazoches-les-Hauts	Dépussay Jules arthur	d°	Millet François	d°	
Cormainville	Gidouin Joseph	d°			
	Fillon Joseph	d°	Coudray Narcisse	d°	
Courbehaye	Crosnier albain	d°	Sachon Zéphir	d°	
Dambron	Menard Constant	d°	Faucheux Henri	d°	
Fontenay-sur-Conie	Ménager arthur	d°	Morée Louis	d°	
Guillonville	Crosnier augustave	d°	Belhomme Emile	d°	
	Roger armand	d°			
Soigny	Bourgeois Eliophas	d°	Robert achille	d°	
Sumeau	Chomain Jules	d°	Pothier Henri	d°	
Nottonville	Lange Théodore	d°			
	Plateau Louis	d°	Fallon Emile	d°	
Péronville	Carougeau	d°			
	Joseph alexandre	d°	Coutenceau albert	d°	
Poupry	François aristide	d°	Lamriault arthur	d°	
Terminiers	Deslondes Désiré	d°			
	Lejeune alexandre	d°	Chomain Gaston	d°	
Villay-le-Sénéchal	Duveau Ludovic	d°			
	Chevallier Désiré	d°	Popot Lucien	d°	
Varize	Barrier Ernest	d°	Henault armand	d°	

113-57-1902. [+] 1

Arrondissement de Dreux.

Canton d'Anet.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Anet	Pasteur Benjamin	a accepté	Lavergne Constant	a accepté	
	Durand Jean Louis	d°			
Abondant	André Jean	d°	Mary Alfred	d°	
	Moreau Hilaire	d°			
Berchères sur Vesgre	Broquin Amable	d°	Supanne Désiré	d°	
	Housset René	d°			
Bonnevet	Bonnin Albert	d°	Duval Isidore	d°	
Broué	Camu Maxime	d°	Aulet Georges	d°	
	Flèche Louis	d°			
Bû	Métayer Marcel	d°	Renard Désiré	d°	
	Coutan Louis	d°			
Champagne	Selle Louis	d°	Challet Ernest	d°	
La Chaussée d'Ivry	Clavey Charles	d°	Halard Alfred	d°	
Gilles	Lemarié Ludovic	d°	Lamarre Camille	d°	
Goussainville	Beaussire Alphonse	d°	Aubé Joseph.	d°	
	Frémineau Jules	d°			
Guainville	Duhamel Albert	d°	Boulland Eugène	d°	
Havelu	Maillet René	d°	Duval Paul	d°	
Marchezais	Lefèvre Louis	d°	Rognon Joseph	d°	
Le Mesnil Simon	Marais Albert	d°	Delaunay Auguste	d°	
Oulins	Dubois Vital	d°	Legrand Désiré	d°	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Rouvres	Debray aimé	a accepté	Maufrais Jules	a accepté	
	Jardin Eugène	d°			
St-Aubin de la Haye	Baudoin Paul	d°	Duclos Eloi	d°	
	Vanquest Ulysse	d°			
St-Ouen-marchefroy	Acacie Charles	d°	Idoine Victor	d°	
Saussay	Mauté Eugène	d°	Litté Emile	d°	
Serville	Benoist Camille	d°	Besnard Jules	d°	
Sorel-Moussel	Binet Léon	d°	Boucher-Eugène	d°	
	Couriot Christian	d°			

Canton de Brezolles.

Brezolles	Glatigny Jules	a accepté	Coutain Léon	a accepté	
	Coutain Marcel	d°			
Beaucho	Dupont Léon	d°	Couillien adolphe	d°	
Béroy-la-Muloterie	Verieux Paul	d°	Godard armand	d°	
Châtaincourt	Chapron achille	d°	Legrand Charles	d°	
Les Châtelets	Deshayes maxime	d°	Loup Constant	d°	
Crucey	Revel-St-Ange Jules	d°	Gasso Margat Emile	d°	
Dampierre-sur-Avre	Bonneville Julien	d°	Laperrière alfred	d°	
	Mercier Eugène	d°			
Escorpain	Bourgeois Théodore	d°	Grandon Félicien	d°	
Fessanvilliers	Prévost Mary	d°	Maillard Ernest	d°	
Laons	Lambert Emile	d°	Geslain Louis	d°	
	Michel Théodore	d°			
Mainterne	Simon Nestor	d°	Angenard Hippolyte	d°	

113-57-1902. [+] 1

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
La Mancelière	Loup Félix	a accepté	Pérette Célestin	a accepté	
Montigny sur Aure	Cauchy Eugène	d°	Rohard arthur	d°	
Prudemanche	Deshayes Georges	d°	Pasquier Gustave	d°	
Reversourt	Ravenau Jules	d°	Lexpert Louis	d°	
Ruil la Gadelière	Gébert Jules	d°	Charpentier Raphaël	d°	
St Lubin de Cravant	Lebrun albert	d°	Huveau Léon	d°	
	Nicourt albert	d°			
St Lubin des Joncherets	Leveau Fercy	d°	Bonneville Lucien	d°	
	Dupuis alphonse	d°			
	Leblond Emile	d°			
St Remy-sur-Avre	Fricault Charles	d°	angot Félicien	d°	
	Boullier Lucie	d°			
Vitray-s/Brezolles	Parmentier Léon	d°	Beaumont Lucien	d°	

Canton de Châteauneuf.

Châteauneuf	Létang Ferdinand	a accepté	Marette Charles	a accepté	
	Fontenelle Raimond	d°			
Ardelles	Goupy Rose	d°	Bigot auguste	d°	
Blévy	Beaufils Honoré	d°	Bucaille Pierre	d°	
	Pescheux alfred	d°			
Boullay les 2 Eglises	Morize albert	d°	Salance Eugène	d°	
Chêne-Chenu	Devaux Baptiste	d°	Minard Paul	d°	
Ecublé	Poirier Victor	d°	Borée Georges	d°	
Favières	Jumeau Louis	d°	Buthon alexandre	d°	
Fontaine les Ribouts	Pinard aristide	d°	Pécuyer Eugène	d°	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gâtelles	Guiard Alfred	a accepté	Vigneron Augustin	a accepté	
Goronville	Lecomte Emile	d°	Jean Louis Armand	d°	
Maillebois	Guillon Louis	d°	Renault Léon	d°	
Marville les Bois	Gilbert Gabriel	d°	Cochard Damas	d°	
Puiseux	Hébert Jacques	d°	Lecomte Edmond	d°	
St Ange et Torçay	Guérinot Paul	d°	Appel Dominique	d°	
St Cheron aux Champs	Bled Maxime	d°	Vigneron Eugène	d°	
St Jean de Rebervilliers	Percheron Paul	d°	Courailler Joseph	d°	
St Maixme Hauterive	Minard Eugène	d°	Oudard Louis	d°	
St Sauveur Lavaszière	Bataille Fulgence	d°	Duchesne Prosper	d°	
Serazereux	Chantard Arsène	d°	Marie Jacques	d°	
Chuisy achères	Borée Zéphir	d°	Blin Edmond	d°	
Chimert	Cabaret Eugène	d°	Collin Ernest	d°	
	Benoist Léon	d°			
Tremblay le V.te	Hureau Louis	d°	Guérin Désiré	d°	
	Pasquer Léopold	d°			

Canton de Dreux.

Dreux	Pastre Denis	a accepté	Oulif Louis Ernest	a accepté	
	Laisne Narcisse	d°			
	Chenay Théodore	d°			
	Courtain Louis	d°			
	Bonin Louis	d°	Renard Eugène	d°	
	Dramard Félix	d°			
	Gabenot Gustave	d°			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Deux Sauté	Scordel Louis	a accepté			
	Boucheraux Eugène	d°			
Allainville	Jubault alphonse	d°	Hubert Valentin	a accepté	
aunay s/ Crécy	Jumelle Edgard	d°	Brière Zéphir	d°	
Boissy en Drouais	Leroy Firmin	d°	Leroy albert	d°	
La Chapelle-Fortin	Mauté Léon	d°	Villiers Emile	d°	
Charpont	Vigneron Constantin	d°	Ménard Paul	d°	
Chérisy	Bonnet auguste	d°	Patriache Henri	d°	
	Barbier Hippolyte	d°			
Crécy Couvé	Gascon Robert	d°	Pye Emile	d°	
Ecluzelles	Blin alfred	d°	Vassart Sidoine	d°	
Garancières en Drouais	François Romain	d°	Meunier Joseph	d°	
Garnay	Maillard Oscar	d°	Legrand Joseph	d°	
Germainville	Louvet Florentin	d°	Debu Ephraïm	d°	
Gouvillier Sur d'Aix	Caillé Edouard	d°	Guiteau auguste	d°	
Guray	Godard Marcel	d°	Crété Louis	d°	
Marville-Moutiers-Brûlé	Rousseau ambroise	d°	Sergent Prudent	d°	
	Brochard Edmond	d°			
Mézières en Drouais	Lepointre Emile	d°	Auger Jules	d°	
	Prost Henri	d°			
Montreuil	Delaunay auguste	d°	Courtois Louis	d°	
Ouerre	Maillard Gustave	d°	Noël Léonard	d°	
St Denis d. Moronval	Bruneau amédée	d°	Caine Paul	d°	
Saulnières	Gourdin charles	d°	Jouy Séraphin	d°	
Tréon	Grandon Eugène	d°	Cabut Gustave	d°	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Vernouillet	Dupont Armand	a accepté	Marié Dames	a accepté	
	Jouer Charles	dº			
Vert-en-Drouais	DeSmet Armand	dº	Vigoureux Edouard	a accepté	
	Pelletier Léon	dº			
Canton de La Ferté-Vidame.					
La Ferté-Vidame	Groix Ferdinand	a accepté	Fillieul Louis	a accepté	
	Chevauchée Norbert	dº			
Boissy-le-Sec	Schmitt Bernard	dº	David Georges	dº	
	Renoult Raymond	dº			
La Chapelle-Fortin	Boutin Paul	dº	Chauvigny Eugène	dº	
Lamblore	Radigue Adolphe	dº	Hélen Arsène	dº	
Morvilliers	Mousseau Arsène	dº	Lefèvre Louis	dº	
Les Ressuintes	Lesimple Marcel	dº	Guillemot Marie	dº	
Rohaire	Doucet Constant	dº	Léger Honoré	dº	
Canton de Nogent-le-Roi.					
Nogent-le-Roi	Briffard Georges	a accepté			
	Rousseau Henri	dº	Colyé Eugène	a accepté	
	Huet Léon	dº			
Le Boullay-Mivoye	Havard Cyprien	dº	Percheron Désiré	dº	
Le Boullay-Thierry	Lecomte Albert	dº	Giroux Bénoni	dº	
Boutigny	Benoist Jacques	dº	Haran Eugène	dº	
	Houdracq Albert	dº			
Bréchamps	Crillon Abel	dº	Galerne Alexandre	dº	

113-57-1902. [+] 1

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chaudon	Laurent Lucien	a accepté	Binois Louis	a accepté	
	Guiard Jules	dº			
Coulombs	Chapet Paul	dº	Martin Louis	dº	
	Pichard Eugène	dº			
Croisilles	Cauchon alphonse	dº	Godard Prosper	dº	
Faverolles	Maréchal Jules	dº	Gibon Rémi	dº	
Lormaye	Goislard Alexandre	dº	Lecomte Eugène	dº	
	Havet Louis	dº			
Néron	Lahaye Clément	dº	Hébert Georges	dº	
Ormoy	Égasse Edmond	dº	Bidard Denis	dº	
Les Pinthières	Hémery Louis	dº	Detourneau Paul	dº	
Prouais	Durieu Jean Baptiste	dº	Elard Arthur	dº	
St Laurent la Gâtine	Gillard Albert	dº	Barbot Clément	dº	
St Lucien	Brandin Eugène	dº	Mulochon Alexandre	dº	
St Martin au Val	Lecurieux Alphonse	dº	Baudouin Alexandre	dº	
	Soizet Fulgence	dº			
Senantes	Marceau Etienne	dº	Foulon Armand	dº	
Vacheresses les Basses	Durand Eugène	dº	Barbier Henri	dº	
Villemeux	Brière Armand	dº	Louvé Emile	dº	
	Brière Hyacinthe	dº			
Villiers le Morhier	Block Eugène	dº	Enfant Henri	dº	
	Hôpital Emile	dº			
Canton de Senonches.					
Senonches	Bovy Eschoré	a accepté			
	Gillard Marie	dº	Cournier Charles	a accepté	
	Marchand Victor	dº			

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Dampierre s/ Blévy	Malherbe alexandre	a accepté	Haton de la Goupillière Charles	a accepté	
Digny	Janivet Pierre	de	Cabaret alia	de	
	Pipereau Jules	de			
Feuillusse	Drouin adrien	de	Martin Eugène	de	
La Framboisière	Hédiard Victor	de	Ponclet Léon	de	
Jaudrais	Choinard Victor	de	Boullay Jules	de	
Louvilliers les Perche	Cosnier Léon	de	Nicolle armand	de	
Le Mesnil Ethomas	Bipot aîné	de	Frénet Eugène	de	
La Puisaye	Légier Léonce	de	Choinard Gustave	de	
La Saucelle	Langlois Léonore	de	Langlois Georges	de	
Tardais	Riollet Marie	de	Bordeau Charles	de	
La Ville aux Nonains	Durand Armand	de	Halay aîné	de	

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

Canton d'Authon.

Authon	Lenas Louis	a accepté	Chapron Cyrille	a accepté	
	Guillemain Charles	de			
	Theillas François	de	Picard Simon	a refusé	
Autels-Villevillon (les)	Huard Isaïe	de	Heulard Constant	a accepté	
	Egret Désiré	de			
Bazoches-sur-Hoëne (la)	Mercier Jules	de	Thuillier Théophile	de	
	Hé Etienne	de			
	Boudet François	de			
Beaumont les Autels	Deniau arthur	de	Garnier Henri	de	

113-57-1902. [+] 1.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Béthonvilliers	Brette Charles	a accepté	Morice François	a accepté	
Chapelle Guillaume	de Reviers Jacques	de	Bodin Adolphe	de	
	Gautier Germain	de			
Chapelle Royale	Roger Pacôme	de	Breteau Louis	de	
	Legeay Louis	de			
Charbonnières	Chirouard Isidore	de	Richard Auguste	de	
	Patry François	de			
Coudray au Perche	Colin Emile	de	Champion Louis	de	
	d'Alsace Louis Philippe	de			
(les) Etilleux	Dubois Jules	de	Guibert Charles	de	
Luigny	Chirouard Clément	de	Lardonnier François	de	
	Chirouard Louis	de			
Meurnaigne	Costa de Beauregard Ferdinand	de	Leroux Désiré	de	
Moulhard	Chirouard Casimir	de	Cogneau Baptiste	de	
Saint-Bomer	de Castillon Jean	de	Journet Auguste	de	
Soizé	Geslain Auguste	de	Gauthier Louis	de	
	Jouanneau Hippolyte	de			

Canton de La Loupe.

	Mercier Albert	accepté			
La Loupe	Corpeau Louis	de	Chevallier Daniel	a accepté	
	Huard Léon	de			
Belhomert	Sagot Jules	de	Billard Joseph	de	
	Rollin Eugène	de			
Champrond-en-Gâtine	Beaufils Germain	de	Maupin Hippolyte	de	
	Sergent Léon	de			

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Corvées-les-Yys	Jehanin Gaspard	a accepté	Marie Fernand	a accepté	
Fontaine-Simon	Barbu aîné	dº	Fouassier Hippolyte	dº	
	Ozeray Jules	dº			
Frazize	Binois Julien	dº	Lamy Désiré	dº	
Manou	Georget Edouard	dº	Porcher Gustave	dº	
	Legoupil Etienne aimable	dº			
Meaucé	Morise Jules	dº	Julien Jean Louis	dº	
Montireau	Jumeau Louis François	dº	Brulard François	dº	
Montlandon	Massot Désiré	dº	Gaillot Jules	dº	
St Denis des Puits	Goust Napoléon	dº	Château Ernest	dº	
St Eliph.	Béguignon Ambroise	dº	Houlle Alphonse	dº	
	Meunier Edouard	dº			
St Maurice St Germain	Juillet Alphonse	dº	Allard Ferdinand	dº	
St Victor du Buthon	Sursin Jules	dº	Dubœl Jules	dº	
	Foucoult Julien	dº			
Thieulin (Le)	Houvet Damien	dº	Maupin Vincent	dº	
Vaupillon	Normand Louis	dº	Lormeau Désiré	dº	
	Collas Emile	dº			
Villebon	Richard François	dº	Vinsot Frédéric.	dº	
	Canton de Nogent le Rotrou.				
	Avelino Charles	a accepté			
Nogent-le-Rotrou	Badiere Alfred	dº			
	Renou Marie	dº			
	Senet Adrien	dº			

113-57-1902. [+] 1

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
			Devaux Lucien	a accepté	
	Dorchêne Henri	a accepté			
	Thibault Lazare	dº	Cureau albert	dº	
Nogent-le Rotrou (Suite)	Viard Henri	dº			
	Roussard Henri	dº			
	Theulot Joseph	dº			
	Frard Victor	dº			
argenvilliers	Huard albert	dº	Martin François	dº	
	Ducouroy Joly Désiré	dº			
Brunelles	Fallon Désiré	dº	Foucault Edmond	dº	
Champrond en Perchet	Moulin Léon	dº	Beaumont albert	dº	
La Gaudaine	Gosnet François	dº	Lambert Victor	dº	
	Perriot Mathias	dº	Mauger Ernest	dº	
Margon	Gallet François	dº			
St Jean Pierre-Fixte	Pelletier Julien	dº	Daigneau Louis	dº	
Souancé	Mauger Louis	dº	Guillier de Souancé Victor	dº	
	Richardeau Emile	dº			
Frazay-Coubelot	Neveu Auguste	dº	Chaumier Louis	dº	
Vichères	Garreau Basile	dº	Rigot arsène	dº	
	Bailleau Théodore	dº			

Canton de Thiron.

Thiron	Masson Emile	a accepté	Delray Louis	a accepté	
	Festin marie	dº			
Chassant	Guillin Désiré	dº	André Raoul	dº	
Combres	Fallon Pierre	dº	Soudier François	dº	
	Fallon Désiré	dº			

(Élec ons sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs su pléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Coudreceau	Hayo Ernest	a accepté	Dordoigne Félix	a accepté	
	Bailleau Henri	do			
Croix-du-Perche (Ve)	Courtois albert	do	Fourchet Eugène	do	
Fraze	Hamet Louis	do	Challier Emile	do	
	Blanchard Auguste	do			
Frétigny	Hayot Jules	do	Frard Louis	do	
	Milert Jules	do			
Happonvilliers	Priolet Denis	do	Chivouard alphonse	do	
	Chrétien Jules	do			
Marolles	de la Fullaye Etienne	do	Barbet armand	do	
Montigny le Chartif	Moreau Césarie	do	Trouillet Hippolyte	do	
	Masnier Louis	do			
Nonvilliers-Grandhaux	Gillot Frédéric	do	Barrière Emile	do	
St Denis d'authou	Biet alcide	do	Guillemain maximilien	do	
	Roynieau Marie	do			

112-57-1902. [+]

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Chartres, le 6 Décembre 1911.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général ;

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DÉPARTEMENT
d' Eure et Loir

MODÈLE N° 4.

ANNEXE
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Acacie Charles	Dgué de la Cne de St Ouen Marchefroy	Idoine Victor	
2	Alix Ernest	— Chapelle d'Aunainville	de Dubois Charles	
3	Allemanne Louis	— Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Foncheux Léon	
4	Aliot Léonard	Cons. d'arrond. à Chartres	"	
5	Alloin Emile	Dgué de la Cne de Cloyes	Géray Anselme	
6	Alsace d' Henin (d') Philippe	— Coudray au Perche	Champion Louis	
7	Amy Edmond	— Hogent le Phaye	Martin Léon	
8	André Eugène	— Illiers	Chasles Dominique Bellamy Eugène	
9	André Jean	— Aboudant	Mary Alfred	
10	André Léon	Cons. d'arrond. à Challet	"	
11	André Lucien	Dgué de la Cne de Nuisay le Vidame	Convert Jules	
12	Aubry Casimir	— Unverre	Chevallier Léon	
13	Aubry Honoré	— Maingilliers	Bizu Félix	
14	Avard Eugène	Cons. d'arrond. à Hogent le Roi	"	
15	Aveline Charles	Dgué de la Cne de Hogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
16	Aveline Louis	— Bonneval	Cochin Prieur Jules Pfeiffer Jacques	
17	Badière Alfred	— Hogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
18	Bailleau Henri	— Coudreceau	Dorbigne Félix	
19	Bailleau Théodore	— Vichères	Rigot Arsène	
20	Ballay André	— Fontenay s/ Eure	Vigneron Eugène	

IM-57-1902. [+]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
21	Barbier Hippolyte	Dgué de la Cne de Cherisy	Patriarche Henri	
22	Barbu aîné	– Fontaine-Simon	Toussier Hippolyte	
23	Baret augustin	– Bailleau l'Evêque	Colas Eugène	
24	Barrault Léon	– Le Mée	Darian Firmin	
25	Barré Ernest	– Barmainville	Bigot Georges	
26	Barrier Ernest	– Parize	Henault Armand	
27	Bary Gustave	– Sainville	Buret Henri	
28	Bataille Fulgence	– St Sauveur Lestrille	Duchesne Prosper	
29	Baudet Louis	Député à Châteaudun		
30	Baudoin Paul	Dgué de la Cne de St Lubin de la Haye	Duclos Elie	
31	Beaufils Honoré	– Bléry	Bucaille Pierre	
32	Beaufils Narcisse	– Champrond en Gâtine	Maupin Hippolyte	
33	Beaussire Alphonse	– Goussainville	Aubé Joseph	
34	Beillard Alfred	Cons. Général à Anet	"	
35	Benoist Camille	Dgué de la Cne de Senille	Besnard Jules	
36	Benoist Emile	– Clévilliers	Rougeaux Achille	
37	Benoist Jacques	– Boutigny	Haran Eugène	
38	Benoist Léon	– Chuisnes	Rollin Ernest	
39	Benoist Ovide	Cons. d'Arrond. à Dreux	"	
40	Benoist Théodore	Dgué de la Cne de Epeautrolles	Barré Fulgence	
41	Béquignon ambroise	– St Eliph	Houlle Alphonse	
42	Berneron Joseph	– Villampuy	Brissard Joseph	
43	Berry Evhoré	– Senonches	Tournier Charles	
44	Berthon Jules	– Lethuin	Goussard Edmond	
45	Bezault Henri	– Langey	Deux Cyrille	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
46	Biet alcide	Mre de la Cne de St Denis d'Authou	Guillemain Maximilien	
47	Bigot Emile	- Fruncé	Raveneau Louis	
48	Bigot félix	- Arrou	Renvisé Aristide Cousseau Henri	
49	Bigot Georges	- Nevoy-en-Dunois	Lepage Raymond	
50	Bigoteau aristé	- Beaumiers	Lambert Georges	
51	Billard Louis charles	Cons. Général à Authéville	"	
52	Billard Narcisse	Cons. d'Arrond. à Yèvres	"	
53	Billard Pierre	Bgue de la Cne de Saumarez	Rousseau Désiré	
54	Billard de St Launer Raoul	- Bazoiville	Coutay Armand	
55	Billault Socrate	- Bazoches-en-Dunois	Bellanger Joseph	
56	Binet léon	- Sorel-moussel	Boucher Eugène	
57	Binoist Julien	- Friaize	Lamy Désiré	
58	Bizot aimé	- Mesnil-Thomas	Frenet Eugène	
59	Blanchard augustin	- Frazé	Challié Emile	
60	Bled Maxime	- St Hilaire-des-Champs	Vigneron Eugène	
61	Bliz alfred	- Echazelles	Vassort Isidore	
62	Bloch Eugène	- Villiers-le-Morhier	Lenfant Henri	
63	Bobet Ernest	- St Piat	Vorimore Isidore	
64	Bohier Louis	- Bleury	Chartrain Pierre	
65	Boinelle léon	- Le Coudray	Hamelin Charles	
66	Bois Alexandre	- Châtelon	Girard Pierre	
67	Boisseau (de) Henri	- Ouerre	Chevallier Léon	
68	Bonneau charles	- Ouerre St Siphard	Doussot Arthur	
69	Bonin Louis	- Dreux	Oulif Ernest Renard Eugène	
70	Bonnet Auguste	- Luchevay	Patriarche Henri	

59-59-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
71	Bonneville Julien	Dgué de la Cne de Dampierre s/ Arve	Saperrière Alfred.	
72	Bonnin albert	- Boncourt	Duval Victor	
73	Borée Zéphir	- Cheury-achères	Blin Edmond	
74	Boucher Edouard	Cons. d'arrond. à Sorel moussel	"	
75	Bouchereau Eugène	Dgué de la Cne de Dreux	Oulif Ernest Renard Eugène	
76	Boudet François	- Beaumont les autels	Gannier Henri	
77	Boullier Paul	Cons. Général à Courville	"	
78	Boullier Pierre	Dgué de la Cne de St Remy s/ Avre	Angot Félicien	
79	Bourdeloup Alexandre	- Bonré	Brault Hippolyte	
80	Bourgeois alfred	- Jouy	Hache Georges	
81	Bourgeois Cléophas	- Loigny la Bataille	Robert Achille	
82	Bourgeois Théodore	- Escorpain	Grandon Félicien	
83	Bourgeot Adrien	- Poisvilliers	Taby Désiré	
84	Boutheuard Louis	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
85	Boutin Paul	- Chapelle Fortin	Chauvigny Eugène	
86	Boutroux Vincent	- Jallans	Bataille Gustave	
87	Bouvart Gustave	- Meslay le grenet	Manceau Ephraïm	
88	Bouvart Paul Jean	- Meslay le Vidame	Convert Jules	
89	Bouvart Paul Joseph	Cons. Général à Beaurolles	"	
90	Boyeux Timothée	Dgué de la Cne de Nogent s/ Eure	Pichot Frédéric	
91	Brandin Eugène	- Saint Lucien	Mulochon Alexandre	
92	Bréant Lucien	- Coudres	Arrault Arsène	
93	Brette Charles	- Bichonvilliers	Morice François	
94	Breton auguste	- Guillerville	Lefebvre Achille	
95	Breton Ernest	- Châtillon	Girard Pierre	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
96	Brière Armand	Dgué de la Cne de Villemeux	Couvé Emile	
97	Brière Hyacinthe	- Villemeux	id.	
98	Briffard Georges	- Nogent-le-Roi	Solvé Eugène	
99	Brochard Edmond	- Marville M. B.	Sergent Prudent	
100	Broquin Amable	- Berchères S. Vesgre	Suzanne Désiré	
101	Brosseau Léopold	- St Denis-les-Sts	Sard Edgard	
102	Bruneau Amédée	- St Denis de Nacqueval	Lainé Paul	
103	Bruneau Félix	- Epernon	Lauisart Albert	
104	Bucher Gabriel	- Bouville	Voisin Paul	
105	Buequet Maurice	- Bullou	Lelard Louis	
106	Buisson Julien	- Coltainville	Bourgeois Paul	
107	Buisson Léon	- Ecrosnes	Arrault Arsène	
108	Cabaret Eugène	- Abonnet	Rollin Ernest	
109	Caillé Edouard	- Louville-la-Chenard	Guiteau Auguste	
110	Cailleaux Charles Désiré	- Auneau	Vincent Jules	
111	Cailleaux Charles Faustin	- Granville-Gaudreville	Dallier Jules	
112	Cailleaux Faustin	- Orlu	Levéteau Henri	
113	Cailleaux Victor	- Ouarville	Gréau Albert	
114	Campagne Joseph	- Moutchanville	Crosnier Auguste	
115	Canu Maxime	- Broué	Aulet Georges	
116	Caplain Arthur	- Viabon	Dreux Georges	
117	Carnis Adelmar	- Bouville	Voisin Paul	
118	Carnis Carolus	- Ermenonville-la-G.	Ferron Lucien	
119	Carougeau Ernest	- Péronville	Couteneau Albert	
120	Carré Emile	- Auneau	Vincent Jules	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
121	Castillon (de) Jean	Dgué de la Cne de Saint Romain	Journet Auguste	
122	Cauchon Alphonse	- Crouttes	Godard Prosper	
123	Cauchy Eugène	- Montigny l'Avre	Rohard Arthur	
124	Chabosche auguste	- Courville	Dubos Alfred	
125	Chaillou Louis	- Yèvres	Campagne Casimir	
126	Chantard Arsène	- Soizeux	Marie Jacques	
127	Chantepraix Paul	- Maintenon	Auger Jules	
128	Chapet octave Jules	Cons. d'arrond. à Illiers	"	
129	Chapet Paul	Dgué de la Cne de Coulouds	Martin Louis	
130	Chapron Achille	- Châtaincourt	Legrand Charles	
131	Charpentier Ernest	- St Cloud en Dunois	Cheneau Émile	
132	Chartron Emile	- Arrou	Renvoisé Aristide Ernoux Henri	
133	Charles Emile	- Pierres en Beauce	Seigneuret Narcisse	
134	Chauvet Alfred	- Pons	Pâty Ludovic	
135	Chedozeau Célestin	- Levet	Anny Eugène	
136	Chenais Pierre	- Mainvilliers	Bion Félix	
137	Chenay Théodore	- Dreux	Oulif Ernest Renard Eugène	
138	Chenet André	- Dampierre s/ Blevy	Jolliet François	
139	Chevallier Désiré	- Villars-le-Pèlerin	Poyet Lucien	
140	Chevauché Louis	- Gallardon	Buisson Léon	
141	Chevauché Norbert	- le Gué de Vidame	Filleul Louis	
142	Choinard Victor	- Jaudrais	Boullay Jules	
143	Chrétien Jules	- Happonvilliers	Chimard Alphonse	
144	Cintract Edouard	- Roinville	Vassort Auguste	
145	Cintract Joseph	- Sours	Gautron Louis	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
146	Blaizey Charles	Dgué de la Cne de Colhautié d'Iray	Halard Alfred	
147	Clément Emile	- Daumarie	Rousseau Désiré	
148	Cochin Amand	- Bomeval	Cochin Prieur Jules Pfeiffer Jacques	
149	Cauret Armand	- Gohory	Péan Pierre	
150	Coispeau Louis	- La Loupe	Chevallier Daniel	
151	Colas Désiré	Cons. d'arrond. Moudrecau	"	
152	Colin Emile	Dgué de la Cne de Coudray au Perche	Champion Louis	
153	Collas Emile	- Pontpillon	Lorneau Désiré	
154	Constantin Firmin	- St Georges sur Eure	Blanchard Celini	
155	Corne Alcide	- Gellainville	Vallet Victor	
156	Corneau Désiré	- Romilly sur Aigre	Thibault Désiré	
157	Corneau Georges	Cons. Général, à Authon	"	
158	Corneau Désiré	Dgué de la Cne d'Authenil	Martin Albert	
159	Corron Agnès	- Briconville	Secret Jules	
160	Cosnier Léon	- Courtalain-les-Eveche	Nicolle Armand	
161	Costa de Beauregard (Ferdinand)	- Mormaigne	Legroux Désiré	
162	Cottin Joseph	- Civry	Barré Rémy	
163	Coudière Romain	- Ymonville	Bauvillard Jules	
164	Coudray Gustave	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
165	Couriot Christian	- Sorel-Moussel	Boucher Eugène	
166	Courtonne Auguste	Cons. d'arrond. à Authon	"	
167	Courtemanche Henri	Dgué de la Cne de Saujay	Deux Cyrille	
168	Courtois Albert	- Croi du Perche	Fourchet Eugène	
169	Coutanceau Octave	- Chuisville	Jumeau Eusèbe	
170	Courtet Gustave	- Ordonet	Charton Tranquille	

59-59-1908. \[6070\]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
171	Croiset Alphonse	3e gui de la Cne de Villampuy	Brissard Joseph	
172	Croiset Gustave	- Lutz-en-Dunois	Gouin Ernest	
173	Crosnier Albain	- Courbehaye	Lachon Zéphyr	
174	Crosnier Augustave	- Guillonville	Belhomme Emile	
175	Dauvilliers Victor	- Chartainvilliers	Benoist Joseph	
176	David Léon	- Armenonville les G.	Héron Armand	
177	Davinet Jules	- Ste avit	Debeausse Edouard	
178	Debarque Raymond	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
179	Debray aîné	- Bouvres	Maufrais Jules	
180	Debu Léon	- St Germain le Gâtine	Girard Philéas	
181	Decaux Emile	- Fresnay le Gilmert	Joisneau Charlemagne	
182	Delalen Louis	- St Symphorien	Billard Armand	
183	Delangle Paul-Camille	Cons. d'arrond. à Janville	"	
184	Delatouche Paul	3e gui de la Cne de Mevoillers	Arnoult Hippolyte	
185	Delaunay auguste	- Montreuil	Courtois Louis	
186	Delorme Théophile	- Vérigny	Rousseau Emile	
187	Deniau arthur	- Beaumont les autels	Gannier Henri	
188	Denizet Ernest	- Le Puiset	Cailleaux Jacques	
189	Depuissay Jules arthur	- Bazoches les Hautes	Millet François	
190	Deschanel Paul	Député à Paris	"	
191	Deseyne Henri	3e gui de la Cne de Chauffours	Levacher Edouard	
192	Deshayes Georges	- Prudemanche	Pasquier Gustave	
193	Deshayes Maxime	- Les Châtelets	Loup Constant	
194	Deslondes Désiré	- Toutmiers	Thomain Gaston	
195	Desmes armand	- Voise en Drouais	Vigoureux Edouard	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
196	Besvaux Baptiste	Cons.ller gén.al de la 1re de chêne chenu	Minard Paul	
197	Besvaux Germain	- Morannes	Chapron Eugène	
198	Bolléans Marcel	- Montiers	Boulard Emile	
199	Borchène Henri	- Nogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
200	Boré Eugène	- Lamnay	Guillon Baptiste	
201	Boret alcide	- Fresnay l'Evêque	Perthuis Aubin	
202	Boublet ovide	- allonnes	Deshayes Philotas	
203	Bouet Constant	- Rohaire	Léger Honoré	
204	Bouin Léon	- Tours	Thomas Ovide	
205	Bourdan Edouard	- Yèvres	Campagne Casimir	
206	Brainard Félix	- Dreux	Dulif Ernest Renard Eugène	
207	Brouin adrien	- Feuilleuse	Martin Eugène	
208	Dubois jules	- les Etilleux	Guibert Charles	
209	Dubois Vital	- Oulins	Legrand Désiré	
210	Ducamjoly Désiré	- Brunelles	Foucault Edmond	
211	Dukamel Albert	- Guainville	Boulland Eugène	
212	Dumais Paul	- St Lupien	Baillard Anatole	
213	Dupont armand	- Vernouillet	Marie Damas	
214	Dupont Célestin	- Mainvilliers	Brin Félix	
215	Duport Léon	- Beauche	Couillien Adolphe	
216	Dupuis alphonse	- St Lubin des Joncherets	Bonneville Lucien	
217	Dupuis Ernest	Com.er d'arrond.t à Nogent le Roi	"	
218	Durand armand	Cons.ller gén.al de la 1re de la Ville aux Nonains	Hatay Aimé	
219	Durand arthur	- Tourville	Dupont Henri	
220	Durand Eugène	- Vacheresses les Basses	Barbier Henri	
221	Durand Jean Louis	- Arrou	Lavergne Constant	
222	Durand Léon	- Pontgay St Louis	Chartier Casimir	

1 59-5-1908. [6070] 1

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
223	Buret Albert	2e qué de la Cne de Bouvelle la 1re Pce	Bourgine Marcel	
224	Buret aleide	- Auneau	Guyot Edmond	
225	Buret alexandre	- Migniéres	Binet-Emile	
226	Buret charles	- Chateauy	Savard Jules	
227	Burier jean Baptiste	- Prouais	Etard Arthur	
228	Butteaux Georges	- Jouville	Bonneau Anatole	
229	Buveau Ludovic	- Cilloy le Cineux	Dupuy Lucien	
230	Cgalle Edmond	- Ormoy	Bidard Denis	
231	Cgret Désiré	- Bazoche Gouët	Chuillier Théophile	
232	Canuel Prouais	- Châteaudun	Pouillier Louis ~~Guillaumin Théophile~~	
233	Carré Léon	- Illiers	Charles Dominique Bellamy Eugène	
234	Cessard Georges	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
235	Cethe Eugène	Cons. général à Coubret	"	
236	Cilon Joseph	2e qué de la Cne de Cormainville	Coudray Narcisse	
237	Cliche Louis	- Prouié	Aulet Georges	
238	Covict Paul	- Paignolet	Jamin Augustin	
239	Coisy Louis	- Bouy	Venot Henri	
240	Coutenelle Raimond	- Châteauneuf	Marette Charles	
241	Coreau augustin	- Cormainville-le-Pce	Bouard Ernest	
242	Cortin alphonse	- Coulaines	Binet Léonce	
243	Coubert Gustave	- St Liat	Vorimore Isidore	
244	Coucault Julien	- St Victor de Buthon	Dubuël Jules	
245	Coucault Lazare	- Réclainville	Bourdeau Pierre	
246	Courié Léon	- St Prest	Rossard de Miamille-Maurice	
247	Courmont Anselme	- Gault St Denis	Fleury Louis	
248	Courmont Louis	- Saumeray	Gâtineau Henri	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
249	Fouré Léopold	Dgué de la Cne de Ver. les chartres	Levacher Théodore	
250	Franchet Urain	- Marboué	Jaquelier Achille	
251	François Arsène	- Toury	Lamirault Arthur	
252	François Homère	- Garancières en Drouais	Meunier Joseph	
253	Fraud Victor	- Dreux-Villiers	Martin François	
254	Frémineau Jules	- Gouttainville	Aubé Joseph	
255	Fresneau Paul	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
256	Fricault Charles	- St Prest-Varize	Angot Félicien	
257	Gabenot Gustave	- Dreux	Oulif Ernest Renard Eugène	
258	Galerne Ferdinand	- Unverre	Chevallier Léon	
259	Gallet François	- Mandon	Mauger Ernest	
260	Galoup François	- Lamneray	Guillon Baptiste	
261	Garivet Pierre	- Digny	Cabaret Alix	
262	Garot auguste	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
263	Garnier Raoul	- La Ferté Vidame	Morin Léon	
264	Garreau Basile	- Vichères	Rigot Arsène	
265	Gascon Robert	- Crécy-Couvé	Pige Emile	
~~265~~	~~Gâtineau Henri~~	~~Suppléant de la Cne de Lamneray~~	"	
266	Gâtineau Joseph	Dgué de la Cne de Luisant	Lelièvre Aldebert	
267	Gauchery auguste	- Châteaudun	~~Pouillet Louis~~ Guillaumin Théophile	
268	Gautier alphonse	- Thivars	Guignochau Alexandre	
269	Gautier Germain	- Chapelle Guillaume	Bodin Adolphe	
270	Gébert Jules	- Pont-le-Gadelière	Charpentier Raphaël	
271	Genet Emile	- Droue	Ragot Albert	
272	Genet Louis	- Francourville	Mounoury Louis	

59-59-1908. \[6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
273	Gendron Nestor	Dgué de la Cne de Moainteme	Avgenard Hippolyte	
274	Georget Edouard	– Manou	Porcher Gustave	
275	Geslain auguste	– Soizé	Gauthier Louis	
276	Geslin Marie	– Chiron-Jardais	Debray Louis	
277	Gibier Louis	– Fresnay l'Evêque	Perthuis Aubin	
278	Gibier Oscar	– allaines	Selhorne Jules	
279	Gidoin Joseph	– Commanville	Coudray Narcisse	
280	Gilbert Gabriel	– Marville-les-Bois	Cochard Damas	
281	Gillard albert	– St Laurent la Gâtine	Barbot Clément	
282	Gillard Marie	– Senonches	Cournier Charles	
283	Gillet Arselin	– Dancy	Marchand Anatole	
284	Gillot Frédéric	– Nonvilliers Grandhoux	Barrière Emile	
285	Girard octave	– Fresnay-le-Comte	Lefort Remond	
286	Glatigny Jules	– Brezolles	Contain Léon	
287	Godard Marcel	– Luray	Crété Louis	
288	Goislard alexandre	– Tormaye	Lecomte Eugène	
289	Gommier Joseph	– Villard	Leprince Eugène	
290	Gosnet François	– La Gaudaine	Lambert Victor	
291	Gouache adrien	– Saucheville	Fallon Auguste	
292	Gougis albert	– Ameau	Guyot Edmond	
293	Goulier Joseph	– Fontgouin	Gateau Jules	
294	Goupy Rose	– Ardelles	Bijot Auguste	
295	Gourdin Charles	– Saulnières	Jouy Séraphin	
296	Goussencourt (de) Edgar	– St Ouen	Brianne Joseph	
297	Goussu Edouard	– Gault St Denis	Fleury Louis	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
298	Goussu octave	Dgué de la Cne de Nevy-en-Dunois	Lepage Raymond	
299	Gout Nazaire	- St Denis-des-Puits	Château Ernest	
300	Grandet Jacques	- Champhol	Doublet Victor	
301	Grandon Eugène	- Créon	Cabut Gustave	
302	Granger Honoré	- Fruncy-le-Gillon	Sinault Henri	
303	Grandeau Léon	- Prasville	Clavelou Albin	
304	Grestland Charles	- Jouteuil	Duval Edmond	
305	Grout Ferdinand	- la Forêt-Vidame	Filleul Louis	
306	Gudin Louis	- Boisville-la-St-Père	Bourgine Marcel	
307	Guérin Charles	Cons. d'arrond.t à Margon	"	
308	Guérin Maximin	Dgué de la Cne d'Umpeau	Mouchet Jules	
309	Guérineau de Lamérie Ludovic	- Donnemain	Mordin Antonin	
310	Guérinot Paul	- St-Ange-et-Torcay	Appel Dominique	
311	Guiard Alfred	- Gâtelles	Rigneron Augustin	
312	Guiard Jules	- Chaudon	Binois Louis	
313	Guillard Octave	- Billancelles	Boitard Palmyre	
314	Guillaumin Anselme	- Bullainville	Claveau Georges	
315	Guillaumin Olivier	- Allonnes	Queffard Eugène	
316	Guillemain Eugène	- Le Fagnil	Petiot Auguste	
317	Guillemin Charles	- Authon	Chapron Cyprille	
318	Guillemot Louis	- Baudeau	Poirier Ferdinand	
319	Guillin Désiré	- Chassant	André Raoul	
320	Guillou Isidor	- Le Fagnil	Petiot Auguste	
321	Guillon Louis	- Maillebois	Renault Léon	
322	Guillonneau Paul	- Bazoches-en-Dunois	Bellanger Joseph	

59-5-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
323	Guilloteau albert	Dgué de la Cne de St Brest	Rossard de Meainville Maurice	
324	Guinebert françois	- Dampierre St Brou	Jolliet François	
325	Guyon Charles	- Gouillons	Morizet Denis	
326	Hacault Paul	- Brou	Champeau Clément Brissard Cyprien	
327	Hais omer	- Pierres	Tourmilleau Edouard	
328	Hallouin Paul	- Logron	Hallouin Eugène	
329	Hamet Louis	- Frazé	Challier Emile	
330	Harel Louis	- Cormaye	Lecomte Eugène	
331	Havard Cyprien	- Boullay mivoye	Percheron Désiré	
332	Haye Ernest	- Coudreceau	Dordoigne Félix	
333	Hayes Jules	- Fretigny	Frard Louis	
334	Hébert Jacques	- Luiseux	Lecomte Edmond	
335	Hée Etienne	- Bazoche Gouet	Chuillier Théophile	
336	Hédiard Victor	- La Fraiboisière	Doncelet Léon	
337	Hémery Louis	- Les Huitrières	Letourneau Paul	
338	Hénier André	- Nittainvilliers	Buisson Jules	
339	Henault Eusèbe	- Civry	Barré Rémy	
340	Hetté Georges	- Châteaudun	Pouillier Louis ~~Guillaumin Théophile~~	
341	Hiard Fulgence	- Brou	Champeau Clément Brissard Cyprien	
342	Hiard Léon	- La Loupe	Chevallier Daniel	
343	Hiblot Ernest	- Châteaudun	Pouillier Louis ~~Guillaumin Théophile~~	
344	Houlbracq albert	- Boutigny	Haran Eugène	
345	Houssel René	- Bréchires/Vesgre	Suzanne Désiré	
346	Howet Damien	- le Thieulin	Maupin Vincent	
347	Huard albert	- Argenvilliers	Martin François	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
348	Huard Isaïe	Dgué de la Cne des autels Villerillon	Heuland Constant	
349	Hubert Edmond	- Courtalain	Blanluet Clovis	
350	Hubert Louis	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Torcheux Léon	
351	Hublin Maxime	- Orrouer	Ménager Philippe	
352	Huchet Georges	- Chavay	Pigeon Léopold	
353	Huet Léon	- Hogent le Roi	Dolvé Eugène	
354	Huet Napoléon	- Bonneval	Cochin Prieur Jules Pfeiffer Jacques	
355	Huguet Paul	- Montigny-le-gamelon	Froissant Gilles	
356	Huveau Louis	- Treuflay-le-Vicomte	Guérin Désiré	
357	Imbault Paul	- Champrond	Chenu Henri	
358	Imbault Paulin	- Oysonville	Lecœur Auguste	
359	Isambert Lyx	- Fruay-le-Gillon	Sinault Henri	
360	Isambert Louis	- Souancé	Gautron Louis	
361	Jallon Désiré	- Coudres	Loudin François	
362	Jallon Léon	- Brunelles	Foucault Edmond	
363	Jallon Pierre	- Coudres	Loudin François	
364	Jaquemet Charles	- Gommonville	Baudry Félicien	
365	Jardin Eugène	- Rouvres	Maupais Jules	
366	Javault Alphée	- Francourville	Mounoury Louis	
367	Javault Désiré	- Béville le Comte	Semaire Albert	
368	Jehanin Gaspard	- Courville les Ypss	Marie Fernand	
369	Joseph Alexandre	- Péronville	Lentenceau Albert	
370	Jouanneau Charles	Cons. Général à Bonneval	"	
371	Jouanneau Hippolyte	Dgué de la Cne de Soizé	Gauthier Louis	
372	Jour Charles	- Vemouillet	Marie Damas	

59-5)-1908. 1 [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
373	Fournet Fernin	Dgué de la Cne de St Hilaire H. Yerre	Touchard Léon	
374	Fubault Alphonse	- allainville	Hubert Valentin	
375	Fuillet alphonse	- St maurice St germain	Allard Ferdinand	
376	Fumeau françois	- Montireau	Brûlard François	
377	Fumeau Louis françois	- Fagières	Buthon Alexandre	
378	Fumeau Louis Julien	Cons. général à Dampierre H. Brou	"	
379	Funelle Edgard	Dgué de la Cne d'auvy H. Créy	Brière Zéphir	
380	Fuquelier adolphe	- Logron	Hallouin Eugène	
381	Koenig Pierre	- Sanchezille	Fallou Auguste	
382	Labiche Emile	Cons. général à Bérville la Conte	"	
383	Lahaye Clément	Dgué de la Cne de Meinz	Hébert Georges	
384	Laisné Narcisse	- Breux	Dulis Ernest Renard Eugène	
385	Lalen auguste	Cons. d'arrond.t à Digny	"	
386	Laubert arthur	Dgué de la Cne de Courcy	Vivet Ernest	
387	Laubert Emile	- Laon	Gerlain Louis	
388	Laubert de Laubray	- Gommignonville	Réguin Octave	
389	Lauriault adrien	- Villiers	Charles Dominique Bellamy Eugène	
390	Lauriault Félix	- Brou	Champeau Clément Bissard Cyprien	
391	Lauriault Théodule	- Dangeau	Poirier Ferdinand	
392	Lange Théodore	- Rottonville	Fallou Emile	
393	Langlois Léonore	- La Loupelle	Langlois Georges	
394	Lanquest Ulysse	- St Lubin de la Haye	Duclos Elvi	
395	Laurent Edouard	Cons. d'arrond. à Chartres	"	
396	Laurent Félix	Dgué de la Cne de Theuville	Bucher Léon	
397	Laurent Lucien	- Chandon	Binois Louis	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
398	Laurent Roger	Cons. général de la Forêt Vidame	"	
399	Laye Eugène	Dgué de la Cne de Launoray	Gâteau Henri	
400	Lebahy Célestin	- Marcheville	Cinthat Pierre	
401	Leblond Emile	- St Rémy sur Avre	Angot Félicien	
402	Lebocq Edouard	- Berchères les Pierres	Levacher Ernest	
403	Lebray Victor	- St Lubin	Rossignol Louis	
404	Lebrun Albert	- St Lubin de Nonant	Heuveau Léon	
405	Lebrun Désiré	- Bailleau l'Evêque	Bouteiller Léon	
406	Léchalard Narcisse	Cons. d'arrond. Chamfreux m Gne	"	
407	Lecointre Marcellin	Dgué de la Cne de Moléans	Morée Jules	
408	Lecomte Albert	- Boullay Thierry	Giroux Bénoni	
409	Lecomte Emile	- Lironville	Jean Louis Armand	
410	Lecomte Marcel	- Le Coudray	Hamelin Charles	
411	Lecomte Pierre	- Manieuon	Auger Jules	
412	Lecurier Alphonse	- St Martin de Nigelles	Baudouin Alexandre	
413	Ledru Paul	- Epernon	Lanisart Albert	
414	Lefèvre Eugène	- Garville	~~Legros Louis~~	X
415	Lefèvre Louis	- Marchezais	Rognon Joseph	
416	Legeay Louis	- Chapelle Royale	Breteau Louis	
417	Léger Léonie	- La Puisaye	Chouard Gustave	
418	Legoupil ~~Etienne~~ aimable	- Manou	Torcher Gustave	
419	Legrand Arsène	- Illiers	Charles Dominique Bellamy Eugène.	
420	Legrand Emile	- St Arnoult des Bois	Jean Joseph	
421	Legrand François auguste	- Bloyes	Géray Anselme	
422	Legros Louis	Sup. de la Cne de Gasville	"	

59-57-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
423	Legué adam	Dgué de la Cne de Yèvres	Campagne Casimir	
424	Lejeune alexandre	- Communiers	Thomain Gaston	
425	Leloup Mary	- Yonnemouille	Bouguet Hippolyte	
426	Lelouttre Jules	- Villiers Fonieux	Courtin Désiré	
427	Lemarié Ludovic	- Gilles	Lamarre Camille	
428	Lenormand Paul	Com. d'arrond.t à Neubourg le Vicomte	"	
429	Lepeintre Emile	Dgué de la Cne de Mézières en Drouais	Auger Jules	
430	Leroy Edouard	- Vovet	Thomas Ovide	
431	Leroy Elie	- Boucheres les Vièvres	Levaches Ernest	
432	Leroy Firmin	- Boissy en Drouais	Leroy Albert	
433	Leroy Paul	- Magny	Blondeau Louis	
434	Lesieur auguste	- Montainville	Perrot Grille	
435	Lesimple Marcel	- les Bettemites	Guillemot Marie	
436	Lesoudier jean	- Lères	Amy Eugène	
437	Lesoudier Gustave	- Vièvres	Fourmilleau Edouard	
438	Létang ferdinand	- Châteauneuf	Marette Charles	
439	Letourneur Georges	- Ouarville	Gérard Albert	
440	Levacher Gaston	- Chenville	Bucher Léon	
441	Levasseur Joseph	- Ymonville	Baumillard Jules	
442	Leveau Fleury	- St Lubin des Joncherets	Bonneville Lucien	
443	Levieux Paul	- Boisgaston le Mulotière	Godard Armand	
444	Levif Louis	- Boisgaston	Joseph Adrien	
445	Levillain Henri-Louis	Com. d'arr.t à Nogent le Rotrou	"	
446	Lhérondeau albert	Dgué de la Cne de Bailleau St Gallardon	Colas Eugène	
447	Lhomme clément	- Nogent-le-Phaye	Martin Léon	

59-57-1908 [6050]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
448	Lhomme Jules	Dgué de la Cne de St Maur	Tréon Jules	
449	Lhomme Tol	- allogel	Pueffard Eugène	
450	Lhopital Emile	- Villiers le mortier	Lenfant Henri	
451	Lhopiteau Charles	- St Léger des aubées	Lefebvre Germain	
452	Lhopiteau Ernest	- St Loup	Pommeret Ludovic	
453	Lhopiteau Gustave	Député à Chartres	"	
454	L'horte Ludovic	Dgué de la Cne de Fours le Folie	Evrard Camille	
455	Lochon Louis	- Jouy	Hache Georges	
456	Loison Léon	Com. Général à Coulommiers	"	
457	Lorizet Fulgence	Dgué de la Cne de St Martin de Nigelles	Baudouin Alexandre	
458	Lory Cyrille	Cons. d'arrond.t à Cloyes	"	
459	Lory Emile	Dgué de la Cne de Brou	Champeau Clément Brissard Cyprien	
460	Loup Félix	- La Manclière	Perette Célestin	
461	Louis aîné	Cons. Général à Châteaudun	"	
462	Louvet Florentin	Dgué de la Cne de Gommerville	Debu Ephraïm	
463	Lucas Louis	- Authon	Chapron Cyrille	
464	Lucas Talmyre	Cons. d'arrond.t à Bonsy-le-Sec	"	
465	Maillard Gustave	Dgué de la Cne de Ouerre	Noël Léonard	
466	Maillard Oscar	- Garnay	Legrand Joseph	
467	Maillier René	- Havelu	Duval Paul	
468	Mainfroy Jules	- Vivoille	Fortunier Henri	
469	Malépart Louis	- Illiers	Charles Dominique Bellamy Eugène	
470	Malherbe Alexandre	- Dampierre s/Blévy	Halgan de la Gonpillière [Charles	
471	Malzert Ambroise	- Chuisnes	Mariette Ernest	
472	Manceau Etienne	- Senantes	Foulon Armand.	

59-57-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
473	Marais albert	Dgué de la Cne du Mesnil Simon	Delaunay Auguste	
474	Marchais Elie	- Dangers	Lemaire Joseph	
475	Marchais ferdinand	Cons. d'arrond.t à Nouvillers Grand.t	"	
476	Marchand anatole	Dgué de la Cne de Beaumille	Sureau Emile	
477	Marchand charles	- Bourg	Vivet Ernest	
478	Marchand victor	- Senouches	Fournier Charles	
479	Maréchal jules	- Fagerolles	Gibon Rémi	
480	Marion omer	- St Georges s/ Eure	Blanchard Célini	
481	Marmiate célestin	- Thivierle	Jumeau Eusèbe	
482	Marquis jules	Cons. d'arrond.t à Courville le Chesnay	"	
483	Martin alphonse	Dgué de la Cne de Maintenon	Auger Jules	
484	Martin augustin	- Coiffiez	Doublet Lucien	
485	Martin Ernest	- Montlouet	Leroy Albert	
486	Martin Faustin	- Illiers	Charles Dominique Bellamy Eugène	
487	Martin jacques françois	Com. général à Lèves	"	
488	Martin Louis	Dgué de la Cne de Gallardon	Buisson Léon	
489	Martin Paul	- Ouilly	Foure Georges	
490	Massier Louis	- Montigny le Chartif	Evrouillet Hippolyte	
491	Masson alexandre	- Pommeval	Cochin Lucien Jules Pfeiffer Jacques	
492	Masson Louis	- Villeau	Chopiteau Georges	
493	Massot Désiré	- Montlandon	Gaillot Jules	
494	Massot Emile	- Thiron Gardais	Debray Louis	
495	Maudemain Eugène	- Cloyes	Géray Anselme	
496	Mauger Louis	- Souancé	Guillier de Souancé Hector	
497	Mauguin adrien	- Cintray	Bellanger Désiré	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
498	Maunoury Gabriel	Cons. général à Chartres	"	
499	Maunoury Maurice	Député à Luisant	"	
500	Maupertuis Gédéon	Dgué de la Cne de St Aubin des Bois	Leroy Marcel	
501	Maurice Jules	- Suplanté	Guillaume Paul	
503	Mauté Eugène	- Saussay	Sitté Emile	
503	Mauté Léon	- Chapelle Fortes	Villiers Emile	
504	Mélet Emile	- Arrou	Renvise Aristide Cauzeau Henri	
505	Melleville Edouard	Cons. d'arrond.t à Cherisy	"	
506	Mellot Théophile	- Faucherville	"	
507	Ménager Arthur	Dgué de la Cne de Fontenay s/ Conie	Moreé Louis	
508	Ménager Ulysse	- Châteaudun	Pouillier Louis ~~Guillaumin Théophile~~	
509	Ménard Constant	- Dambron	Faucheux Henri	
510	Mercier Albert	- La Loupe	Chevallier Daniel	
511	Mercier Eugène	- Dampierre s/ Arrou	Laperrière Alfred	
512	Mercier Félix	- Blandainville	Benoist Marcel	
513	Mercier Jules	- Bazoche Gouët	Thuillier Théophile	
514	Méret Ernest	- Châtellier N. D.	Vaugeux Jean Pierre	
515	Méridon Pierre	- Montigny le Gannelon	Trivissant Jules	
516	Mérille Jules	Cons. Général à Bonneval	"	
517	Méry Henri	Dgué de la Cne de Courtalain	Blanluet Clovis	
518	Métayer Marcel	- Pin	Renard Désiré	
519	Methivy Louis	- St Hellerin	Rossignol Louis	
520	Meunier Edouard	- St Eliph	Houlle Alphonse	
521	Michel Isidore	- Laons	Geslain Louis	
522	Mignot Henri	Cons. d'arrond.t à Authenil	"	

159-57-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
523	Milcent Jules	dgué de la Cne de Frétigny	Frard Louis	
524	Minard Charles	Cons. d'arrond.t à Pontgouin	"	
525	Minard Eugène	dgué de la Cne de St Maixme Hauterive	Ouvard Louis	
526	Mineau-Jeudaut Désiré	- Neuvy-en-Beauce	Rozier Baudouin Albert	
527	Mitton Jules	Cons. d'arrond.t à Courtalain	"	
528	Monceau Charles	dgué de la Cne de Baigneaux	Thomain Léon	
529	Monfumé Elie	- Mévoisins	Mortier Emile	
530	Morainie Rose	- Landelles	Leroy Marie	
531	Morchoisne Arthur	- Frazville	Clavelou Albin	
532	Moreau Albert	- Boisvillette	Lemoine Alexandre	
533	Moreau Césaire	- Montigny-le-Chartif	Trouillet Hippolyte	
534	Moreau Hilaire	- Abondant	Mary Alfred	
535	Moreau René	- Châteaudun	Bouillier Louis / ~~Guillaumin Théophile~~	
536	Morin Aimée	- Bailleau-l'Evêque	Bouteiller Léon	
537	Morin Elie	- Mottereau	Brèche Louis	
538	Morin Gustave	- Bonneval	Cochin-Prieur Jules / Pfeiffer Jacques	
539	Morin Henri	- Beauvainville	Dubois Paul	
540	Morize Albert	- Boullay-les-Troux	Salance Eugène	
541	Morize Jules	- Meaucé	Julien Jean Louis	
542	Moulin Justin	- St Hilaire-sous-Yerres	Touchard Léon	
543	Moulin Léon	- Champrond-en-Perchet	Beaumont Albert	
544	Mousseau Arsène	- Monsvilliers	Lefèvre Louis	
545	Neveu Eugène	- Luisay-Contretot	Chaumier Louis	
546	Nicourt Albert	- St Lubin-des-Joncherets	Bonneville Lucien	
547	Niochaux Léon	- Maisons	Roncerel Georges	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
548	Noël Emile	Dgué de la Cne de Challet	Peauger Edmond	
549	Normand augustin	- Luzay les Bonneval	Bigot Ernest	
550	Normand joseph	- avrow	Renvisé Aristide Ernzeau Henri	
551	Normand Léonard	- Gué de Longroi	Dupuis Ernest	
552	Normand Louis	- Vaupillon	Sorneau Désiré	
553	Ozeray Jules	- Fontaine-Simon	Fouassier Hippolyte	
554	Parmentier albert	- Intréville	Delalugue Edouard	
555	Parmentier Léon	- Vitray s/ Brezolles	Beaumert Lucien	
556	Pasquier Léopold	- Tremblay le Vicomte	Quétin Désiré	
557	Pasteau Vincent	- Ozoir-le-Breuil	Neveu Charles	
558	Pasteur Benjamin	- Anet.	Laverge Constant	
559	Pastre Denis	- Brezolles	Oulif Ernest Renard Eugène	
560	Patry François	- Charbonnières	Richard Auguste	
561	Paty Edmond	- Nouvion le Vineux	Bourgeois Joseph	
562	Paulin alphonse	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
563	Pauvert Denis	- Moriers	Varin Casimir	
564	Pauvert Paul	- Pré St Martin	Gaudichau Maurice	
565	Péan achille	Cons. d'arrond.t à Luigny	"	
566	Peigné Louis	- Bonneval	"	
567	Pelard François	Dgué de la Cne de Pontgouin St Florentin	Pinot Emile	
568	Pelard Gilbert	- Beauvilliers	Lambert Georges	
569	Pelletier Ernest	- Pré St Evroult	Boissière Albert	
570	Pelletier Julien	- St Jean Pierre Fixte	Daigneau Louis	
571	Pelletier Léon	- Vert en Drouais	Vigoureux Edouard	
572	Percheron Paul	- St Jean de Reb.ts	Touraille Joseph	
573	Périt Louis	- Fontaine la Guyon	Sagot Arsène	

159-57-1908. [4070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
574	Ferrier Désiré	Dgué de la Cne de Villeneuve St. Nicolas	Bouet Adelmar	
575	Ferrier Diogène	- Charonville	Santran Victor	
576	Ferriot Mathias	- Margon	Mauger Ernest	
577	Fescheux alfred	- Bléry	Bucaille Pierre	
578	Fetit aleime	- Bailleau le Pin	Prieur Alfred	
579	Feuret Louis	Cons. Général à Senonches	"	
580	Fhiloreau Joseph	Dgué de la Cne de Lutz en Dunois	Gouin Ernest	
581	Fiat Louis	- Gas	Germond Palmyre	
582	Ficard Ernest	- Châteaudun	Brullier Louis / ~~Guillaumin Théophile~~	
583	Fichard Eugène	- Coulombs	Martin Louis	
584	Fie Clotaire	- St. Denis les Ponts	Sard Edgard	
585	Fiébourg Faul	- Flour	Pottier Désiré	
586	Fierre adrien	- Marchéville	Cinthat Pierre	
587	Fierre Jules	Cons. Général à Châteauneuf	"	
588	Fierre Josthène	Dgué de la Cne de Bonneres le Maingot	Bidard Henry	
X 589	Figal Maximilien	Suppléant - St. Christophe	"	
590	Finard Aristide	Dgué - Fontaine les Ribouts	Lecuyer Eugène	
591	Finot aristide	- Germignonville	Regnier Octave	
592	Fontenier Henri	- Baudrigille	Barré Faul	
593	Fiporeau Jules	- Digny	Cabaret Alix	
594	Flateau Louis	- Rottonville	Fallon Emile	
595	Foivier Victor	- Eublé	Boreé Georges	
596	Foisson François	- Courville le Chemin	Barré Arthur	
597	Folton Amadeu	- Chartres	Gilbert Victor / Thomas Albert / Forcheux Léon	
598	Fopot André	- Saulilly	Philippeau Eugène	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
599	Poyot Ernest	Dgué de la Cne de Coury	Rivet Ernest	
600	Poltier abel	- Orgères	Chardon Tranquille	
601	Poullard Ernest	- St Lupien	Baillard Anatole	
602	Poupine Jean Louis	- Cernay	Reperant Ismaël	
603	Poupon Henri	Con. d'arrond.t de Dreux s/ Dreux	"	
604	Poussard Emile	Dgué de la Cne d'Anet	Renvoisé Aristide Ernzeau Henri	
605	Prévost Mary	- Pessanvilliers	Maillard Ernest	
606	Prieur Louis	- Fontgouin	Gateau Jules	
607	Priolet Denis	- Happonvilliers	Chisward Alphonse	
608	Prod'homme Emile	Con. d'arrond.t à Dreux	"	
609	Prost Henri	Dgué de la Cne de Nogent le Roi	Auger Jules	
610	Proutheau fernand	- Senonville le Chenard	Menard Louis	
611	Proutheau Jules	- Ardelu	Peschard Fidèle	
612	Provost René	- Ymonville	Carmoin Emilien	
613	Prudhomme Jules	- Chapelle du Noyer	Lauriau Ernest	
614	Pulgigny Sosthène	- Le Mée	Dauriau Firmin	
615	Rabourdin Albert	Con. général à Nogent	"	
616	Radique adolphe	Dgué de la Cne de Saulnières	Helen Arsène	
617	Raimbert Eugène	- Le Puiset	Cailleaux Jacques	
618	Rapeneau Jules	- Revercourt	Lexpert Louis	
619	Raymond Eugène	Con. d'arrond.t à St Remy s/ Avre	"	
620	Redaud Henri	Dgué de la Cne de Senonville	Sureau Emile	
621	Renard Charles	Con. général de St Lubin des Joncherets	"	
622	René Charles	Con. d'arrond.t à Nogent le Rotrou	"	
623	Renou Marie	Dgué de la Cne de Nogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	

59-571-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
624	Renoncet Victor	délégué de la Cne de Lencloître	Ferré Ernest	
625	Renoult Raymond	- Bossay le Sec	David Georges	
626	Revel St. ange Jules	- Draché	Gasse-Murgat Emile	
627	Revins (de) Jacques	- Chapelle Guillaume	Bodin Adolphe	
628	Revol auguste	- Avon	Renvoisé Aristide Touzeau Henri	
629	Richard Fouraud	- Sautilly	Philippeau Eugène	
630	Richard François	- Villebon	Rivisot Frédéric	
631	Richardeau Emile	- Souvigné	Guillier de Souance Hector	
632	Ricois Pierre	- Flacey	Ferrière Valentin	
633	Rimbert Narcisse	- Viabon	Dreux Georges	
634	Riollet Marie	- Cardais	Bordeau Charles	
635	Rivet Désiré	- Thiras	Guignochau Alexandre	
636	Rivet Léon	- Sainville	Buret Henri	
637	Rivière Eugène	- Pérille Lefoute	Lemaire Albert	
638	Robbe Emmanuel	- Brou	Champeau Clément Brissard Cyprien	
639	Robillard François	- Luigné	Bourguilleau Henri	
640	Rodreau Auguste	Chef d'arrondt de Fontaine Simon	"	
641	Roger armand	délégué de la Cne de Guillonville	Belhomme Emile	
642	Roger François	- Châteaudun	Fouillet Louis ~~Guillaumin Théophile~~	
643	Roger Jules	- Bonneval	Cochin Prieur Jules Pfeiffer Jacques	
644	Roger Jacome	- Chapelle Royale	Breteau Louis	
645	Rolin Eugène	- Belhomert	Billard Joseph	
646	Romeuf Théophile	- Moranville	Marcou Louis	
647	Rondeau adolphe	- St. Arnoult des Bois	Jean Joseph	
648	Rouillay Marcel	- Montainville	Perrot Cyrille	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
649	Roussard Henri	Ogne de la Ve de Rogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
650	Rousseau albert	- Poret	Thomas Désiré	
651	Rousseau ambroise	- Marolle m. f.	Sergent Prudent	
652	Rousseau Henri	- Rogent le Roi	Polvé Eugène	
653	Rousseau Jean Jacques	- Courville	Dubois Alfred	
654	Roussille Pierre	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
655	Royneau albert	- Ollé	Legouin Adolphe	
656	Royneau Marie	- St Denis d'Authou	Guillemain Maximilien	
657	Royneau Vital	- Chartres	Gilbert Victor Thomas Albert Corcheux Léon	
658	Sagot Julien	- Belhomert	Billard Joseph	
659	Saint Pol (de) ambroise	- Pézy	Rousseau Maurice	
660	Salmon Joseph	Com. d'arrond. à Prou	"	
661	Savradin alphonse	Ogne de la Ve d'Ozoir le Breuil	Neveu Charles	
662	Savalle Désiré	- la Forté Vieleuil	Morin Léon	
663	Savigny Magloire	- Prou	Champeau Clément Brissard Cyprien	
664	Schmitt Bernard	- Boissy le Sec	David Georges	
665	Secordel Lucien	- Dreux	Dulif Ernest Renard Eugène	
666	Sédilot Joseph	- Ameau	Guyot Edmond	
667	Selle Louis	- Champaqne	Challes Ernest	
668	Sellerin alfred	- Bonneuville	Barré Louis	
669	Sénéchal Paul	- Hanches	Selosp Aristide	
670	Senet adrien	- Rogent le Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
671	Sergent Barnabé	- Mérouville	Cussard Paulin	
672	Sergent Léon	- Champrond en Gâtine	Maupin Hippolyte	
673	Sérieux Louis	- Mézières au Perche	Poirier Eugène	

59-57-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
674	Levestre Léon	Dgué de la Cne de Pouvray St. Denis	Chartier Casimir	
675	Levin Joseph	- Oinville s/ Aunneau	Chevert André	
676	Ligniez Emile	- Jouville	Bonneau Anatole	
677	Lotteau Léon	- Ver les Chartres	Levaches Théodore	
678	Louchay Raymond	- Châteaudun	Pouillier Louis / ~~Guillaumin Théophile~~	
679	Lupersac Omer	- Epernon	Lainsart Albert	
680	Lurin Jules	- St. Victor de Buthon	Dubois Jules	
681	Lureau Zéphirin	- Conie	Dazard Henri	
682	Lardieu de Malaussie Etienne	- Houville	Gau Etienne	
683	Larragon (de) Georges	- Pouilly s/ Aigre	Thibault Désiré	
684	Larragon Louis	- Montboissier	Foreau Omer	
685	Laupin Alfred	- Meréglise	Chesneau Almire	
686	Lefer Emile	Cons. d'arrond.t à Châteaudun	"	
687	Lheilas François	Dgué de la Cne des autels Villeneuve	Heuland Constant	
688	Lhuillot Joseph	- Nogent le Rotrou	Devaux Lucien / Cureau Albert	
689	Lhibault Hippolyte	- Luté	Bourguilleau Henri	
690	Lhibault Lazare	- Nogent le Rotrou	Devaux Lucien / Cureau Albert	
691	Lhibout Célestin	- Fontaine la Guyon	Sagot Arsène	
692	Lhiéry Narcisse	- Marboué	Juguelier Achille	
693	Lhireau Eugène	- Saudanville	Pineau Gustave	
694	Lhirouard Casimir	- Moulhard	Cogneau Baptiste	
695	Lhirouard Clément	- Luigny	Larsonnier François	
696	Lhirouard Isidore	- Charbonnières	Richard Auguste	
697	Lhirouard Louis	- Luigny	Larsonnier François	
698	Lhiroux albert	- St. Germain le Gaillard	Garnier Ernest	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
699	Thirouin Ernest	Dgué de la Cne de Bouglainval	Popot Emile	
700	Thomain Jules	- Lumeau	Pothier Henri	
701	Tirard Henri	- Nogent-le-Rotrou	Devaux Lucien Cureau Albert	
702	Touche Eugène	Cons. d'arrond.t à Tirey	"	
703	Toutain Louis Alexandre	Dgué de la Cne de Boi	Renard Désiré	
704	Toutain Louis Gaspard	- Dreux	Dolif Ernest Renard Eugène	
705	Toutain Manuel	- Brezolles	Toutain Léon	
706	Trefoy Désiré	- Bailleau-le-Pin	Prieur Alfred	
707	Trillon abel	- Brichamps	Galerne Alexandre	
708	Triquet Hilaire	- Courville	Duboc Alfred	
709	Trouillieau Léon	- Levainville	Marchand Louis	
710	Trubert albert	- Mondonville St Jean	Seguin Clément	
711	Tullaye (de la) Etienne	- Marolles	Barbet Armand	
712	Tuloue Jules	- Hauchet	Selvap Aristide	
713	Valin achille	Com. Général à Orgères	"	
714	Vallée Victor	Dgué de la Cne de Vieuvicq	Ferré Ernest	
715	Vauglin artine	- Clévilliers	Rougeaux Achille	
716	Venard Paul	- Oinville-St-Liphard	Dousset Arthur	
717	Verdin Jules	- Chuisnes	Mariette Ernest	
718	Vigneron Constantin	- Charpont	Menard Paul	
719	Villette Gâté Henri	Cons. général à Nogent-le-Rotrou	"	
720	Vinet Louis	Dgué de la Cne de Garancières-en-Beauce	Gilbert Gustave	
721	Vinot Eugène	- Luisant	Lelièvre Aldebert	
722	Viollette Maurice	Député à Dreux	"	
723	Voyet albert	Dgué de la Cne de Faverolles-la-Gâté	Courne Camille	

59-57-1908. [6070]

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Chartres, le 30 Décembre 1911.

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Pour le Préfet
Le Conseiller Général

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEUR S 1

1 e SECTION DE VOTE

1 e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Vinet	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	100
M. Baudet	10	20	30	40	50	60	70	80	90	92	92
M. Lhopiteau	10	20	30	40	50	60	70	80	90	94	94
M. Fessard	10	20	30	40	50	60	70	73			73
M. Labiche	10	20	30	40	50	60	70	71			71
Famin	10	20	30	40	50	60	69				69
Boissard	10	10									10
Egasse	10	1									6
Boullier	2										2
Feuret	1										1
Martin-Fortrié	1										1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 1 e Section.

Les Scrutateurs, *Le Président,*

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS

1e SECTION DE VOTE

1 er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Vinet	100	100
M. Baudet	92	92
M. Chapleau	94	94
M. Fessard	73	73
Labiche	71	71
Famin	69	69
Boissard	10	10
Egasse	6	6
Boulhet	2	2
Feuret	1	1
Martin-Fortis	1	1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 1 re Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS

2e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Vinet	90	90
M. Baudet Baudet	79	79
M. L'Hopiteau	89	89
M. Labiche	91	91
M. Fessard	100	100
Jamin	87	87
Boissard	8	8
Boullier		
Peuret	2	2
Bigaste	4	4
Villette —	1	1
Villette voté —	1	1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 2e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

10

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS

2e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Vinet Louis	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	90
M. Baudet Louis	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	79
M. Chapiteau	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	89
M. Labiche	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	91
M. Pédard	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	100
Famin	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	87
Egabbe	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	4
Peuret	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	2
Boissard	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	8
Boullier											0
Villette	1										1
Villette Gâté	1										1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 2e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

11

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS.

3e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Labiche	80	80
M. Vinet	99	99
M. Lebaud	88	88
M. Chapiteau	96	96
M. Bandet	83	83
Boissard	12	12
Egasse	7	7
Famin	79	79
Martin-Fortis		
Votes blancs	1	1
Bulletins nuls	1	1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 3e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

12

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS

3e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Labiche	80	80
M. Vinet	99	99
M. Fessard	88	88
M. Lhopiteau	96	96
M. Baudet	83	83
Boissard	12	12
Egasse	7	7
Famin	79	79
Martin Fortis		
Bulletins nuls	1	1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 3e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

13

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS.

4e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX 10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	Totaux
M. Pinet	96										96
M. L. Brault	77										77
M Billette Jaté	2										2
M. Lhospitalier	79										79
M. Lailhaud	14										14
Ejalle	7										7
Labiche	90										90
Fellaud	93										93
Famin	79										79
Baudier	1										1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 4e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

14

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 3 SÉNATEURS.

4e SECTION DE VOTE

1er TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Vinet	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	86
M. Daudet	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	77
M. Vallette-Gaté	II	2
M. Lhopiteau	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	79
M. Bossard	IIII IIII III	14
M. Egasse	IIII II	7
M. Laleuche	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	90
M. Fessard	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	93
M. Fanen	IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII	79
Boullier	I	1

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 4e Section.

Les Scrutateurs, *Le Président,*

15

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

1e SECTION DE VOTE

2ème TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX 10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	Totaux
M. Tessard	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	81
M. Lubiche	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	////			73
M. Chapitecau	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// //	97
M. Baucher	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	////	91
M. Boutard	/										1
Tamin	////										4

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 1re Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

16

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De deux SÉNATEURS

1re SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Fessard	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////			81
M. Labiche	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	///			73
M. Chopitoau	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//	97
M. Bandy	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	////		91
M. Boisard	1										1
Famin	////										4

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 1re Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

17

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

2e SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Baudet	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	87
M. Lhopiteau	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	94
M. Fessard	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	98
M. Labiche	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	11 11	92
M.											

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 2e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

18

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

2e SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX 10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	Totaux
M. Baudet	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII		97
M. Chopiteau	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	I	94
M. Pesdan	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII	98
M. Sabiche	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	IIII IIII	II	92
M.											

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 2e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

3e SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Chopiteau	1										101
M. Baudet	1										93
M. Hessard											84
M. Labiche											82
M. Famin											2
Boisard	1										1
Bulletins blancs ou nuls	11										2

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 3e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

20

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

3e SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	Totaux
	10 20 30 40 50 60 70 80 90 100	
M. Chopiteau	101	101
M. Beaudet	93	93
M. Pessard	84	84
M. Labiche	82	82
M. Lamm	2	2
Journard	1	1
Bulletins blancs ou nuls	2	2

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 3e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

21

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

4e SECTION DE VOTE

4 2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										Totaux
	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	
M. Fessard	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////		87
M. Labiche	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	////		74
M. Chopiteau	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	////	94
M. Benoist	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////	//// ////		90
M. Thomas	I										1
Boussard	II										2

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 4e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

22

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ÉLECTION De 2 SÉNATEURS

4e SECTION DE VOTE

2e TOUR DE SCRUTIN

FEUILLE DE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX 10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	Totaux
M. Fessard	10	10	10	10	10	10	10	10	10	7	87
M. Labiche	10	10	10	10	10	10	10	10	4		84
M. Chapiteau	10	10	10	10	10	10	10	10	10	4	94
M. Baudet	10	10	10	10	10	10	10	10	10	0	90
M. Famin	1										1
Divers	11										2

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 4e Section.

Les Scrutateurs,

Le Président,

DÉPARTEMENT
d 'Eure-et-Loir

ANNEXE
à la circulaire
du 23 novembre 1902.

3

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(Nos 1 À 174 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 30 Décembre 1901 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

118-57-1902. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Acacie Charles Délégué à St. Ouen-Marchefroy					
2	Alix Ernest Délégué à La Chapelle Guinaimville					
3	Alleaume Louis Délégué à Chartres					
4	Alliot Lénard Conseiller d'Arrondissement à Chartres					
5	Allon Émile Délégué à Cloyes					
6	Alsace d'Hénin (d') Philippe Délégué à Coudray-au-Perche	Champion Louis				
7	Amy Edmond Délégué à Nogent-le-Phaye					
8	André Eugène Délégué à Illiers					
9	André Jean Délégué à Abondant					
10	André Léon Conseiller d'arrond. à Challet					
11	André Lucien Délégué Nestuy-le-Vidame					
12	Aubry Casimir Délégué à Unverre.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
13	Aubry Honoré Délégué Mainvilliers					
14	Arnaud Eugène Conseiller d'arrond.t à Nogent-le-Roi					
15	Azeline Charles Délégué à Nogent-le-Rotrou					
16	Azeline Louis Délégué à Bonnyal					
17	Badière Alfred Délégué à Nogent-le-Rotrou					
18	Bailleau Henri Délégué à Coudreceau					
19	Bailleau Théodore Délégué à Viévières					
20	Ballay André Délégué à Fontenay-le-Fleury					
21	Barbier Hippolyte Délégué à Chérisy					
22	Barbe aîné Délégué à Fontaine Simon					
23	Baret Augustin Délégué à Bailleau l'Evêque					
24	Barrault Léon Délégué à mû					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
25	Barré Ernest Délégué à Barmainville					
26	Barrier Ernest Délégué à Varize					
27	Bary Gustave Délégué à Sainville					
28	Bataille Fulgence Délégué à St. Jouin-Bruneval					
29	Baudet Louis Député à Châteaudun					
30	Baudoin Paul Délégué à St. Lubin de la Haye					
31	Beaufils Honoré Délégué à Bléry					
32	Beaufils Narcisse Délégué à Champrond en Gâtine					
33	Beaussire alphonse Délégué à Soussainville					
34	Beillard Alfred Conseiller Général à Anet					
35	Benoist Camille Délégué à Soyelle					
36	Benoist Emile Délégué à Chérisiers					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Benoist Jacques Délégué à Boutigny					
38	Benoist Léon Délégué à Chimont					
39	Benoist Ozide Conseiller d'arrondissement à Gas					
40	Benoist Théodore Délégué à Cheautrolles					
41	Béguignon ainé Délégué à St Eliph					
42	Berneron Joseph Délégué à Villampuy					
43	Berry Exchoré ... Délégué à Sinonches					
44	Berthon Jules Délégué à Vithuin					
45	Bezault Henri Délégué à Vanzey					
46	Biet Alcide Délégué à St Denis d'authou					
47	Bigot Émile Délégué à Trunéé					
48	Bigot Félix Délégué à Arrou					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
49	Bigot Georges Délégué à Neuvizy-Dunois.					
50	Bigoteau-Aristé Délégué à Beauvilliers					
51	Billard Louis-Charles Conseiller Général à Intréville					
52	Billard Narcisse Conseiller d'arrondt. à Yèvres					
53	Billard Pierre Délégué à Dammarie					
54	Billard dit St. Laumer Raoul Délégué à Barjouville					
55	Billault Socrate Délégué à Bazoches-en-Dunois					
56	Binet Léon Délégué à Soïl-moussel					
57	Binoist Julien Délégué Fruncio					
58	Bizot aîné Délégué au Mesnil-Thomas					
59	Blanchard augustin Délégué à Frazé					
60	Bled Maxime Délégué St. Cheron des Champs					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
61	Blin alfred Délégué à Echemelles					
62	Blocb Eugène Délégué à Villers le Monchen					
63	Bobet Ernest Délégué à St-Piat					
64	Boher Louis Délégué à Bleury					
65	Boinelle Louis Délégué Le Coudray					
66	Bois Alexandre Délégué à Châtillon					
67	Boissieu (de) Henri Délégué à Unverre					
68	Bonneau Charles Délégué à Oinville St Liphard					
69	Bonin Louis Délégué à Druex					
70	Bonnet auguste Délégué à Cherisy					
71	Bonneville Julien Délégué à Dampierre St Apre					
72	Bonnin albert Délégué à Boncourt					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
73	Boreé Zephir Délégué à Ethuy Acheres					
74	Boucher Edouard Conseiller d'arrondt à Soul moutel					
75	Bouchereau Eugène Délégué à Dreux					
75	Boudet François Délégué à Beaumont les autels					
77	Boullier Paul Conseiller Juvival à Courville					
78	Boullier Pierre Délégué à St Remy-sur-Aure					
79	Bourdeloup alexandre Délégué à Bonce					
80	Bourgeois alfred Délégué à Jouy					
81	Bourgeois Christophe Délégué à Soigny-la-Bataille					
82	Bourgeois Théodore Délégué à Ecorpain					
83	Bourgeot adrien Délégué à Poisvilliers					
84	Bouthemard Louis Délégué à Chartres					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
85	Boutin Paul Délégué à La Chapelle Fortin					
86	Boutroux Vincent Délégué à Jallans					
87	Bouyart Gustave Délégué à Meslay le Grenet					
88	Bouvart Paul-Jean Délégué à Meslay le Vidame					
89	Bouyart Paul-Joseph Conseiller général à Epuisay					
90	Boyeux Timothée Délégué à Nogent-le-Rotrou					
91	Braudin Eugène Délégué à St Lucien					
92	Bréant Lucien Délégué à Corbon					
93	Brette Charles Délégué à Béthonvilliers					
94	Breton auguste Délégué à Feillens					
95	Breton Ernest Délégué à Châtillon					
96	Brière armand Délégué à Villemeux					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
97	Bruère Hyacinthe Délégué à Villemeux					
98	Bruffard Georges Délégué à Nogent-le-Roi					
99	Brochard Edmond Délégué à Marville Moutiers Brûlé					
100	Broquin amable Délégué à Berchères l'Evêque					
101	Brosseron Léopold Délégué à St. Denis-les-Ponts					
102	Bruneau amédé Délégué à St. Denis de Mornyal					
103	Bruneau Félix Délégué à Epernon					
104	Bucher Gabriel Délégué à Bouville					
105	Bucquet Maurice Délégué à Bullou					
106	Buisson Julien Délégué à Collainville					
107	Buisson Louis Délégué à Ecrosnes					
108	Cabaret Eugène Délégué à Chimert					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
109	Caillé Edouard Délégué à Fouilleuse en Drouais					
110	Cailleaux Charles Denis Délégué à Aunay-sur-Aunau					
111	Cailleaux Charles Faustin Délégué à Frazville-Jandeville					
112	Cailleaux Faustin Délégué à Orlu					
113	Cailleaux Victor Délégué à Ouarville					
114	Campagne Joseph Délégué à Montharville					
115	Camus Maxime Délégué à Broué					
116	Caplain arthur Délégué à Thalay					
117	Carnis adelmar Délégué à Bouville					
118	Carnis Carolus Délégué à Ermenonville-la-Grande					
119	Carougeau Ernest Délégué à Péronville					
120	Carré Emile Délégué Aunay-sur-Aunau					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Castillon Jean Délégué à St-Bomer					
122	Cauchon alphonse Délégué à Cristilles					
123	Cauchy Eugène Délégué à Montigny-le-roi					
124	Chaboche auguste Délégué à Courville					
125	Chaillou Louis Délégué à Yèvres					
126	Chantard Désiré Délégué à Senonches					
127	Chantegrain Paul Délégué à Maintenon					
128	Chapet octave Jules Conseiller d'arrondt à Illiers					
129	Chapet Paul Délégué à Coulombs					
130	Chapron achille Délégué à Chataincourt					
131	Charpentier Ernest Délégué à Hloud-en-Dunois					
132	Charron Emile Délégué à Arrou					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
133	Chastes Emile Délégué à Vitray-en-Beauce					
134	Chauvet Alfred Délégué à Voise					
135	Chedozeau Célestin Délégué à Tivet					
136	Chenais Pierre Délégué à Mainvilliers					
137	Chenay Théodore Délégué à Druye					
138	Chenet André Délégué à Dampierre-N.-Bros					
139	Chevallier Désiré Délégué à Villay-la-Péreux					
140	Chevauché Louis Délégué à Jallandon					
141	Chevauchée Norbert Délégué à la-Ferté-Vidame					
142	Choisnard Victor Délégué à Jaudrais					
143	Chrétien Jules Délégué à Happonvilliers					
144	Cintract Edouard Délégué à Rouvilla					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
144	Cintrat Joseph Délégué à Tours					
146	Clavéy Charles Délégué à la Chaussée d'Ivry					
147	Clément Emile Délégué à Dammarie					
148	Cochin Arnaud Délégué à Bonneval					
149	Coeuret Amant Délégué à Johory	Péan Pierre				
150	Coisneau Louis Délégué à La Loupe					
151	Colas Désiré Conseiller d'arrondt. à Coudreceau					
152	Colin Emile Délégué à Coudray-au-Perche					
153	Collas Emile Délégué à Vaupillon					
154	Constantin Firmin Délégué à St. Georges-N.-Eure					
155	Corne Alcide Délégué à Jallaingille					
156	Corneau Désiré Délégué à Romilly-N.-Aigre					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
157	Corneau Georges Conseiller Général à Authon					
158	Corneau Désiré Délégué à Authenil					
159	Corron Agnès Déléguée à Brionville					
160	Cosnier Léon Délégué à Souvigné-les-Perche					
161	Costa de Beauregard Délégué Ferdinand à Mermaigne					
162	Cottin Joseph Délégué à Civry					
163	Coudière Romain Délégué Ymonville					
164	Coulbray Gustave Délégué à Chartres					
165	Couriot Christian Délégué Sous-Préfet	Boucher Eugène				
166	Couronne auguste Conseiller d'arrondt à Authon					
167	Courtinault Henri Délégué à Langey					
168	Courtois Albert Délégué à la Croix-du-Perche					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
169	Coutanceau Clotaire Délégué à Thurelle					
170	Couret Gustave Délégué à Orgères					
171	Croiset alphonse Délégué à Villampuy					
172	Croiset Gustave Délégué à Lutz en Dunois					
173	Crosnier albain Délégué à Courbehaye					
174	Crosnier augustave Délégué à Guillonville.					17 bis

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante quatorze électeurs.

A Chartres, le 6 janvier 1912.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent soixante - quatorze émargements pour le 1er tour de scrutin.
" Cent soixante quatorze _____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

4

DÉPARTEMENT
d' Eure et Loir

Annexe
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

Modèle n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2e BUREAU DE VOTE.

(Nos 175 à 360 de la liste générale.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 30 Décembre 1911 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

118-57-1902. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
175	Dauvilliers Victor Délégué à Chartainvilliers					
176	David Léon Délégué à Nermenonville les Gat[t]					
177	Davizet Jules Délégué à St avit					
178	Debargue Raymond Délégué à Chartres					
179	Debray aîné Délégué à Pourrets					
180	Debu Léon Délégué à St Germain le Gâtine					
181	Decaux Emile Délégué à Tresnay le gilmert					
182	Delalen Louis Délégué à St Symphorien	Billard Armand				Décès du délégué
183	Delangle Paul Camille Cons. d'arrondissement à Janville					
184	Delatouche Paul Délégué à Mervilliers					
185	Delaunay Auguste Délégué à Montreuil					
186	Delorme Théophile Délégué à Pérugny					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
187	Demay arthur Délégué a Beaumont-le-Roger					
188	Denizet Ernest Délégué au Tuet					
189	Depussay Jule-Arthur Délégué a Bazoches-les-Hauts					
190	Deschanel Paul Député a Paris					
191	Deseyne Henri Délégué a Chauffour					
192	Desharbes Leonard Délégué a Prudemanche					
193	Desharbes Maxime Délégué au Chatelet					
194	Deslongchamps Désiré Délégué a Hennimont					
195	Desmarets armand Délégué a Val-au-Grand					
196	Desvaux Baptiste Délégué a Chêne-Chenu					
197	Desvaux Germain Délégué a Morancez					
198	Dolleans Marcel Délégué a Montiers					

63-57-1908. [7937].

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
199	Borchêne Henri Délégué à Hogent le Rotrou					
200	Boré Eugène Délégué à Laumoray					
201	Boret aîné Délégué à Fresnay l'Evêque					
202	Boublet Ovide Délégué à Allonnes					
203	Boucet Constant Délégué à Rohaire					
204	Bouin Léon Délégué à Voves					
205	Bouvdan Edouard Délégué à Yèvres					
206	Bramard Félix Délégué à Beau					
207	Brouin adrien Délégué à Feuilleux					
208	Bubois Jules Délégué au Ltilleux					
209	Bubois Vital Délégué à Oulins					
210	Bucaujoly Désiré Délégué à Brunelles					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
211	Duhamel albert Délégué à Guainville					
212	Dumais Paul Délégué à St Lubin					
213	Dupont armand Délégué à Nonancourt					
214	Dupont Célestin Délégué à Manvilliers					
215	Dupont Léon Délégué à Beaumont					
216	Dupuis alphonse Délégué à St Lubin-des-Joncherets					
217	Dupuis Ernest Cons. d'arrondissement à Nogent-le-Roi					
218	Durand armand Délégué de la Ville aux Nonains					
219	Durand arthur Délégué de Goinville					
220	Durand Eugène Délégué de Vachonne-les-Bois	Barbier Henri Suppléant				
221	Durand Jean Louis Délégué à Authon	Lavergne Constant Suppléant				
222	Durand Léon Délégué à Pouvray St Denis					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
223	Duret albert Délégué à Bouviers le St Père					
224	Duret aleide Délégué à Auneau					
225	Duret alexandre Délégué à Mignieres	Binet Emile				
226	Duret Charles Délégué à Chateauy					
227	Durier Jean-Baptiste Délégué à Prouais					
228	Dutrop Georges Délégué à Jouville					
229	Duveau Ludovic Délégué à Villay le Péneux					
230	Egasse Edmond Délégué à Ormoy					
231	Egret Désiré Délégué à la Bazoche-Gouet					
232	Fauvel Romain Délégué à Chateaudun					
233	Ferré Léon Délégué à Illiers					
234	Fessard Georges Délégué à Chartres					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
235	Fettu Eugène Conseiller général à Coubret					
236	Fillon Joseph Délégué à Cormainville					
237	Flèche Louis Délégué à Broué					
238	Foiret Paul Délégué à Baignolet					
239	Foisy Louis Délégué à Bouy					
240	Fontenelle Raimond Délégué à Châteauneuf					
241	Foreau Augustin à Cormainville le Petit					
242	Fortin Alphonse Délégué à Toulaines					
243	Foubert Gustave Délégué à St-Piat					
244	Foucault Julien à St Victor de Buthon					
245	Foucault Lazare Délégué à Poéclainville					
246	Fouré Léon Délégué à St Prest					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
247	Fournault anselme Délégué au Gault-St Denis					
248	Fournault Louis Délégué à Saumeray					
249	Fourrié Cléophas Délégué à Voe le Chartres					
250	Franchet Train Délégué à Marboué					
251	François arsène Délégué à Soulgy					
252	François Honoré Délégué à Garancières-en-Drouais					
253	Fréard Victor Délégué à Augerville-la-Rivière					
254	Fréminceau Jules Délégué à Goustainville					
255	Fresneau Paul Délégué à Chartres					
256	Fricault Charles Délégué à St Remy-sur-Avre					
257	Gabenot Gustave Délégué à Dreux					
258	Galerne Ferdinand Délégué à Ymonville					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
259	Gallet François Délégué à Margon					
260	Galoup François Délégué à Lamenay					
261	Ganivet Pierre Délégué à Digny					
262	Ganot auguste Délégué à Chartres					
263	Garnier Raoul Délégué à la Ferté Villeneuil					
264	Garreau Basile Délégué à Vichères					
265	Gaston Robert Délégué à Cricy-Couré		G. G.			
266	Gâteneau Joseph Délégué à Lusaut					
267	Gauchery auguste Délégué à Châteaudun	Guillaumin Théophile				
268	Gautier alphonse Délégué à Thivars					
269	Gautier Germain Délégué à Chapelle Guillaume					
270	Gébert Jules Délégué à Rueil-la-gadelière					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
271	Genet Emile Délégué à Broue					
272	Genet Louis Délégué à Fromonville					
273	Gendron Hector Délégué à Maisoncelle					
274	Georget Edouard Délégué à Manou					
275	Geslain auguste Délégué à Loizé		F.G			
276	Geslin Marie Délégué à Chiron-Gardais					
277	Gibier Louis Délégué à Fresnay-l'Evêque					
278	Gibier Oscar Délégué à Allaines					
279	Gidoin Joseph Délégué à Normanville					
280	Gilbert Gabriel Délégué à Marville-les-Bois					
281	Gillard Albert Délégué à St Laurent-la-Gâtine		F.G.			
282	Gillard Marie Délégué à Senonches					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
283	Gillet auselin Délégué à Bancy					
284	Gillot frédéric Délégué à Monvilliers-Grandhoux					
285	Girard octave Délégué à Fresnay-le-Comte					
286	Glatigny jules Délégué à Brezolles					
287	Godard chanel Délégué à Luray					
288	Goulard alexandre Délégué à Tormaye					
289	Gommier joseph Délégué à Villars					
290	Gosnet françois Délégué à La Gaudaine	Lambert Victor				Décès du délégué
291	Gouache adrien Délégué à Tancheville					
292	Gougis albert Délégué à Arnieu					
293	Goutier joseph Délégué à Coutgoin					
294	Gouty rose Délégué à Ardelles					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
295	Gourdin Charles Délégué à Taulnières					
296	Goussencourt (de) Edgar Délégué à St Ouen					
297	Goussu Edouard Délégué au Gault-St-Denis					
298	Goussu octave Délégué à Thury-en-Valois					
299	Goust Nazaire Délégué à St Denis-de-Pile					
300	Grandet Jacques Délégué à Champhol					
301	Grandon Eugène Délégué à Trion					
302	Granger Honoré Délégué à Cunay-le-Gillon					
303	Granveau Léon Délégué à Frasville					
304	Gresland Charles Délégué à Tauteuil		G-G			
305	Groux Ferdinand Délégué à la Forêt-Vidame					
306	Gudin Louis Délégué à Bonneil-la-St-Père					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
307	Guérin Charles Cons. d'arrondissement à Magny					
308	Guérin Maximin Délégué à Musseau					
309	Guérineau de Lamérie Ludovic Délégué à Bonnemain					
310	Guérinot Paul Délégué à St-Aubin-de-Locquenay					
311	Guiard alfred Délégué à Gâtelles					
312	Guiard jules Délégué à Chaudon					
313	Guillard octave. Délégué à Belambelles					
314	Guillaumin anselme Délégué à Bullainville					
315	Guillaumin olivier Délégué à Allaines					
316	Guillemain Eugène Délégué à Fayet					
317	Guillemin Charles Délégué à Authon					
318	Guillemot Louis Délégué à Dangeau					

63-37-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
319	Guillin Désiré Délégué à Chassant					
320	Guillou Isidor Délégué du Fayril					
321	Guillon Louis Délégué à Marlebois					
322	Guillonneau Paul Délégué de Bazoches en Dunois					
323	Guilloteau albert Délégué à Saint-Avit					
324	Guinebert François Délégué à Dampierre-/-Brou					
325	Guyon Charles Délégué à Gouillons					
326	Hacault Paul Délégué à Brou					
327	Haus Omer Délégué à Thivars					
328	Hallouin Paul Délégué à Logron					
329	Hamet Louis Délégué à Frazé					
330	Harel Louis Délégué à Cormaye					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
331	Havard Cyprien Délégué au Boullay-Mivoye					
332	Haye Ernest Délégué à Coudreceau					
333	Hayes Jules Délégué à Prétigny					
334	Hébert Jacques Délégué à Prunay					
335	Hée Etienne Délégué à La Bazoche-Gouët					
336	Hédiard Victor Délégué à La Framboisière					
337	Hémery Louis Délégué aux Puthières					
338	Hemier André Délégué à Mittainvilliers					
339	Henault Eusèbe Délégué à Civry					
340	Hetté Georges Délégué à Châteaudun					
341	Hiard Fulgence Délégué à Prow					
342	Hiard Léon Délégué à la Loupe					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
343	Hiblot Ernest Délégué à Châteaudun					
344	Houlbracq Albert Délégué à Boutigny					
345	Houssel René Délégué à Bouhèves s/ Vesgre					
346	Houvet Damien Délégué au Thieulin					
347	Huard Albert Délégué à Arquevilliers					
348	Huard Isaïe Délégué aux Autels-Villevillon					
349	Hubert Edmond Délégué à Courtalain					
350	Hubert Louis Délégué à Chartres					
351	Hublin Maxime Délégué à Orrouer					
352	Huchet Georges Délégué à Chartres					
353	Huet Léon Délégué à Rogent-le-Roi					
354	Huet Napoléon Délégué à Pommeval					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
355	Huguet Paul Délégué à Montigny le gannelon					
356	Huveau Louis Délégué à Tremblay le Vicomte					
357	Imbault Paul Délégué à Champseru					
358	Imbault Paulin Délégué à Oysonville					
359	Isambert Aux Délégué à Fruay le Gillon					
360	Isambert Louis Délégué à Jours					

186

63-57-1908. [7937]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent quatre vingt six électeurs.

A Chartres, le 6 Janvier 1912.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent quatre vingt six émargements pour le 1er tour de scrutin.
cent quatre vingt six le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

5

DÉPARTEMENT
d' Finistère

ANNEXE
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3e BUREAU DE VOTE.

(Nos 361 à 544 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 30 décembre 1901 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

118-57-1902. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
361	Jallon Désiré Délégué à Combres		L.	J.C.		
362	Jallon Léon Délégué à Brunelles		L.	J.C.		
363	Jallon Louis Délégué à Combres		L.	J.C.		
364	Jaquemet Charles Délégué à Jommeville		L.	J.C.		
365	Jardin Eugène Délégué à Rouvres		L.	J.C.		
366	Javault alphé Délégué à Francourville		L.	J.C.		
367	Javault Désiré. Délégué à Bréville le Comte		L.	J.C.		
368	Jehanin Sébastien Délégué à Corvées les Yys		L.	J.C.		
369	Joseph alexandre Délégué à Péronville		L.	J.C.		
370	Jouanneau Charles Conseiller Général à Bonneval		L.	J.C.		
371	Jouanneau Hippolyte Délégué à Sorel		L.	J.C.		
372	Jouy Charles Délégué à Vernouillet		L.	J.C.		

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
373	Journet Firmin Délégué à St Hilaire-H-Yevre		L.	J.G.		
374	Jubault alphonse Délégué à allainville		L.	J.G.		
375	Juillet alphonse Délégué à St Maurice St Germain		L.	J.G.		
376	Jumeau François Délégué à Montireau		L.	J.G.		
377	Jumeau Louis francois Délégué à Faverdes		L	J.G.		Buton syplean
378	Jumeau Louis Julien Conseiller Général à Dampierre H Brau		L.	J.G.		
379	Jumelle Edgard Délégué à auvay H Cucy		L.	J.G.		
380	Juquelier adolphe Délégué à Sogron		L.	J.G.		
381	Kœnig Pierre Délégué à Sanchville		L.	J.G.		
382	Labiche Emile Conseiller Général à Bioille-le-Comte		L.	J.G.		
383	Lahaye Clément Délégué à Nérion		L.	J.G.		
384	Laisné Narcisse Délégué à Deuil		L.	J.G.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
385	Valeu auguste Conseiller d'arrond.t à Digny		L.	J.C.		
386	Lambert arthur Délégué à Coray		L.	J.C.		
387	Lambert Emile Délégué à Laon		L.	J.C.		
388	Lambert de Cambray Délégué à Jumignonville		L.	J.C.		
389	Lamviault adrien Délégué à Illiers		L.	J.C.		
390	Lamviault Felix Délégué à Brou		L.	J.C.		
391	Lamviault Théodule Délégué à Dangeau		L.	J.C.		
392	Lange Théodore Délégué à Nottonville		L.	J.C.		
393	Langlois Clémow. Délégué à la Saucelle		L.	J.C.		
394	Lanquest Ulysse Délégué à St. Lubin de la Haye		L.	J.C.		
395	Laurent Edouard Conseiller d'arrond.t à Chartres.		L.	J.C.		
396	Laurent Félix. Délégué à Chuville		L.	J.C.		

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
397	Laurent Lucien Délégué à Chaudon		L.	J.C.		
398	Laurent Roger Conseiller général à La Ferté Vidame		L.	J.C.		
399	Laye Eugène Délégué à Jaumeray		L.	J.C.		
400	Lebahy Célestin Délégué à Marchéville		L.	J.C.		
401	Leblond Emile Délégué à St Rémy-S-Avre		L.	J.C.		
402	Lebourcq Edouard Délégué à Berchères-les-Pierres		L.	J.C.		
403	Lebray Victor Délégué à St Prest		L.	J.C.		
404	Lebrun Albert Délégué à St Lubin de Cravant		L.	J.C.		
405	Lebrun Désiré Délégué à Bailleau l'Evêque		L.	J.C.		
406	Léchalard Narcisse Conseiller d'arrondt. à Champrond en Gâtine		L.	J.C.		
407	Lecointre Marcellin Délégué à Moléans	Morée Jules	L.	J.C.		Suppléant
408	Lecomte Albert Délégué au Boullay-Thierry		L.	J.C.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
409	Lecomte Emile Délégué à Jouvencourt		L.	J.C.		
410	Lecomte Marcel Délégué au Couderay		L.	J.C.		
411	Lecomte Pierre Délégué à Maintenon		L.	J.C.		
412	Lecourier alphonse Délégué à St. Martin du Nigelles		L.	J.C.		
413	Ledru Paul Délégué à Epernon		L.	J.C.		
414	Lefèvre Eugène Délégué à Jouville		L.	J.C.		
415	Lefèvre Louis Délégué à Marchezais		L.	J.C.		
416	Legeay Louis Délégué à Chapelle-Royale		L.	J.C.		
417	Légué Vincent Délégué à la Puisaye		L.	J.C.		
418	Legoupil aimable Délégué à Manou		L.	J.C.		
419	Legrand aîné Délégué à Illiers		L.	J.C.		
420	Legrand Emile Délégué à St. arnoult-des-Bois		L.	J.C.		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
421	Legrand François Auguste Délégué à Cloyes		L.	S.G.		
422	Legros Louis Suppléant du Délégué à Jasville		L.	S.G.		
423	Legué Adam Délégué à Yires		L.	S.G.		
424	Lejeune Alexandre Délégué à Terminiers		L.	S.G.		
425	Leloup Mary Délégué à Yermenonville		L.	S.G.		
426	Leloutre Jules Délégué à Villiers-St.-Orien		L.	S.G.		
427	Lemarié Ludger Délégué à Illes		L.	S.G.		
428	Lenormand Paul Conseiller d'arrond.t à Crumblay-le-Vicomte		L.	S.G.		
429	Lepeinbre Emile Délégué à Mézières-en-Drouais		L.	S.G.		
430	Leroy Edouard Délégué à Voges		L.	S.G.		
431	Leroy Elie Délégué à Berchères-les-Pierres		L.	S.G.		
432	Leroy Fernin Délégué à Boissy-en-Drouais		L.	S.G.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
433	Leroy Paul Délégué à Magny		L.	J. C.		
434	Lesieur auguste Délégué à Montainville		L.	J. C.		
435	Le Simple Marcel Délégué aux Restinctes		L.	J. C.		
436	Lesoudier Jean Délégué à Vers		L.	J. C.		
437	Lesoudier Constant Délégué à Pierres		L.	J. C.		
438	Lelong Ferdinand Délégué à Châteauneuf		L.	J. C.		
439	Letourneur Georges Délégué à Ouarville		L.	J. C.		
440	Levacher Gaston Délégué à Chauville		L.	J. C.		
441	Levasseur Joseph Délégué à Ymonville		L.	J. C.		
442	Leveau Marcy Délégué à St. Lubin des Joncherets		L.	J. C.		
443	Levieux Paul Délégué à Bonou-les-Matelles		L.	J. C.		
444	Levif Louis Délégué à Boissy-sous-St-Yon		L.	J. C.		

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
444	Feyllaux Henri Louis Conseiller d'arrondt. à Nogent-le-Rotrou		L.	J.C.		
446	Sherondeau Albert Délégué à Bailleau-l'Evêque		L.	J.C.		
447	Shomme Clément Délégué à Nogent-le-Bayard		L.	J.C.		
448	Shomme Jules Délégué à St. Maur		L.	J.C.		
449	Shomme Pol Délégué à Allonnes		L.	J.C.		
450	Shopital Emile Délégué à Villiers-le-Morhier		L.	J.C.		
451	Shopiteau Charles Délégué à St. Léger des Aubées		L.	J.C.		
452	Shopiteau Ernest Délégué à St. Loup.		L.	J.C.		
453	Shopiteau Gustave Député à Chartres		L.	J.C.		
454	Shoste Ludovic Délégué à Faincs-la-Folie		L.	J.C.		
455	Sochon Louis Délégué à Jouy		L.	J.C.		
456	Soison Léon Conseiller général à Coulombs		L.	J.C.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
H57	Loizet Fulgence Délégué à St. Martin du Nigellet		L.	J.C.		
H58	Lory Cyrille Conseiller d'arrondt à Cloyes		L.	J.C.		
H59	Lory Emile Délégué à Brou		L.	J.C.		
H60	Loup Félix Délégué à La Manceliere		L.	J.C.		
H61	Louis alcide Conseiller fruvial à Chateaudun		L.	J.C.		
H62	Louvet Florentin Délégué à Germainville		L.	J.C.		
H63	Lucas Louis Délégué à Authon		L.	J.C.		
H64	Lucas Palmyre Conseiller d'arrondt à Boissy le Sec		L.	J.C.		
H65	Maillard Juttaye Délégué à Ouerre		L.	J.C.		
H66	Maillard Oscar Délégué à Jaunay		L.	J.C.		
H67	Maillier René Délégué à Havelu		L.	J.C.		
H68	Mainfroy Jules Délégué à Virgille		L.	J.C.		

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
469	Malépart-Louis Délégué à Illiers		L.	J.C.		
470	Malherbe Alexandre Délégué à Dampierre V Bléry		L.	J.C.		
471	Malzert Ambroise Délégué à Chuisnes		L.	J.C.		
472	Manceau Etienne Délégué à Senantes		L.	J.C.		
473	Marais Albert Délégué au Mesnil Simon		L.	J.C.		
474	Marchais Elie Délégué à Dangers		L.	J.C.		
475	Marchais Ferdinand Conseiller d arrondt à Nonvilliers Grandhoux		L.	J.C.		
476	Marchand Anatole Délégué à Denonville		L.	J.C.		
477	Marchand Charles Délégué à Ecury		L.	J.C.		
478	Marchand Victor Délégué à Senonches		L.	J.C.		
479	Maréchal Jules Délégué à Fayerolles		L.	J.C.		
480	Marion Omer Délégué à St. Georges-sur-Eure		L.	J.C.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
481	Marmasse Félicien Délégué à Chiville		L.	J.C.		
482	Marquis Jules Conseiller d'arrond.t à Louville la Chenard		L.	J.C.		
483	Martin alphonse Délégué à Maintenon		L.	J.C.		
484	Martin augustin Délégué à Corancez		L.	J.C.		
485	Martin Ernest Délégué à Montlouet		L.	J.C.		
486	Martin Faustin Délégué à Illiers		L.	J.C.		
487	Martin Jacquet François Conseiller Municipal à Lives		L.	J.C.		
488	Martin Louis Délégué à Gallardon		L.	J.C.		
489	Martin Paul Délégué à Amilly		L.	J.C.		
490	Mathier Louis Délégué à Montigny le Chartif		L.	J.C.		
491	Masson alexandre Délégué à Bonneval		L.	J.C.		
492	Masson Louis Délégué à Villeau		L.	J.C.		

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
493	Massot Désiré Délégué à Montlandon		L.	J.C.		
494	Massot Émile Délégué à Ethivon-Jardait		L.	J.C.		
495	Maudemain Eugène Délégué à Cloyes		L.	J.C.		
496	Mauger Louis Délégué à Souancé		L.	J.C.		
497	Mauguin Adrien Délégué à Cintray		L.	J.C.		
498	Maunoury Gabriel Conseiller général à Chartres		L.	J.C.		
499	Maunoury Maurice Député à Luisant		L.	J.C.		
500	Maupertuis Gédéon Délégué à St-Aubin-des-Bois		L.	J.C.		
501	Maurice Jules Délégué à Luplanté		L.	J.C.		
502	Mauté Eugène Délégué à Saussay		L.	J.C.		
503	Mauté Léon Délégué à La Chapelle Fontenelles		L.	J.C.		
504	Melet Émile Délégué à Arrou		L.	J.T.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
505	Melleville Edouard Conseiller d'arrond.t à Cheristy		L.	J.C.		
506	Mellot Théophile Conseiller d'arrond.t à Sanchiville		L.	J.C.		
507	Ménager arthur Délégué à Fontenay ll Louvi		L.	J.C.		
508	Ménager Ulysse Délégué à Chateaudun		L.	J.C.		
509	Menard Constant Délégué à Dambron		L.	J.C.		
510	Mercier albert Délégué à La Loupe		L.	J.C.		
511	Mercier Eugène Délégué à Dampierre-ll-aire		L.	J.C.		
512	Mercier Félix Délégué à Blandainville		L.	J.C.		
513	Mercier Jules Délégué à la Bazoche-Gouet		L.	J.C.		
514	Meret Ernest Délégué aux Chatellier-Notre-Dame		L.	J.C.		
515	Merillon Pierre Délégué à Montigny-le-Gannelon		L.	J.C.		
516	Méritte Jules Conseiller général à Bois-gasson		L.	J.C.		

X

Élections sénatoriales. — Modèle n° 7 *bis*.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
517	Méry Henri Délégué à Courtalain		L.	J.C.		
518	Métayer Marcel Délégué à Bû		L.	J.C.		
519	Mettray Louis Délégué à St Pellerin		L.	J.C.		
520	Meunier Edouard Délégué à St Eliph.		L.	J.C.		
521	Michel Isidore Délégué à Laons		L.	J.C.		
522	Mignot Henri Conseiller d'arrondt. à Authieul		L.	J.C.		
523	Milert Jules Délégué à Frétigny		L.	J.C.		
524	Minard Charles Conseiller d'arrondt. à Pontgouin		L.	J.C.		
525	Minard Eugène Délégué à St Maixme-Hauterive		L.	J.C.		
526	Mineau-Fendant Désiré Délégué à Neuvy en Beauce		L.	J.C.		
527	Mitton Jules Conseiller d'arrondt. à Courtalain		L.	J.C.		
528	Monceau Charles Délégué à Baigneaux		L.	J.C.		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
529	Monfermé Elie Délégué à Morigliste		L.	J.G.		
530	Moraine Rose Délégué à Landelles		L.	J.G.		
531	Morchoisne arthur Délégué à Prasville		L.	J.G.		
532	Moreau albert Délégué à Boisvilletle		L.	L.C.		
533 X	Moreau Césaré Délégué à Montigny le Chartif		L.	J.G.		
534	Moreau Hilaire Délégué à Abondant		L.	J.G.		
535	Moreau René Délégué à Chaisnedun		L.	J.G.		
536	Morin almire Délégué à Boilleau l'Evêque		L.	J.G.		
537	Morin Elie Délégué à Motteraux		L.	J.G.		
538	Morin Gustave Délégué à Bonneval		L.	J.G.		
539	Morin Henri Délégué à Francrainville		L.	L.C.		
540	Morice albert Délégué à Boullay-les-2 Eglises		L.	J.G.		

X

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
541	Morise Jules Délégué à Meauné		L.	J.C.		
542	Moulin Justin Délégué à St. Hilaire-les-Places		L.	J.C.		
543	Moulin Léon Délégué à Champrond en Perchet			J.C.		a voté au 4me bureau
544	Mousseau Ardeine Délégué à Morvilliers.		L.	J.C.		

63-57-1908. [7937]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent quatre vingt quatre électeurs.

A Chartres, le 6 janvier 1912.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent quatre vingt trois émargements pour le 1er tour de scrutin.
cent quatre vingt quatre _____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
d' Eure et Loir

ANNEXE
à la circulaire
du 22 novembre 1902.

6

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 4me BUREAU DE VOTE.

(Nos 545 à 723 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 30 Décembre 1901 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent,* et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

118-57-1902. [+]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
545	Neveu Eugène Délégué à Thizay Coutretot		Cde	Cde		
546	Nicourt albert Délégué à St Lubin Des Joncherets		Cde	Cde		
547	Niochau Léon Délégué à Maisons		D	Cde		
548	Noël Emile Délégué à Challet		Cde	Cde		
549	Normand augustin Délégué à Thizay-le-Bonneval		Cde	Cde		
550	Normand Joseph Délégué à Arrou		Cde	Cde		
551	Normand Léonard Délégué au Gué de Longroi		D	D		
552	Normand Louis Délégué à Pauvilly		Cde	abs		
553	Ozeray Jules Délégué à Fontaine-Simon		Cde	Cde		
554	Pannetier albert Délégué à Intréville		Cde	Cde		
555	Parmentier Léon Délégué à Vitray-s/-Brezolles		Cde	D Cde		
556	Paquier Léopold Délégué à Tremblay le Vicomte		Cde	Cde		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
557	Pasteau Vincent Délégué à Ozoir le Breuil					
558	Pasteur Benjamen Délégué à Anet					
559	Pastre Denis Délégué à Dreux					
560	Patry François Délégué à Charbonnières					
561	Pâty Edmond Délégué à Monville la Jeuliz					
562	Pauliz alphonse Délégué à Chartres					
563	Pauvert Denis Délégué à Moriers					
564	Pauvert Paul Délégué à Pré St. Martin					
565	Péan achille Conseiller d'arrondt à Luigny					
566	Peigné Louis Délégué à Bonneval					
567	Pelard françois Délégué à Bouray St. Florentin					
568	Pelard Gilbert Délégué à Beauvilliers					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
569	Pelletier Ernest Délégué à Pré St Gervais					
570	Pelletier Julien Délégué à St Jean Pierre Fixte					
571	Pelletier Léon Délégué à Pers en Brouais					
572	Percheron Paul Délégué à St Jean de Rebervilliers					
573	Pérot Louis Délégué à Fontaine la Guyon					
574	Perrier Désiré Délégué à Villeneuve St Nicolas					
575	Perrier Diogène Délégué à Chavonville					
576	Perriot Mathias Délégué à Maroy					
577	Pescheux alfred Délégué à Blévy					
578	Petit alcime Délégué à Bailleau le Pin					
579	Pevret Louis Conseiller général à Senonches					
580	Philoreau Joseph Délégué à Lutz en Dunois					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
581	Piat Louis Délégué à Gas					
582	Picart Ernest Délégué à Châteaufun					
583	Pichard Eugène Délégué à Coulombs					
584	Pie Clotaire Délégué à St Denis les Ponts					
585	Piébourg Paul Délégué à Houx					
586	Pierre adrien Délégué à Marchéville					
587	Pierre Jules Conseiller Général à Châteauneuf					
588	Pierre Sosthène Délégué à Bouhères le Maingot					
589	Pigal Maximilien Suppléant du Délégué à St Christophe	X				
590	Pinard aristide Délégué à Fontaine les Ribouts					
591	Pinot aristide Délégué à Gouménonville					
592	Pintuvier Henri Délégué à Baudrezille					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
593	Pipereau Jules Délégué à Bigny					
594	Plateau Louis Délégué à Nottonville					
595	Poirier Victor Délégué à Emblé					
596	Poisson François Délégué à Louville la Chenard					
597	Poltoy Amalric Délégué à Chartres					
598	Popot André Délégué à Santilly					
599	Popot Ernest Délégué à Courry					
600	Pothier Abel Délégué à Orgères					
601	Poullard Ernest Délégué à St Luperce					
602	Poupine Jean Louis Délégué à Lunay					
603	Poupon Henri Constant d'avocat à Auneau et Auneau					
604	Poullard Emile Délégué à Arrou					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
605	Prévost Mary Délégué à Jessonvillers					
606	Prieur Louis Délégué à Pontgouin					
607	Priolet Denis Délégué à Happonvillers					
608	Prod'homme Emile Conseiller d'arrond.t à Dreux					
609	Prost Henri Délégué à Mézières-en-Drouais					
610	Proutheau Fernand Délégué à Levesville-la-Chenard					
611	Proutheau Jules Délégué à Ardelu					
612	Provost René Délégué à Ymonville					
613	Prudhomme Jules Délégué à la Chapelle du Noyer					
614	Pulpigny Sosthène Délégué au Mée					
615	Rabowsky Albert Conseiller général à Voves					
616	Radigue Adolphe Délégué à Saumlore					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
617	Raimbert Eugène Délégué au Puiset					
618	Ravereau Jules Délégué à Beauvoir					
619	Raymond Eugène Conseiller d'arrond.t à St Péravy la Colombe					
620	Redaud Henri Délégué à Denonville					
621	Renard Charles Conseiller général à St Lubin des Joncherets					
622	René Charles Conseiller d'arrond.t à Nogent-le-Rotrou					
623	Renou Marie Délégué à Nogent-le-Rotrou					
624	Renoncet Victor Délégué à Viévicq					
625	Renoult Raymond Délégué à Boissy-le-Sec					
626	Revel St Ange Jules Délégué à Luisy					
627	Reviers (de) Jacques Délégué à la Chapelle Guillaume					
628	Revol auguste Délégué à Arrou					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
629	Richard Fernand Délégué à Santilly					
630	Richard François Délégué à Villebon					
631	Richardeau Emile Délégué à Souancé					
632	Ricois Pierre Délégué à Flacey					
633	Rimbert Narcisse Délégué à Viabon					
634	Riollet Marie Délégué à Cardais					
635	Rivet Désiré Délégué à Thivars					
636	Rivet Léon Délégué à Sainville					
637	Rivierre Eugène Délégué à Neuville le Comte					
638	Robbe Emmanuel Délégué à Brou					
639	Robillard François Délégué à Luré					
640	Rodhain Auguste Conseiller d'arrondt à Fontaine Simon					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
641	Roger Arnaud Délégué à Guilleuville					
642	Roger François Délégué à Châteauneuf					
643	Roger Jules Délégué à Bonneval					
644	Roger Pacôme Délégué à Chapelle Royale					
645	Rollin Eugène Délégué à Bethomert	Billard Joseph suppléant à Bethomert				
646	Ronneau Théophile Délégué à Morainville					
647	Rondeau adolphe Délégué à St. Arnoult des Bois					
648	Rouillay Marcel Délégué à Montainville					
649	Roussard Henri Délégué à Nogent le Rotrou					
650	Rousseau albert Délégué à Pouvet					
651	Rousseau ambroise Délégué à Marville m. B.					
652	Rousseau Henri Délégué à Nogent-le-Roi					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
653	Rousseau Jean Jacques Délégué a Courville					
654	Roussille Pierre Délégué a Chartres					
655	Royneau albert Délégué a Ollé					
656	Royneau Marie Délégué a St. Denis d'Authou					
657	Royneau Vital Délégué a Chartres					
658	Sagot Julien Délégué a Belhomert					
659	Saint Pol (de) ambroise Délégué a Pézy					
660	Salmon Joseph Conseiller d'arrondt a Brou					
661	Savradin alphonse Délégué a Ozoir le Breuil	Neveu Charles				
662	Savalle Désiré Délégué a la ferté Vidame					
663	Savigny magloire Délégué a Brou					
664	Schmitt Bernard Délégué a Bossy le Sec					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
665	Scordel Lucien Délégué a Breux	Oulif Ernest				
666	Sédilot Joseph Délégué a Auneau					
667	Selle Louis Délégué a Champagne					
668	Sellerin alfred Délégué a Bonneville					
669	Senéchal Paul Délégué a Hauches					
670	Senet Adrien Délégué a Nogent le Rotrou					
671	Sergent Barnabé Délégué a Méréville					
672	Sergent Léon Délégué a Champrond en Gâtine					
673	Sérieux Louis Délégué a Nézières au Perche	Poirier Eugène				
674	Severtre Léon Délégué a Bouray St Denis					
675	Sevin Joseph Délégué a Orrouville 1/ Auneau					
676	Sigrist Emile Délégué a Janville					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
677	Sotteau Léon Délégué à Ver-lès-Chartres		L	L		
678	Souchay Raymond Délégué à Chateaudun		L	L		
679	Supersac Omer Délégué à Epernon		L	L		
680	Suzin Jules Délégué à St Victor de Buthon		L	L		
681	Sureau Zephirin Délégué à Conie		L	L		
682	Tardieu de Malleyssie Etienne Délégué à Houville		L	L		
683	Tarragon (de) Georges Délégué à Pomilly-St-Aigre		L	L		
684	Tarragon Louis Délégué à Moutboissier		L	L		
685	Taupin Alfred Délégué à Meslay-le-Vidame		L	L		
686	Tessier Emile Conseiller d'arrondt à Chateaudun		L	L		
687	Theillas François Délégué aux Villevillon		L	L		
688	Theulot Joseph Délégué à Nogent-le-Rotrou		L	L		

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
689	Thibault Hippolyte Délégué à Luré					
690	Thibault Lazare Délégué à Rogent-le-Rotrou					
691	Thibout Célestin Délégué à Fontaine le Guyon					
692	Thiéry Narcisse Délégué à Marboué					
693	Thireau Eugène Délégué à Sandonville					
694	Thiroux Casimir Délégué à Moulhard					
695	Thiroux Clément Délégué à Luigny					
696	Thiroux Isidore Délégué à Charbonnières					
697	Thiroux Louis Délégué à Luigny					
698	Thiroux Albert Délégué à St Germain le Gaillard					
699	Thiroux Ernest Délégué à Bouglainval					
700	Thomas Jules Délégué à Lumeau					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
701	Tviard Henri Délégué à Hogent le Rotrou					
702	Touche Eugène Conseiller d'Arrondt à Tiory.					
703	Toutain Louis Alexandre Délégué à Bû					
704	Toutain Louis Gaspard Délégué à Dreux					
705	Toutain Marcel Délégué à Brezolles					
706	Treffoy Désiré Délégué à Baillau le Pin					
707	Trillon abel Délégué à Bréchamps					
708	Triquet Hilaire Délégué à Louville					
709	Trousseau Léon Délégué à Levainville					
710	Trubert albert Délégué à Mondonville St Jean					
711	Tullaye (de la) Etienne Délégué à Marolles					
712	Tullaye Jules Délégué à Blanches					

63-57-1908. [7937]

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
713	Valin achille Conseiller général à Orgères					
714	Vallée Victor Délégué à Vieuvicq					
715	Vauglin ancien Délégué à Chivrières	Boudeaux Achille				
716	Venard Paul Délégué à Daniel St Sylvard					
717	Verdin Jules Délégué à Chuisnes					
718	Vigneron Constantin Délégué à Charpont					
719	Villette Sté Henri Conseiller général à Nogent le Rotrou					
720	Vinet Louis Délégué à Jaramières en Beauce	Gilbert Gustave				
721	Vinsot Eugène Délégué à Luisant					
722	Viollette Maurice Député à Dreux					
723	Voyer albert Délégué à Fain le folie					
943	~~Montier Léon~~ Champrond en Gerchis					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante dix neuf électeurs.

A Chartres, le 6 janvier 1912.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent quatre vingts / cent soixante dix neuf émargements pour le 1er tour de scrutin.

_____ le 2e *idem.*

_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,